



HAL
open science

Approche de la langue wolof, de sa lexicologie, ainsi que de ses particularités morphologiques et syntaxiques

Benjamin Cavrois

► **To cite this version:**

Benjamin Cavrois. Approche de la langue wolof, de sa lexicologie, ainsi que de ses particularités morphologiques et syntaxiques. Linguistique. 2009. dumas-00401487

HAL Id: dumas-00401487

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00401487v1>

Submitted on 26 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Master 2 recherche
Langue et sémiologie**

**CAVROIS
Benjamin**

**MEMOIRE
DE LINGUISTIQUE**

**SOUS LA DIRECTION
DE MONSIEUR A. JOLY
ET LA VALIDATION
DE MADAME D. O'KELLY**

**UNIVERSITE DU SUD
TOULON/VAR**

**ANNEE SCOLAIRE
2008/2009**

**Master 2 recherche
Langue et sémiologie**

**CAVROIS
Benjamin**

**APPROCHE DE
L'HISTOIRE DE LA LANGUE WOLOF,
DE SA LEXICOLOGIE,
AINSI QUE DE SES PARTICULARITES
MORPHOLOGIQUES ET SYNTAXIQUES**

**UNIVERSITE DU SUD
TOULON/VAR**

**ANNEE SCOLAIRE
2008/2009**

SOMMAIRE :

Introduction à l’histoire de la langue, aux origines et aux connaissances du wolof.....p1

I Expansion, développement et problématiques

1 expansion et développement.....p11

1 l’état actuel des choses.....p16

2 problématiques actuelles.....p18

II Lexicologie

1 éléments « internes » et « externes » du wolof.....p21

2 l’emprunt et ses glissements.....p23

3 « la représentation de la langue par l’écriture ».....p27

III A la Lumière de Cheikh Anta Diop

1 origine commune entre l’Egypte antique et le peuple Wolof..p29

2 parenté grammaticale de l’égyptien ancien et du wolof.....p31

3 le cas du copte.....p33

IV Contrastes entre la morphologie française et celle du wolof

1 conjugaison.....p34

2 le système verbal.....p35

3 l’élément flexionnel dans les 8 conjugaisons..... p38

V Comparaison avec le français moderne sous l'angle de la syntaxe, soit l'ordre des constituants

1 énoncé simple.....	p49
2 énoncé complexe.....	p50
3 indices spatiaux et déictiques.....	P52

Conclusions et perspectives d'évolution.....	p60
---	------------

ANNEXES ET BIBLIOGRAPHIE.....	p65
--	------------

Introduction à l'histoire de la langue, aux origines et aux connaissances de la langue wolof (Sénégal)

Majoritairement usitée au Sénégal, la langue wolof trouve ses origines au cœur de la branche atlantique des langues nigéro-congolaises. On sait également qu'il a une parenté avec le pulaar. Le peuple peul, à tradition nomade, qui aurait une tendance à se sédentariser de plus en plus se nomme en arabe foubé ou foulani. Sa présence se situe essentiellement au Sénégal, en Mauritanie, au Cameroun ou au Tchad, plus rarement en occident et en Europe. On dénombre environ douze millions de peuls dans la population mondiale.

Les rapports qu'il est possible d'observer avec le peuple peul comme avec d'autres d'ailleurs (avec plus ou moins de pertinence selon leur proximité ethno linguistique), s'illustrent à travers une perspective linguistique mais également ethnique, visant à établir des rapports dans le mode de vie et l'usage de langues en tant que moyens de communication.

Il sera donc possible d'établir des liens historiques et linguistiques avec d'autres langues comme le sérère, le diola, le bassari,... Cependant, certaines problématiques génétiques ont tendance à naître, concernant la parenté de ces langues, de ces ethnies. La période coloniale a provoqué des séquelles linguistiques (pour ne parler que d'elles) en mélangeant les ethnies sans considérer leur culture ou mode de vie, ce qui a provoqué des tensions encore percevables en Afrique et ailleurs dans le monde. Pourtant, un pays comme le Sénégal, n'ayant pas été épargné par ces massacres ethno linguistiques a su éviter les conflits ethniques et le wolof est aujourd'hui présent à l'assemblée nationale sénégalaise, les journaux télévisés sont traités à deux reprises, en français et en wolof. Le peuple wolof est majoritaire au Sénégal mais aucune ethnie ne s'est opposée à l'impact naturel wolof sur les autres langues.

Issu d'une forte tradition orale, le wolof, n'a laissé que très peu d'archives concernant ses mécanismes linguistiques, son lexique, sa grammaire...comme on pourrait en trouver en français par exemple afin d'établir des recherches diachroniques. La période du moyen âge est donc difficilement exploitable dans une perspective linguistique. Les études à proprement dites ethniques ou anthropologiques ont tout de même permis de comprendre des points de culture nécessaires à la compréhension des langues africaines comme le wolof.

Pourtant, le peu de sources par rapport à telle ou telle période ne signifie pas forcément un manque de savoir. En effet une large érudition s'est transmise dans différents domaines (langue mais aussi mathématiques, astronomie, médecine traditionnelle et conventionnelle, histoire, géographie...) Ces pôles de connaissances se trouvent dans l'actuel Mali à Tombouctou, en Mauritanie à Tichit, Nouakchott ou encore à Touba M'Backé au Sénégal. Essentiellement islamisées, ces régions véhiculent des connaissances diverses depuis le XI^{ème} siècle lors des conquêtes islamiques en Afrique de l'ouest. Les documents utilisés seront donc rédigés pour la plus part en arabe littéraire. Il est à noter que certains centres comme celui de Tombouctou perdent de leur importance du point de vue universitaire. Pourtant des érudits continuent de transmettre le savoir perpétué depuis plusieurs siècles.

Les différentes périodes coloniales et les études historiques ont rendu possible l'élaboration par écrit de pistes d'étude internes à la langue wolof et aux autres langues rencontrées au Sénégal. Cependant, nous nous rendons compte que l'approche coloniale n'a pas toujours été en phase avec les langues rencontrées, appartenant à d'autres groupes ; non pas que les recherches n'étaient pas fructueuses, nous verrons par la suite que les capacités linguistiques de certains missionnaires étaient élevées, mais ce qui pouvait constituer une entrave à la bonne étude était cette volonté à travailler en parallèle avec le latin.

Avant de me pencher sur l'aspect purement linguistique, j'ai voulu de prime abord observer les différentes étapes depuis l'empire du Mali jusqu'à nos jours.

Dès le XV^{ème} siècle, l'empire du Mali perd le contrôle du royaume Songhaï (actuel Sénégal). Dès lors, la relative supériorité du peuple et de la langue wolof s'instaure. Des explorateurs portugais attestent pour la première fois le groupe socio linguistique en tant que tel.

Au XVI^{ème} siècle, alors que les hollandais fondent Gorée. Située au large de Dakar, l'île aux esclaves représentera le carrefour des échanges liés à l'esclavage avec le continent américain ou encore l'Europe. Des esclaves venus de toute l'Afrique de l'ouest vont donc transités par l'île sénégalaise. On comprend donc mieux l'enjeu économique lié aux comptoirs et à l'esclavage, d'un point de vue géographique que constituait Gorée. Dakar restera de 1902 à 1958 la capitale de l'Afrique Occidentale Française. Actuellement, site de mémoire mondiale, l'île touristique de prime abord abrite familles, institutions et vit du domaine artistique au sein d'une architecture qui n'est pas sans rappeler les mas que l'on trouve dans le sud de la France...

Peu à peu, le royaume Dyolof (Djolof) se morcèle. La population Wolof, alors pas totalement islamisée s'établit sous la forme de petites principautés dans le sud du Sénégal. (région du Sine-Salum, fluviale, du latin /sans agitation, sans haute mer/) La population est alors organisée selon un système hiérarchisé. (hommes libres, esclave...) On peut donc, là aussi établir des liens avec d'autres peuples et d'autres ethnies, africaines notamment. Le wolof, sera déjà utilisé par les esclaves afin de ne pas se faire comprendre par les colons, même si certains avaient de réelles capacités à pratiquer le wolof. L'histoire de la langue plante dès lors un aspect de recherche d'identité qui lui est propre par rapport à l'enjeu des terres enviées par les pays colonisateurs.

La colonisation française (fin XIX^{ème}) divise la population en plusieurs petits états. Les langues vont alors d'autant plus se lier du fait que les ethnies vont se retrouver de grés ou de force à vivre ensemble sous l'emprise de l'occident et de la France. Le Sénégal semble cependant échapper à des conflits ethniques majeurs rencontrés dans d'autres pays africains colonisés par la France, si ce n'est en Casamance (sud du pays) dans les années quatre-vingt dix lorsque l'indépendance vis-à-vis du Sénégal sera réclamée et posera quelques incidents (plus ou moins graves) inters ethniques.

Les recherches linguistiques à propos d'une langue africaine telle que le wolof, s'avèrent plus ou moins délicates étant donné que la transmission s'est majoritairement développée à travers une oralité prononcée et perpétuée. En effet, depuis ses origines antiques, le wolof, par la voix des griots se fait écho, jusqu'à nos jours, dans la plus pure tradition orale.

Des travaux ont été effectués, tant sous l'angle du lexique avec la création de dictionnaires sous l'époque coloniale (Jean Dard 1825) que sous l'angle de la grammaire (Jean Dard, 1826 et l'Abbé David Boilat en 1858).

Je me suis penché, dans la perspective de mes recherches, sur une étude critique d'un linguiste sénégalais Mamadou Cissé (Université Cheikh Anta Diop, Dakar), à propos de *La grammaire de la langue volofe*, soit celle de Kobès, publiée en 1869.

Depuis 1971, le wolof possède une écriture officielle en caractères latins. C'est le C.L.A.D (centre de linguistique appliquée de Dakar) qui a mis en place à la lumière des travaux linguistiques antérieurs, soit ceux effectués pendant la période coloniale et par la suite ; toutes ces règles de grammaire, conjugaison, orthographe sont actuellement en vigueur, notamment dans l'enseignement de la langue.

Afin d'éclaircir mes analyses et mes réflexions, j'ai donc envisagé l'analyse critique d'une lecture critique. Ceci m'a permis d'en extraire le noyau et de mieux comprendre les prémices tardives des règles grammaticales de la langue wolof. J'ai donc effectué un résumé plus complet que celui proposé par la revue électronique, puis après avoir établi une analyse synoptique, j'ai proposerai différents commentaires, liés à la composition de l'article, de sa compréhension, de son utilité et des perspectives qu'il offre sur l'étude historique de la langue. En annexe seront disponibles les articles qui m'ont servi à approfondir certains points grammaticaux ou d'approche du wolof.

-Résumé de l'article (l'article dans son intégralité est disponible en annexe)

Mamadou Cissé revisite dans cet article un large apport grammatical de la langue wolof. Le linguiste s'appuie sur les règles proposées par A. Kobès en 1869. Le travail du missionnaire Kobès se présente comme un éclaircissement de points linguistiques difficiles à répertorier, de par l'oralité identitaire de la langue. Il répercute cependant d'autres fondements grammaticaux antérieurs, comme ceux de l'Abbé Boilat ou du Baron Roger.

Le but de Kobès, explicité par Cissé, développe l'idée d'une langue logiquement agencée ; la formation latine de Kobès et la pratique du français le pousse à ne pas commettre les mêmes « défauts » sur la langue wolof. L'intérêt est de calquer le wolof sur la graphie latine. Mais il conviendra d'éviter d'admettre une lettre là où il n'y a pas de son. Toutes les lettres devront impliquer un phonème, le même qu'en français. Le cas échéant un système d'accentuation interviendra pour les sons inexistant dans nos langues européennes.

Cissé reprend les tableaux proposés par Kobès, présentant les différentes voyelles et consonnes répertoriées. Il émet à ce sujet quelques remarques phonétiques, notamment par rapport à l'euphonie.

Ensuite le fonctionnement des substantifs est précisé dans son originalité. En effet, en wolof, ce sont « les noms qui se conjuguent et les verbes qui se déclinent ». La formule est de Kobès et Cissé souligne le savoir du missionnaire ayant « parfaitement conscience de la réalité agglutinative des dérivations nominales ». Il en ressort six catégories, soit six dénominations ou fonctions.

Est traitée ensuite le cas des adjectifs et des ajouts flexionnels sous la forme de voyelles finales indiquant le positionnement de l'objet concerné. Se construit ainsi la formation des paradigmes morphologiques.

Le verbe se distingue en trois parties, soit les verbes substantifs, circonstanciels ou bien attributifs. La conjugaison, influe morphologiquement sur les pronoms personnels plus que sur les verbes.

Il en découle huit manières de présenter un procès, soit huit formes différentes de pronoms. La dénomination des modes diverge selon les linguistes. On retiendra l'énonciatif, le subjectif, l'objectif, le causatif, l'impératif, le subjonctif, le suppositif, le gérondif sans oublier l'infinitif.

Ce sont donc les pronoms, les particules et les auxiliaires qui varient selon le temps utilisé. Les temps principaux sont plus utilisés que les autres. En effet le passé, le présent et le futur prédominent.

Dans sa conclusion/commentaire, Mamadou Cissé évoque l'influence de Kobès sur la linguistique wolof moderne et souligne ses apports et connaissances latines dans sa démarche méthodologique d'approche d'une langue à tradition orale telle que le wolof.

-Analyse synoptique

1 Préambule (page 69 à 70)

Dans cette introduction, le linguiste Mamadou Cissé nous présente le missionnaire A. Kobès, qui propose en son temps, soit en 1869, sa *Grammaire de la langue wolofe*. La démarche de Kobès est expliquée par l'auteur. S'appuyant sur d'autres grammaires du XIX^{ème}, Kobès va dans le sens d'une théorisation logique et simplifiée d'une « syntaxe et morphologie » traitée dans son « ensemble ».

Le plan de la grammaire est également annoncé. L'étude se porte de prime abord sur « éléments des mots », puis sur les « différentes espèces de mots » et enfin sur la « syntaxe ».

2 « La deuxième articulation » ? Les éléments de la parole et leur « représentation aux yeux » (page 70 à 71)

La « première articulation » et la « deuxième articulation » sont séparées chez Kobès. Pour lui les « éléments de parole » ne sont que des « sons physiques ». L'orthographe et ses règles auront un intérêt certain pour les européens.

L'auteur nous rappelle que le grammairien chercha à ne point réitérer les défauts de la langue française. Le but est de ne pas user d'un élément graphique s'il n'y a pas de correspondance sonore.

Les voyelles longues sont opposées aux voyelles brèves.

Les consonnes sont répertoriées en trois groupes ; soit les faibles, les fortes et les neutres.

Cissé, souligne quelques points émis par Kobès : l'opposition des prononciations « expirés » et « inspirés », le cas des consonnes nasales et des voyelles nasales et le principe d'euphonie en rapport en wolof, selon lui avec l'harmonie.

3 Les parties du discours

Trois classes de mots sont proposées par Kobès : les substantifs, les attributs et les particules.

3-1 La classe des substantifs (page 72)

Cissé revient sur certaines définitions de Kobès. Le missionnaire émet « le paradoxe qu'en wolof les noms se conjuguent et les verbes se déclinent ». Un même mot pourra s'employer de deux ou trois manières différentes. (nom, verbe, adverbe, préposition, etc)

Il donne également une définition du nom en tant que « mot invariable » n'admettant « ni déclinaison, ni nombre, ni genre ».

Le caractère agglutinant du wolof est mis en avant ainsi que les dérivations nominales qui classent en six catégories les différentes fonctions que les substantifs peuvent occuper. La formation s'opère par le biais de préfixations ou bien de suffixations.

Kobès rejette néanmoins en tant que « dérivés des verbes » certains « noms verbaux ». Il donne aux « noms composés », « propres », « elliptiques », « de nombre » un statut de « sous classe » par rapport au nom.

3-2 L'adjectif (déterminatif) défini (page 73 à 74)

L'adjectif, monosyllabique se compose d'une consonne initiale et d'une voyelle variables.

Les voyelles finales -i, -à et -u s'emploie selon que l'objet concerné est présent, éloigné ou que l'on ne sait pas vraiment où il se trouve.

Kobès soulève ensuite quelques points difficilement classables qui remarqués pourtant dans le langage, ne peuvent constituer règles de par leur irrégularité.

Il s'agit de suffixations différentes selon le type de nom employé: noms primitifs et noms dérivés.

3-3 Le verbe (page 74)

La nature d'un verbe en wolof sera déterminée par rapport à sa capacité à supporter les pronoms personnels. On dénombre six pronoms personnels en wolof : nâ, nga, nà, nàanu, ngën, nàñu.

3-3-1 Organisation de l'exposé (page 74 à 75)

Cissé met en avant le plan choisi par Kobès dans sa *Grammaire wolofe*. Le missionnaire classe les verbes en trois espèces : substantifs, circonstanciels et attributifs.

La nature des adjectifs en wolof constituerait « une variété de verbes ».

3-3-2 La conjugaison wolof (page 75)

Les changements dans la conjugaison wolof ont lieu sur les pronoms plus que sur les radicaux. Les modifications se font sur les voix, les modes, les temps et les personnes.

3-3-2-1 Les personnes

Le linguiste reprend la classification des pronoms dits « verbaux » aux pronoms dits « isolés ». Les distinctions des différents pronoms s'effectuent par rapport aux différents modes d'expression.

3-3-2-2 La voix (page 76)

Kobès différencie deux voix, soit l'affirmative et la négative.

3-3-2-3 Les modes (page 76 à 77)

On dénombre une dizaine de modes en wolof. Selon les sources ils sont nommés d'une manière différente. Kobès retient l'infinitif, l'énonciatif, le subjectif, l'objectif, le causatif, l'impératif, le subjonctif, le suppositif et le gérondif.

Cissé tente d'éclairer à la lumière des grammaires établies depuis Kobès des nuances entre les modes et les différentes appellations.

3-3-2-4 Les temps (78 à 79)

Le traitement d'étude de la grammaire wolof de Kobès, se base sur sa formation franco-latine. Pourtant en wolof le radical reste invariable. On rencontre cependant une variation des pronoms, des particules et des auxiliaires.

La langue wolof attribue plus d'importance aux temps principaux qu'aux temps secondaires. Ainsi le passé, le présent et le futur prédomine dans l'usage.

Kobès souligne que l'usage des modes donne la capacité au wolof d'exprimer des nuances qui n'existent pas dans les langues européennes.

3-3-3 A propos de la conjugaison (page 79 à 80)

La conjugaison se porte donc sur la variation des pronoms. Cissé reprend à ce titre un tableau proposé par Kobès répertoriant les emplois à la première personne du singulier au présent énonciatif et subjectif du verbe « écrire » (« bindà »).

3-4 Commentaire

Cissé effectue un commentaire de son commentaire en soulevant l'importance du travail de Kobès pour les études de la langue wolof qui ont suivies.

Kobès avait en son temps pleinement conscience des variations dialectales de la langue. Le linguiste souligne, cependant la formation de latiniste qui n'a pu qu'influencer le missionnaire. Il aurait, de par le fait, selon Cissé proposé des réflexions sur la conjugaison « inutiles » à la compréhension de la structure linguistique du wolof.

-Commentaire(s)

Mamadou Cissé en ses capacités de linguiste propose, à la lumière de *La Grammaire de la langue volofe* d'A. Kobès, missionnaire au Sénégal, en poste dans la seconde moitié du XIX^{ème} diverses problématiques liées à l'étude de la langue wolof.

C'est en 1869 que Kobès publie le fruit de ses recherches grammaticales. On note la graphie archaïsante « volof » choisie par le missionnaire. Cissé utilise une graphie moderne en rapport avec son époque, la notre : « wolof ».

D'autres graphies sont attestés, mais elles ne sont pas présentes ici. Le chercheur sénégalais, Cheikh Anta Diop dans les années 1950 use de la forme « valaf ».

Dans son préambule, Cissé rappelle les différentes sources qui ont servi de point d'accroche au missionnaire. On constate que l'apport colonial a été enrichissant de par son apport théorique et didactique. Cependant, de forte tradition orale, le wolof s'était pourtant transmis jusqu'à l'élaboration des différentes grammaires.

Dès cette période coloniale, le wolof allait emprunter une double voie d'étude. L'oralité d'un côté et l'élaboration de grammaires sur le modèle occidental de l'autre. La volonté est évidemment pédagogique et évoluera jusqu'à l'attestation d'une graphie latine (complétée aux besoins pour les phonèmes inexistant dans l'alphabet latin) afin de pouvoir théoriser l'écriture la langue wolof. (1971)

Il convient de rappeler que la graphie arabe, depuis le dixième siècle, est également utilisée par une large partie de la population alphabétisée.

La volonté première de Kobès est de simplifier l'usage et l'écriture. Ne pas écrire un son que l'on n'entend pas et ne pas prononcer un son qui n'est pas écrit lui semble être un fondement important concernant la cohésion linguistique.

Ensuite par rapport aux caractéristiques de la langue, Kobès souligne dans sa grammaire le « paradoxe qu'en volof les noms se conjuguent et les verbes se déclinent ». Cissé remarque la parfaite connaissance de la réalité agglutinante du wolof de Kobès. En effet un principe de suffixation s'opère avec les substantifs et les différentes fonctions qu'ils peuvent occuper.

Cissé remémore les points que Kobès juge trop « difficiles à déterminer ». En se référant à l'article on constate que ces points grammaticaux concernent certaines catégories de noms : les noms primitifs, d'arbres fruitiers ou encore dérivés.

Ces cas particuliers soulèvent un point important soit celui de la limite théorique. Seul l'usage et la connaissance pourraient satisfaire un emploi correct de telle ou telle forme. Nulle langue ne serait épargnée par ces cas particuliers que l'on ne peut résoudre ?

Par rapport à la conjugaison, point sur lequel Cissé revient plus particulièrement. Le linguiste nous propose un ordre d'étude différent de Kobès. Le missionnaire analyse de prime abord les voix, les modes, les temps et les personnes, tandis que le linguiste traite aux « besoins de son exposé » des personnes, des voix, des modes et des temps.

Ce choix ne semble pas vraiment justifié. Peut être que de conserver l'ordre choisi par Kobès aurait été plus judicieux.

Kobès, utilise le mot « voix » dans un autre sens que le notre. En effet, « voix affirmative » et « voix négatives » s'opposent alors qu'on attendrait voix active et passive. Ces deux dernières ne peuvent exister en wolof puisque le fonctionnement de la langue ne conçoit pas l'aspect passif.

Le choix du missionnaire serait donc justifié et donnerait la possibilité d'opposer deux voix malgré tout.

Concernant les modes, on rencontre un large problème de dénomination entre les différents linguistes. Cissé confronte le point de vue sur la question de plusieurs grammairiens ayant travaillé sur le cas du wolof.

Cette démarche offre une vision en diachronie très intéressante. On remarque la présence de quelques français même au cours du XX^{ème} siècle. Ces différentes nominations peuvent perdre l'apprenant mais également servir à comprendre et assimiler les nombreuses nuances d'une langue, rappelons le à tradition orale ; ce qui n'exclut pas le caractère littéraire et poétique, bien au contraire.

L'explication apporté par Cissé à propos des temps et de leurs usages est plutôt claire et précise. Il apporte quand même les nuances que l'on rencontre entre la passé absolu (traduit par le passé composé, l'imparfait ou le plus-que-parfait), relatif (traduit par le plus que parfait) et conditionnel (traduit par le subjonctif plus-que-parfait et conditionnel passé).

On peut émettre un parallèle entre ces formes avec le français et les équivalences de traductions possibles et se rendre compte de ce que Cissé rappelle dans ses propres commentaires en guise de conclusion, soit que le missionnaire s'appuie sur sa connaissance préalable du français et du latin. La démarche d'approche d'une langue comme le wolof ne serait pas faussée, mais il semble que les différentes dénominations des modes verbaux par les différents linguistes viendraient de cette approche occidentale d'une langue qui n'en faisait pas partie jusqu'à la colonisation.

Quoiqu'il en soit les fondements de la grammaire wolof ont été apportés par des missionnaires qui comme Kobès ont pu à la lumière de leurs interlocuteurs locaux du moment, placer aux yeux du monde ces nombreuses connaissances linguistiques. L'accès à ces écrits demeurerait tout de même accessible à une part de la population, reconnaissons le minoritaire, du fait que tout le monde n'avait pas la capacité de comprendre ou tout simplement l'intérêt à le faire.

Il restait à définir et approfondir les origines antiques du wolof. Ces recherches seront effectuées dans les années 1950, par Cheikh Anta Diop (1923-1986), historien, anthropologue et linguiste sénégalais. A Paris, il étudie la physique et la chimie, mais se tourne très vite vers les sciences sociales. Il y suivra les cours de Gaston Bachelard et Frédéric Joliot-Curie. Ses recherches se basent sur un rapport effectué entre le peuple Wolof et l’Egypte antique. Il rencontrera de lourdes difficultés à réunir un jury de thèse, sans doute liées à sa réelle pertinence, puis regagnera son Sénégal natal, afin d’y enseigner jusqu’à la fin de sa vie. L’université de Dakar, porte humblement son nom. Plusieurs pistes d’origines de la langue wolof ont été mises à jour. Les travaux de Cheikh Anta Diop (sénégalais issu de l’ethnie Wolof), ont portés sur une mise en rapport anthropo linguistique avec l’Egypte. Il a voulu démontré que l’Egypte antique présentait des traits caractéristiques communs aux africains de l’ouest tant dans une démarche d’anthropologue que de linguiste. Ses thèses sont plus ou moins réfutées en occident.

L’identité de l’individu subsaharien et en particulier wolof doit beaucoup aux recherches et résultats d’un savant comme Diop. L’intérêt que j’ai rencontré au fil de mes travaux à été de comprendre pourquoi et comment la langue wolof pouvait avoir un statut aussi répandu, développé et reconnu alors qu’il ya d’autres langues nationales au Sénégal.

La paix linguistique, économique et social au Sénégal découlerait donc de l’usage de la langue wolof ?

En premier lieu, j’ai voulu montrer comment se produit l’expansion du wolof, son développement ainsi que les problématiques actuelles qu’il soulève. Ensuite, je me suis penché sur une approche lexicologique à l’aide des travaux de F. De Saussure. J’ai voulu analysé, à la lumière de Cheikh Anta Diop le parallèle qu’il fait avec la civilisation égyptienne, le copte et le wolof actuel par rapport à l’aspect grammaticale, morphologique et le système de conjugaison.

J’ai ensuite réalisé un contraste morphologique avec le français puis sous l’angle de la syntaxe, soit l’ordre des constituants. Malgré le fait que les deux langues appartiennent à deux groupes différents, il m’a paru intéressant d’établir des analyses comparatives dans la mesure où l’impact colonial se faisait linguistiquement ressentir d’une part et d’autres part certaines similitudes qui montrent que deux langues issues de eux groupes sont avant tout deux langues qui ont le même but, soit d’être compris.

Enfin, je conclurai sur les perspectives d’évolution actuelles et éventuelles de la langue wolof. Divers documents orneront mes recherches et mon travail et auront pour but d’éclaircir et d’illustrer les différents points abordés. En annexe seront disponibles les articles qui m’ont servi à comprendre certains point de langue ou bien certaines évolutions, propositions de certains linguistes.

I expansion, développement et problématiques actuelles

1 expansion et développement

Le wolof est la langue la plus répandue au Sénégal. C'est la langue la plus usitée au sein de la population en parallèle avec le français (langue officielle). L'ethnie Wolof représente 40% de la population qui comporte environ 9 600 000 personnes. Cela dit, la majorité des autres ethnies présentes au Sénégal ont la capacité d'utiliser le wolof dans une démarche quotidienne. (échanges commerciaux ou bien salutations...) Il est à noter que le wolof fait également partie des langues nationales de la Mauritanie. L'ampleur du wolof en tant que langue mais également en tant que peuple est d'ordre international.

On rencontre parfois différentes orthographe du mot «wolof»: «oualof», «yallof», «walof», «wolof», «waro-warou», «walaf»... Certaines graphies, vieilles relèvent de l'époque coloniale.

La langue wolof exerce une large influence dans la vie quotidienne mais également sur le plan commercial, politique et économique. Il y a six millions de Wolofs répartis au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. La population Wolof est aussi présente en Europe. (Italie, Espagne, France, Angleterre, Allemagne, Belgique, Hollande, Suède...)

Outre atlantique, il en va de même, il y aurait plus de Wolofs dans la ville de New-York que dans toute la France..!! Un quartier de la ville se nomme « little Sénégal ». L'Europe s'est donc retrouvée dépassée par les Etats-Unis et de plus en plus de Wolofs se dirigent vers le nouveau continent. L'attrait linguistique de l'anglais est plus qu'évident et l'on se rend compte que cet aspect international est devenu normal pour les Sénégalais. (toutes proportions gardées, tout de même par rapport à la majorité de la population en dessous du seuil de pauvreté) Le président actuel, en fonction, Monsieur Abdou Laye Wade a par exemple étudié aux U.S.A avant de devenir avocat international. Il a épousé une française, Madame Viviane Wade.

Ce métissage culturel et linguistique offre une visée caractéristique dans un pays où l'on considèrerait les mariages inter ethniques comme du métissage. Léopold Sédar Senghor dit à ce sujet : « Nous sommes en réalité un pays de passages et de rencontres, de métissage et d'échanges ». Ce qui est logique, étant donné que le pays est le point le plus proche du continent américain, avec la ville Salvador au Brésil. Carrefour géographique de l'océan atlantique, la pointe ouest de l'Afrique a toujours été prisée des colonisateurs, ce qui s'illustre par la création de la base de l'île de Gorée au large de Dakar qui se symbolise par la Maison des esclaves et cette porte qui donne sur l'atlantique, d'où les esclaves partaient de force rejoindre les champs situés outre atlantique dans les Antilles et autres territoires prétendus français.

Des études plus approfondies d'un point de vue anthropologique viseraient à préciser pourquoi l'ethnie wolof se déplace plus que les autres, de manière aussi massive à travers le monde au-delà des pays limitrophes, en dehors du continent africain. Il s'agirait, bien entendu de ne pas se borner à la vision occidentale des choses, visant à expliquer ces mouvements migratoires par rapport à un niveau de vie trop bas, au Sénégal par exemple.

Les autres ethnies sénégalaises auront une tendance à se diriger vers les pays limitrophes au Sénégal. Les Africains ont eu, bien avant les Européens, si comparaison il doit y avoir, une liberté (dès les années soixante) à pouvoir se déplacer sur le continent africain, toujours dans une démarche essentiellement commerciale ou liée à l'enseignement. La Mauritanie par exemple ou encore le Maroc reçoivent des centaines d'étudiants en langue arabe et reçoivent un enseignement universitaire mondialement reconnu.

Peu à peu, les Wolofs vont occuper les provinces de Cayor, Baal, Waalo, du Saloum et du Cap-vert où l'on trouve le peuple Lébou (sous groupe du Wolof). (cf. carte linguistique p8) Autour de Dakar et au sein même de la capitale, le wolof reste la langue dominante pour la majorité de la population.

Le nombre et la répartition du peuple wolof dans les principaux centres urbanisés ont fait que dès l'indépendance, le wolof s'est imposé aux côtés de la langue officielle imposée par les Français. Le premier président, Léopold Sédar-Senghor (issu des universités de Lettres en France et membre de l'académie française, il devient en 1946 député à l'assemblée nationale française) s'est efforcé de conserver le français afin d'être compris, mais surtout reconnu dans le monde francophone. Cet éveil linguistique opéré dès l'indépendance du pays n'a fait que perpétuer dans un sens l'essor colonial qu'a connu le Sénégal pendant plusieurs siècles au prix de ses valeurs linguistiques ancestrales. Cette francisation linguistique et culturelle du pays s'est développée par le biais notamment de l'enseignement. La présence d'écoles françaises étant légitime dans tel ou tel pays, mais le statut du français, en tant que langue officielle dans un pays colonisé par la France ne semble pas si naturel que cela. Alors la reconstruction post coloniale place le pays dans une perspective plus ou moins de restauration du passé, plus ou moins avoué, plus ou moins révolu.

Afin d'illustrer mes recherches, je me suis penché sur le cas du *Cours de Linguistique Générale*¹, de Ferdinand de Saussure et plus particulièrement, concernant ce point, sur la quatrième partie à propos de la « linguistique géographique ».

Par rapport aux théories saussuriennes, la problématique prendrait forme autour du choix qu'il faudrait opérer dans les multiples langues usitées, afin d'en définir une ou plusieurs aux côtés de la langue nationale dite officielle et dominante. C'est ce système qui est actuellement en place au Sénégal. Dans beaucoup d'autres pays africains de nombreux soulèvements, assez nombreux pour ne pas les citer divisent les populations et provoquent certaines prises de positions parfois violentes.

¹ *Cours de Linguistique générale*, Payot, 1968

La recherche d'une identité relève de la capacité à unifier la population autour d'une langue, cela est le cas en France, les Etats Unis d'Amérique, grand pays aux allures de continent s'unissent autour de l'anglais ; mais est ce la solution pour un pays comme le Sénégal ? Pas vraiment. Pourtant le wolof unifie les différentes ethnies sénégalaises tout en conservant les autres identités linguistiques.

Ce qui est propre au Sénégal, c'est que la wolof ne s'est pas imposé avec la force et était disons dominant ou plutôt acquis et admis avant une officialisation. Il reste un point délicat en la présence de la langue colonial car il ya à mes yeux une différence à prendre comme repère historique une langue, soit le français au cœur de l'apprentissage des jeunes générations comme peut l'être l'allemand en France, et l'officialisation de la langue coloniale. Véritables séquelles morales, ce point linguistique officiel ne peut que causer des problèmes identitaires aux lourdes et non négligeables conséquences. En effet, que penser de l'espagnol officiel au Brésil, de l'anglais en Australie, en Nouvelle-Zélande ou encore en Tanzanie ?

Tout ces exemples encore une fois trop nombreux pour être cités en totalité sont trop souvent perçus comme naturels par les occidentaux qui estiment devoir venir en aide à ces population tant matériellement, linguistiquement que spirituellement.

C'est en cela que l'individu wolof, a su tirer profit de cette aspect multilinguistique et rare sont ceux de nos jours qui ne parlent que le wolof ; toute proportions gardées puisque les niveaux divergent bien évidemment.

Dans les différents dictionnaires le français est donné en tant que langue officielle, mais le wolof est de plus en plus attesté à ses cotés. L'aspect commercial constitue le principal motif; le peuple Wolof se basant sur des valeurs de travail et de commerce, cette évolution de statut serait donc légitime et prendrait en compte des données anthropologiques propres à un groupe ethnique tel que le peuple wolof. En effet on donne en wolof le nom de « modou-modou », aux émigrés Wolofs qui parcourent le monde en vendant toute sorte d'artisanat, objets d'art et autres). Ce qui parait en Occident comme une simple activité de subsistance pécuniaire, en est certes une, mais perpétue également des valeurs propres au groupe ethnique.

Donc, l'acception, d'un dialecte commun par plusieurs ethnies différentes est appelé « sabir » (de l'espagnol « saber » (savoir)). C'est ce qu'exprime Saussure dans le chapitre premier de cette partie.

Cette étude se porte sur des éléments de linguistique externe et aborde «la question des rapports du phénomène linguistique avec l'espace».

« Les paysans aiment à comparer leur patois avec celui du village voisin. »¹

C'est le cas des peuples de l'Afrique de l'ouest qui ont des notions dans les autres langues. En effet, il n'est pas rare de voir dans les villages Wolof reculés de brousse par exemple, des individus issus des ethnies Sérères ou Peul. Les distinctions linguistiques seront également repérables dans le mode de vie, dans une perspective anthropologique. (construction de cases, codes vestimentaires, mais aussi dimension artistique, art culinaire...)

D'un point de vue linguistique, des glissements de langage seront également repérables et analysables. La manipulation et le croisement de différentes langues s'effectueront de manière naturelle. Là où les points énoncés par Saussure semblent dépassés, s'illustreront par ces phénomènes répandus non seulement au milieu rural mais également dans tous autres domaines où plusieurs ethnies, plusieurs langues seront amenées à coexister.

Dans le second chapitre, on peut mettre en parallèle le cas de l'Afrique du sud, pour laquelle est constaté « à côté de plusieurs dialectes nègres, la présence du hollandais et de l'anglais, résultat de deux colonisations successives »². Même, si l'on ne retrouve pas à ma connaissance de traces hollandaises dans la langue wolof, on ne peut que souligner, sur le même principe de constat saussurien l'importance du lexique français dans le wolof moderne. On rencontre aussi la présence de l'arabe dans le lexique religieux wolof et de l'anglais dans une moindre part. (certainement d'autres langues latines telle que l'espagnol, mais trop peu pour en établir un constat pertinent)

¹ ibid. p.262, « de la diversité des langues »

² ibid. P.265/266

Même si la distinction entre langue et dialecte est difficile à déterminer, Saussure dans le chapitre 3, n'admet pas la possibilité de définir des limites naturelles tant à une langue qu'à un dialecte.

« Ainsi la notion de dialecte naturel est en principe incompatible avec celle de région plus ou moins étendue. »¹

Saussure illustre ses propos par le fait que les langues se croisent et sont utilisées de manière indépendante mais aussi mêlée.

Il différencie également les notions de « langue » et de « dialecte » :

« Souvent un dialecte porte le nom de langue parce qu'il a produit une littérature. »²

Ce serait donc le cas du wolof qui depuis Senghor a produit une littérature propre au groupe ethnique. De plus en plus d'éditions bilingues voient le jour mais ne cherchent que très peu à illustrer la glose opérée par rapport au lexique français. En effet, l'usage d'un wolof, disons wolofisé à l'extrême, renforce la valeur de la langue dans un usage littéraire mais ne retranscrit que partiellement les réalités linguistiques de la langue wolof, si ce n'est dans un usage soutenu. Il s'appuierait néanmoins sur un wolof tel qu'il était parlé dans la période ayant précédé la colonisation. Le problème de la retranscription scripturale du wolof sera vu ultérieurement.

¹ idem. p.276

² ibid. p.278

2 l'état actuel des choses

Le choix de langue destinée à côtoyer la langue officielle (ici le français) s'est basée dans le cas du Sénégal sur une étude approfondie à propos des 28 dialectes majeurs au Sénégal. Il a été défini trois statuts linguistiques:

-le premier groupe et le plus important comprenant six langues reconnues en 2001 (wolof, sérère, pulaar, mandingue, soniké et diola)

-les nouvelles langues (balanté, manjaque (Casamance, sud du Sénégal)...))

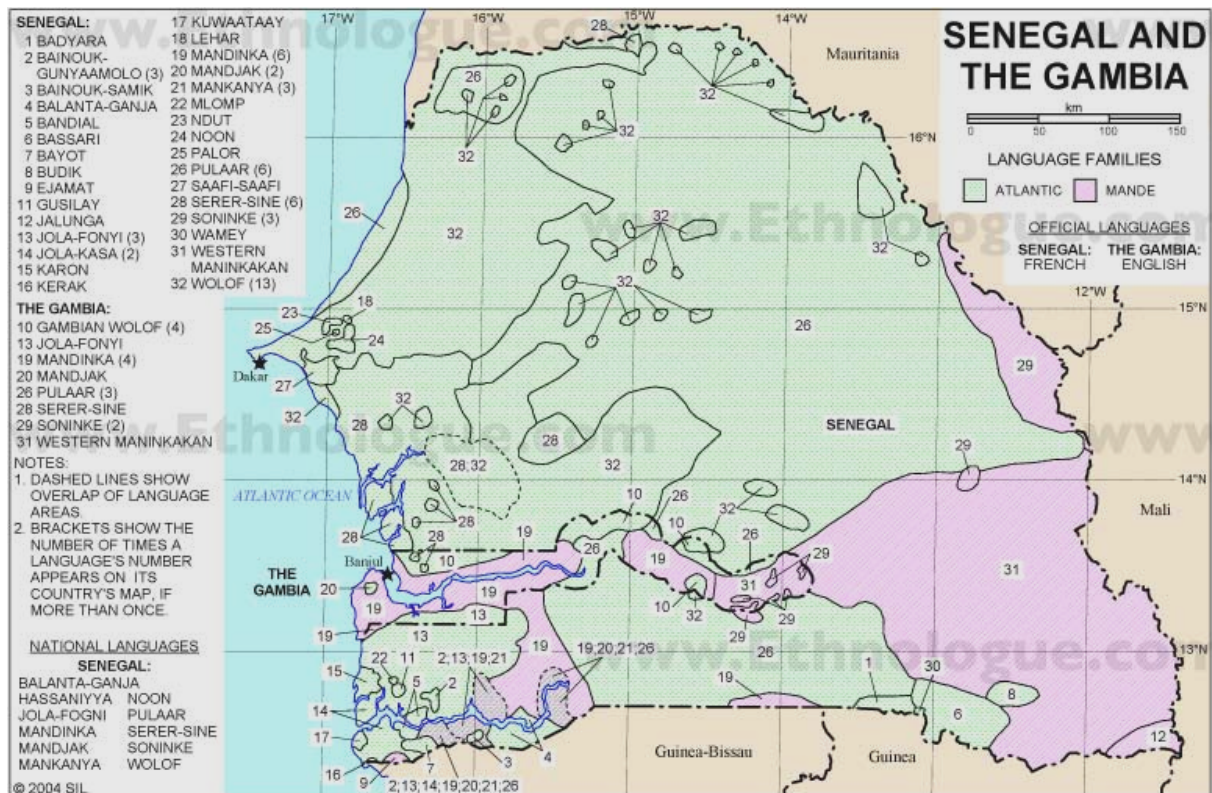
-les autres langues (minorités, dont bambara (présent essentiellement au Mali))

Ces langues/dialectes, sont considérées comme suffisamment outillés pour pouvoir être introduites à l'école; on se rend compte que le critère éducatif constitue le motif principal. Il convient de préciser que certains dialectes ont tendance à disparaître. (Mlomp, Cobiana...)

Les langues vernaculaires sont donc prises en compte dans ce choix, dans ce classement. L'article premier de la constitution du 7 janvier 2001, définit le choix opéré:

« La langue officielle de la république du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, la sérère, le saniké, le wolof et toute autre langue qui sera codifiée. »

CARTE LINGUISTIQUE DU SENEGAL (source : www.ethnologue.com)



Il est important de noter la présence de la Gambie, entre la région du Sine- Salum et de la Casamance. Un pays tel que celui-ci aussi joue tout de même un rôle délimitant les deux pays géographiquement et linguistiquement. L'anglais étant la langue officielle de ce petit pays, un des plus petits pays d'Afrique. (11 300m² pour un demi-million d'habitants) Néanmoins le Sénégal et la Gambie sont unis au sein de la même confédération, la Sénégalie.

Cette carte ethnique précise propose de voir comment le peuple wolof prend place au cœur d'un pays où sont encore présents peuple qui en plus de la langue des colonisateurs, de l'arabe littéraire continuent de pratiquer, de revendiquer et de transmettre le wolof. Le multilinguisme est une des caractéristique majeures des peuples africains qui dès l'enfance baignent dans un univers linguistique riche et variée.

3 problématiques actuelles

Ce qu'il faut surtout entendre, c'est que le français a été retenu et cela depuis l'indépendance, pour constituer la langue officielle de l'administration. Mais des démarches visant à faire évoluer le statut identitaire des langues nationales ne sont pas à exclure.

Le phénomène de diglossie est alors largement développé dans un pays africain comme le Sénégal; en effet, les individus, quel que soit leur langue natale seront certainement amenés à employer des notions dans une ou plusieurs autres langues. Ce maniement multi linguistique et donc multi culturel, ne peut que souligner un atout certain pour les individus qui sauraient en tirer profit.

On entendra par diglossie: « état de bilinguisme d'un individu, d'une communauté qui place la langue indigène en situation de subordination par rapport à la langue dominante nationale. » (selon *Litré*)

PRONONCIATION DU WOLOF (source : www.omniglot.com/writing/wolof.htm)

La vision globale de la prononciation phonétique du wolof mise en contraste avec l'alphabet phonétique international permet une meilleure approche des particularités de la langue :

a	aa/ā	à	b	bb	c	cc	d	dd	é	ée	e	ee/ē
[ə]	[a:]	[ə]	[b]	[b:]	[c]	[cʰ]	[d]	[d:]	[e]	[e:]	[ɛ]	[ɛ:]
ë	ëe	f	g	gg	i	ii/ī	j	jj	k	kk	l	ll
[ɜ]	[ɜ:]	[f]	[g]	[g:]	[i]	[i:]	[j]	[jʰ]	[k]	[k:/kʰ]	[lʰ]	[l:/l:]
m	mm	mb	mp	n	nn	nc	nd	ng	nj	nk	nq	
[m]	[m:]	[^m b]	ⁿ p / ^m pʰ	[n]	[n:]	[ⁿ c/ ⁿ cʰ]	[ⁿ d]	[ⁿ g]	[ⁿ j]	[ⁿ k/ ⁿ kʰ]	[ⁿ q/ ⁿ qʰ]	
nt	ñ	ññ	ŋ	ŋŋ	o	oo/ō	ó	óó	p	pp	q	
[ⁿ t/ ⁿ tʰ]	[ɲ]	[ɲ:]	[ŋ]	[ŋ:]	[ɔ]	[ɔ:]	[o]	[o:]	[p]	[p:/pʰ]	[q]	
r	rr	s	t	tt	u	uu/ū	w	ww	x	y	yy	
[r]	[r:]	[s]	[t]	[t:/tʰ]	[u]	[u:]	[w]	[w:]	[x]	[j]	[j:]	

Les recherches en linguistique wolof ont pu fournir une répartition des consonnes, semi-voyelles et voyelles illustrant le mécanisme de formation des phonèmes :

Les consonnes et semi-voyelles : (<http://www.linguistique-wolof.com>)

	labiale	labio-dentale	dentale	palatale	vélaire	uvulaire
occlusive sonore	b		d	j	g	
occlusive sourde	p		t	c	k	q
constructive		f	s		x	
nasale	m		n	ɲ	ŋ	
latérale				l		
vibrante				r		
semi-voyelle	w			y		

Le wolof compte également une corrélation de gémation consonantique mais toutes les consonnes ne sont pas concernées :

/b/ (/bb/), /c/ (/cc/), /d/ (/dd/), /g/ (/gg/), /j/ (/jj/), /k/ (/kk/), /l/ (/ll/), /m/ (/mm/), /n/ (/nn/), /p/ (/pp/), /r/ (/rr/), /t/ (/tt/), /w/ (/ww/), /ɲ/ (/ɲɲ/) et /ɲ/ (/ɲɲ/) :

Le triangle vocalique du wolof :

	antérieure		centrale		postérieure	
	<i>brève</i>	<i>longue</i>	<i>brève</i>	<i>longue</i>	<i>brève</i>	<i>longue</i>
fermée	i	ii			u	uu
mi-fermée	é	ée	ë		ó	óó
mi-ouverte	e	ee			o	oo
ouverte			a	aa (à)		

L'enseignement scolaire serait alors en phase avec les volontés du peuple, mais il n'en est pas ainsi. En effet, le Sénégal est quasiment entièrement islamisé; est-il nécessaire de devoir mettre en opposition deux langues majeures, sur le plan mondial, soit l'arabe et le français?

Encore une fois, le wolof peut constituer une solution puisqu' imprégner de français et d'arabe mais pouvant également être déclamé dans la plus pure tradition wolof sans emprunt.

Les débats sont ouverts, mais le pays est orienté depuis la colonisation et l'intégration au sein de la francophonie vers la volonté de connaître le français. Le second président de la république du Sénégal, Monsieur Abdou Diouf est actuellement le président de la francophonie. Il a su poursuivre le travail amorcé par Monsieur Léopold Sédar Senghor, soit de se placer dans la continuité coloniale. La démarche de l'actuel président Monsieur Abdoulaye Wade est tout autre et place le wolof à sa juste position. Le français n'est pas exclu et seul l'avenir pourra nous dire ce que la langue officielle deviendra.

La graphie latine officialisée, concernant la retranscription du wolof ne semble donc pas créer un frein linguistique, mais plutôt une ouverture scripturale, pour cette graphie et pour les langues qui en usent.

La réception demeure quand même différente vis à vis de cet alphabet latin dans les régions proches de la capitale et dans les zones dites reculées où l'occidentalisation se fait moins ressentir. L'héritage Senghor s'illustre parfaitement par l'enseignement en lettres latines du wolof aura eu, un impact certain sur la langue wolof, son histoire et sa lexicologie.

Ainsi les avis sont partagés et l'éducation des jeunes générations puisent donc tout naturellement dans ses différentes ressources. L'apprentissage et l'usage du français n'est pas à exclure, mais il doit se faire dans une perspective d'ouverture au même titre que l'apprentissage de l'anglais, de l'allemand et autres et non pas en souvenir des oppresseurs.

D'autres évolutions ne sont pas à exclure ; depuis quelques années les chefs d'états africains ont signé des accords d'exclusivité d'import/export avec la Chine. Les retombées linguistiques ne se sont pas fait attendre. Venus en masse les locuteurs chinois permettent un nouvel essor linguistique non négligeable tout comme les américains l'ont réalisé au Sénégal de par une proximité géographique.

II Lexicologie

1 éléments « externes » et « internes » du wolof

En me référant au chapitre 5 de l'introduction au *CLG*¹, il m'a été possible d'établir des liens entre les théories saussuriennes et le cas du wolof. La linguistique externe appuie ses thèses principalement sur l'ethnologie, soit « toute les relations qui peuvent exister entre l'histoire d'une langue et celle d'une race ou d'une civilisation. Ces deux histoires se mêlent et entretiennent des rapports réciproques ». Il paraît donc clair que la démarche d'étude et d'analyse d'une langue telle que le wolof, doit être mise en parallèle avec l'étude historique de sa civilisation, et des répercussions que différents évènements ont pu avoir, sur tel ou tel aspect de la langue, comme par exemple le cas de l'emprunt et d'éventuels glissements sémantiques.

Le principal élément historique du Sénégal ayant eu un effet sur les langues reste la colonisation qui a modifiée les idiomes présents dans la période pré coloniale. On entendra par idiome, tout instrument de communication linguistique utilisé pour et par une communauté ; Saussure, à ce propos rappelle le sens étymologique grec de « *idiōma* », en « tant que coutume spéciale »². On pourrait considérer que l'emprunt à une langue par une autre pourrait se faire d'une manière naturelle ou bien, comme dans la langue wolof, d'une glose forcée, du moins contrainte par la colonisation. Bien entendu, depuis le prétendu terme de la colonisation, l'emprunt au lexique français du wolof (pour ne citer que celui-ci) s'effectue par le biais du déplacement de l'idiome à l'extérieur et des échanges linguistiques venant de l'extérieur.

Ensuite, l'histoire politique du pays qui, sous la tutelle Léopold Sédar Senghor, tend alors vers une francophonie avouée et appréciée, finalement avec modération, si ce n'est par les francophones, va jouer un rôle majeur dans l'identité linguistique d'un wolof empreint de la langue française. Dans les zones reculées de la capitale, zones largement islamisées et arabisées d'un point de vue linguistique, l'usage du français n'est pas forcément adopté à l'unanimité. On constate tout de même une confrontation, dans ces zones, avec une autre langue dominante, soit l'arabe littéraire et coranique.

¹ «éléments internes et externes de la langue», p.40

² idem. p.261

Le passage de peuples nomades sur un territoire (peut par exemple) contribue également à l'évolution de la langue. Même si ce phénomène linguistique perd peu à peu de son importance, il reste quand même caractéristique d'un pays comme le Sénégal.

Les institutions religieuses, islam en majorité et christianisme, véhiculent aussi des rapports linguistiques dans le système du wolof. Le christianisme porte plus particulièrement sur l'onomastique (noms choisis en fonction du calendrier liturgique) tandis que l'islam a introduit un large vocabulaire coranique au sein même du wolof. L'islam est majoritairement représenté à 95% tandis que le reste de la population se répartit entre christianisme et animisme)

Pour Saussure c'est « la langue qui fait la nation »¹. Il est évident que la, ou les langues enseignée(s) ou du moins transmise(s) par le biais de l'éducation font ce que la nation deviendra. Il y est ajouté que « les mœurs d'une nation ont un contre coup sur sa langue »²

Saussure s'appuie sur la capacité de « se développer une langue commune à côté des dialectes locaux. »³ C'est ce que l'on pourrait identifier au Sénégal, mais avec une moindre mesure, puisque les différentes ethnies conservent tout de même une forte identité liée à leurs langues réciproques et associée à un peuple, avec son histoire, ses coutumes et ses valeurs.

C'est une théorie que l'on pourrait au moins assimiler au cas du wolof; le statut de langue du wolof semble s'être avec le temps largement développé aux côtés d'autres langues et son usage par un individu, disons non-wolof, tend à une harmonisation linguistique au sein d'un territoire multilingue, multi-dialectal.

Si l'on devait observer les éléments internes du wolof et les changements dans son système, il serait préférable de se pencher sur la question de l'emprunt. En effet, il est quasiment permanent au Sénégal. Le degré d'emprunt est variable. On rencontre des degrés d'emprunt entre une phrase entièrement en wolof et une autre entièrement en français par exemple. Cela dit un emprunt peut se faire sans changer le système de langue et le principe du lexique interchangeable facilite l'apprentissage de la langue.

L'emprunt est donc facultatif en wolof comme dans les autres langues parlées au Sénégal. Il n'est pas rare d'entendre des discours politiques ou des serments religieux (essentiellement musulmans) exprimés dans un wolof littéraire sans aucun ajout français par exemple. La compréhension en deviendra même difficile pour les plus jeunes ou les moins lettrés. Ce wolof brut est également utilisé dans la littérature et aussi dans la vie politique de l'assemblée nationale sénégalaise ou encore dans la presse audio-visuelle. Il n'est pas rare d'entendre des discours politique en wolof ou des journaux télévisés bilingues, l'un à la suite de l'autre, permettant un meilleur apprentissage d'une langue ou de l'autre. Il y a donc des niveaux de langues identifiables dans le wolof avec des connaissances qui varie selon les individus.

¹ idem. p. 40

² ibid. p. 40

³ ibid. p.42

2 l'emprunt et ses glissements

Je me suis donc penché sur le cas de l'emprunt au lexique français et à partir d'une base de 1000 mots choisis dans un dictionnaire simplifié wolof/français¹. Je n'ai pas tenté d'établir une théorie, mais de trouver des correspondances entre certaines occurrences, en les regroupant selon la mutation qui opérée.

Il m'a été possible de remarquer plusieurs procédés lexicologiques et d'en extraire les cas et les exemples qui me paraissaient pertinents concernant l'étude de l'emprunt du wolof dans le lexique français.

Le cas le plus simple est celui des mots qui ne changent pas de prononciation. (le problème de la graphie sera vu par la suite) :

« moto, kilo, télé, robiné, midi, film... »

Ces mots peuvent trouver une équivalence en wolof, une occurrence qui dépendrait d'un langage soutenu, un emploi qui n'est plus utilisé ou très peu. L'usage de ces emprunts ne correspond pas non plus à un langage familier, mais plutôt à un usage courant.

Ensuite un cas intéressant est celui des mots polysémiques qui en français ne sont représentés que sous la forme de synonymes:

« kees » pour « caisse » et « boyet » pour «caisse enregistreuse» que l'on ne peut que rapprocher phonétiquement de « boîte ».

« bandass » pour « bande médicale » et « mbooloo » pour « bande de copains »

« not » pour la musique mais « poñ » pour l'école.

On remarque que là où le français n'a qu'un seul signifiant pour plusieurs signifiés, le wolof a plusieurs signifiants, autant que de signifiés grâce à un emprunt phonétiquement modifié qui ne correspondrait qu'à un seul signifié. On peut se demander, si avant d'avoir procédé à l'emprunt, la langue wolof ne possédait pas un seul signifiant pour plusieurs signifiés, concernant tel ou tel mot. L'emprunt, de ce point de vue constituerait un réel enrichissement linguistique.

¹ *Mon premier dictionnaire wolof*, Solévil, Nathan, 2005

Certains mots qui suivent le même système créent de par leurs emplois en tant que signifiants des glissements sémantiques inattendus et aboutissent à une permutation de sens de l'emprunt alors que la conservation de l'emprunt aurait été plus logique.

« seer » pour « cher » tandis que « sama » pour « chère(e) » ou « c'est mon »

« batari » pour « pile » et « tegle » pour « pile d'assiettes », alors que « piil » signifie lui même « ampoule »...

Il est évident que la batterie, en français est une pile mais se différencie tout de même. Pourtant une ampoule qui possède des caractéristiques de la pile ou de la batterie se trouve empruntée avec le signifiant « piil ». L'emprunt serait donc figuré et attribuerait un signifiant à un signifié par une connexion synecdochique, en ne s'appuyant que sur un seul trait sémantique de l'emprunt. Dans le cas de la « piil » pour « ampoule » ce serait la faculté de fournir de l'énergie et de la conserver afin de la transmettre.

« fil woñ » pour la couture, « fiil » pour l'électricité, « findifeer » pour le fer.

« kart » pour la géographie, « kartu bataaxal » pour la poste, « maryaas » pour le jeu.

La carte postale fournira donc un mot composé à partir de l'emprunt de base qui serait celui de la carte utilisée dans les classes de géographie. Par contre, on peut se demander pourquoi la carte de jeu n'a pas, elle aussi, dans son emprunt usé d'un mot composé.

D'autres mots n'ont emprunté qu'une partie du signifiant tout en conservant l'intégralité du signifié ou une partie. On observe pour certains des phénomènes de suppression morphologiques.

« roplan » pour « aéroport » avec un glissement lexical du signifiant « aéroplane » vers le signifié « aéroport »

L'emploi d'une partie de l'isotopie « aéroport » utilise un signifiant qui n'est plus vraiment présent dans le lexique français actuel, mais conservé par le lexique wolof. On constate également un phénomène d'aphérèse dans le cas de cet emprunt.

« safo » pour « échaffaudage », « kip » pour « équipe », « pepp » pour « pépin »

« safo » et « kip » subissent également une apherèse tandis que le cas de « pepp » s'illustre par une apocope. L'oralité dominante dans le wolof comme dans les autres langues africaines, justifie certainement ces suppressions morphologiques.

On trouve aussi quelques mots qui pourraient faire sens. Un rapprochement, sans rentrer dans les détails pourrait s'opérer avec la langue créole qui possède un lexique largement basé sur le principe de figuration, d'image et de suppression morphologique.

« seetu » pour le miroir, le rétroviseur, mais « galaas » pour l'iceberg et « kereem » pour la glace à la crème.

« toq » pour goutte, « sipp » pour jupe, « rápp » pour usé ou « rèdd » pour ligne.

« ran » pour « file d'attente »

Pour le cas de « ran », il y a un constat métonymique de l'effet pour la cause qui image d'une manière explicative l'emprunt pour un individu usant du lexique français.

Certains mots, varient très peu tant dans la graphie que dans la prononciation. Par contre, le sens de ces mots n'a pas évolué au cours de l'emprunt. Le procédé de paronomase fonctionne bien et la prononciation exacte ne sera pas forcément nécessaire, concernant la compréhension. Ce qui reste, sans rentrer dans le domaine phonologique, une des prérogatives principales du langage.

« kereem » qui sera parfaitement compris si on prononce « crème ».

La liste de ce cas serait trop longue à citer; je n'ai retenu que les mots qui me paraissaient intéressants:

« garaas, bagaas », « adadress », « bélé »(blé), « toratwaar »(trottoir), « aksidaa », « paarabirüs »(pare-brise), « seebar »(zèbre), « siifar »(chiffre), « pompititeer »(pomme de terre), « potipuwaa... », « dantifiris », « sokolaa », « sinwaa »(chinois)...»

Il y a des mots composés qui tout, naturellement, sont sémantiquement franco-wolof:

« defarkatu robiné » pour plombier, « kanotu muslaay » pour canot de sauvetage...

« in aji-xeneñu formatik » pour ingénieur informaticien

« rato-furset » pour fourche

Se retrouvent ici mêlés, les phénomènes de suppression et de composition de mots composés insérant un principe de bilinguisme, une sorte d'association nécessaire de deux lexiques, celui du français et du wolof.

D'autres mots composés utilisent le mot « tubaab » (homme blanc) en guise d'adjectif. Il ne faut pas observer ici un quelconque aspect péjoratif ou dégradant, mais simplement un procédé morphologique usité afin de développer un sens de deux occurrences associées.

« balafon-tubaab » pour piano.

Il convient de noter que ces mécanismes linguistiques pourraient s'appliquer aussi aux emprunts arabes par exemple: « kilifa » pour chef (calife, khalif) ou « saabu » pour savon (saabun en arabe) Le cas du mot « siifar » est par exemple plus complexe puisque le mot français est lui-même un emprunt à la langue arabe. Alors, le wolof a pu emprunter à l'arabe avant de pouvoir l'emprunter au français. Nous avons vu que les conquêtes arabes dataient du XI^{ème} siècle, avant la colonisation française. Ces précisions historiques (éléments externes) expliquent la forte implication de l'emprunt arabe dans le lexique wolof.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir c'est qu'un système d'emprunt est exploitable. Il est possible de créer des classes par rapport à des contraintes ou similitudes. Des sous classes pourraient concevoir des systèmes sous-jacents au système majeur et dominant d'une langue telle que le wolof, concernant le lexique dans son ensemble. Ce qui sera valable pour le cas de l'emprunt présentera un système équivalent, sous certains aspects, concernant le lexique propre à la langue wolof. L'emprunt reste constitutif de toutes langues se développant par mimétisme.

3 « la représentation de la langue par l'écriture »

Saussure, dans son chapitre sur la « linguistique géographique » se demande si une langue nécessite « forcément l'usage de l'écriture »¹. Il appuie sa thèse sur la valeur orale des poèmes homériques. C'est justement cette oralité que l'on pourrait assimiler aux chanteurs griots faisant vivre dans les rues africaines une tradition orale des plus représentatives. Les messages délivrés par les griots sont religieux, traditionalistes, ou traitent tout simplement des mœurs. Certains griots sont également historiens, généalogistes... On distingue plusieurs types de griots, hommes et femmes, enfants même, à travers l'Afrique de l'ouest et le monde. Ils font leur apparition dans les rues et vivent bien souvent des dons qui leur sont faits. Leur présence est également requise lors des cérémonies de mariage, ou funèbres. On rencontre donc des traits de caractère commun avec la tradition orale grecque.

Il ne s'agit pas d'instaurer un débat sur la prédominance de l'oralité sur l'écriture ou l'inverse. Cependant, la transmission se fait et il est toujours possible d'apprendre une langue de manière orale tout en ayant reçu une éducation par la voie écrite dans sa langue natale. L'oralité et l'écriture propre à une langue se complètent mais semblent tout de même dissociables.

¹op. cit. p.268

Saussure différencie « langue et écriture »¹ en tant que « deux systèmes de signes distincts ». Le premier étant représenté par le second. Il s'appuie sur l'image de la photographie:

« C'est comme si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage. »

Il met ensuite en opposition les deux aspects d'une langue, en les dissociant. Ce qu'il nomme « prestige de la forme écrite » traduit bien l'opposition entre les deux formes. Pourtant les origines grecques de l'écriture, pour ne citer quelles, sont bien attestées et leur valeur littéraire, religieuse ou autre ne semblent plus à démontrer.

« La langue a donc une tradition orale indépendante de l'écriture, et bien autrement fixe; mais la prestige de la forme écrite nous empêche de le voir. »²

La mémoire « visuelle » pour la plupart des individus, renforce cette notion de prestige par rapport à l'écriture. Par contre, Saussure semble se tromper, lorsqu'il évoque une langue qui « évolue sans cesse », certes, mais une écriture qui « tend à rester immobile »³...

Il paraît évident que l'écriture évolue autant que la langue orale vu qu'elle n'est que sa représentation graphique, son image retranscrite. En somme l'écriture refléterait l'image de la langue orale et inversement. Si on considère la notion d'emprunt comme un facteur plus ou moins dominant dans le cas du wolof, cela développe deux aspects linguistiques. Il sera donc nécessaire de différencier l'oralité et l'écriture liée à un idiome commun. Pourtant, puisque l'écriture retranscrit le caractère oral de la langue, il convient également de les étudier en corrélation.

L'écriture d'une langue correspond également à son apprentissage. A ce titre, le cas du wolof se montre intéressant. En effet, l'apprentissage d'une large part de la population Wolof (ou bien entendons sénégalaise) s'effectue dans la vie courante dans le cas où il n'y aurait de contexte éducatif efficace ou développé.

En outre, même dans le cas d'un enseignement, disons scriptural du wolof ou du français, l'apprentissage de l'arabe reste implanté dans une dominante orale et cela depuis plusieurs siècles. L'écriture de l'arabe est bien entendu étudiée, mais il est fréquent de rencontrer des personnes, des enfants récitant par cœur des versets coraniques.

¹op. cit. p.45

²op. cit. p.46

³op. cit. p4

III A la lumière de Cheikh Anta Diop

1 origine commune entre l’Égypte antique et le peuple wolof

Les correspondances entre le peuple wolof et le peuple égyptien se fondent tout d’abord sur la civilisation, le mode de vie, l’organisation sociale, soit d’un point de vue anthropologique et sociologique. La comparaison s’établit autour de fortes correspondances phonologiques, lexicologiques, grammaticales, morphologiques et syntaxiques.

Nous mettrons de côtés les théories de CH. A. Diop à propos des expériences abouties sur l’épiderme des momies égyptiennes et sur celui d’individus wolofs. Les théories de Diop ont été largement controversées par le monde scientifique occidental, pourtant elles seraient attestées de nos jours ; le savant sénégalais aurait été précurseur dans beaucoup de domaines.

On peut alors émettre l’hypothèse que les particularités et caractéristiques morphologiques et syntaxiques du wolof seraient empreintes, d’un point de vue diachroniques et s’illustrant par des constats synchroniques, de la civilisation égyptienne.

Les études menées par le chercheur Cheikh Anta Diop, se sont en premier lieu portées sur la préhistoire et la situation de l’homme noir, aujourd’hui représenté massivement en Afrique de l’est, centrale, écartons le cas de l’Afrique du sud, orientale et ce qui nous concerne plus en Afrique de l’ouest, au Sénégal par exemple où se portent ce travail de recherche à propos de la langue wolof.

Bien entendu, il y a d’autres pays représentatif de la dite négritude aux abords du Sénégal en question, tels que le Niger (dont l’étymologie latine signifie « noir »), le Nigéria, le Mali, le Libéria, la Sierra Léone, la Côte d’Ivoire, le Togo, le Bénin ou encore le Tchad, le Burkina Fasso...

Nous ne ferons pas cas des individus de type dit « nègre » qui furent, jadis, disons déplacés de leur Terre vers de fébriles îlots que l’on se plaît encore à nommer parfois départements ou bien pis encore territoires, sans doute sans raison vraiment valable.

La préhistoire a donc été l'étape préalable de l'anthropologue CH. A. Diop ; il a établi des théories illustrées par des similitudes concernant l'appartenance du peuple de l'Égypte antique au peuple noir actuel. Les recherches archéologiques ont permis d'établir des liens entre les différentes formes d'art pictural ou lors de fouilles de comparer les objets rencontrés, utilisés dans la vie quotidienne, que l'on utilise encore parfois en Afrique de l'ouest, au Sénégal ou encore au Mali.

La couleur de peau a également constitué pour le physicien sénégalais un puits de découverte. En effet, il a été constaté que le taux de mélanine prélevé sur certaines momies, était le même que sur les individus issus du peuple wolof. Il en va de même concernant l'ostéologie, la chevelure et donc la similitude des coiffures notamment féminines de l'Égypte antique et de l'actuel peuple Wolof.

La connivence des deux civilisations s'illustrerait aussi, selon Diop par les auteurs de l'antiquité gréco-latine.

Eschyle (525 ? - 456 avant notre ère), traite dans *Les Suppliantes*, lors de la description des Égyptiades, d'« équipage avec ses membres noirs sortant des tuniques blanches »¹. La description du type égyptien sera reprise par ailleurs dans le poème.

Les références dont fait usage CH. A. Diop sont multiples mais ne concernent pas forcément l'aspect grammatical et linguistique de l'étude ; cela dit ces quelques apports tendent à améliorer la compréhension de la démarche, non pas argumentative, mais fondée de CH. A. Diop.

Nous verrons donc comment, à la lumière de Cheikh Anta Diop, comment peut s'établir le parallèle morphologique du wolof avec l'égyptien antique et le français moderne, puis sous l'angle de la syntaxe, nous analyserons l'ordre des constituants dans différents types d'énoncés, ainsi que les déictiques.

¹Eschyle, *Les Suppliantes*, vers 719 à 720 et 745

2 « Parenté grammaticale de l'égyptien ancien » et du wolof

C'est en sa qualité de linguiste que CH. A. Diop s'est penché sur la comparaison et l'observation de la « parenté grammaticale de l'égyptien ancien » que l'on ne pouvait que reconnaître avec le cas du wolof, orthographié par le chercheur Diop « valaf »¹.

Le verbe « empoigner », « prendre » en égyptien se dit « kef » ; il en va de même en wolof avec le sens de « saisir sa proie ». La comparaison pourrait s'arrêter là, mais ce qui devient intéressant, c'est le principe de conjugaison et les similitudes que l'on peut alors rencontrer.

En effet, le verbe ne subira pas de flexion propre, tandis que la personne indiquera de par sa post position au verbe, donc à l'infinitif, la forme grammaticale à entendre, à comprendre. Cependant les pronoms personnels ne sont pas les mêmes en égyptien et en wolof, mais la forme verbale, elle, ne change pas.

Présent

égyptien ancien	wolof
P1 kef i ²	kef na(a)
P2 kef ek	kef nga
P3 kef et	kef na
(kef ef)	(kef ef na)
(kef es)	(kef es na)
P4 kef n	kef nanu
P5 kef ten	kef ngen
P6 kef sen	kef nañu

On rencontre toutefois des similitudes dans la morphologie des pronoms personnels, ici représentés en gras. Le wolof ajoute certaines formes ou en combine d'autres. En effet, le « **na** » de P1 se retrouve en P3, puis associé aux formes « **ef** » et « **es** », pronoms archaïques empruntés à l'égyptien en P4 et P5.

Il convient de noter que P1, reçoit habituellement un second « a » afin d'être différencié de P3.

¹ *Antériorité des civilisations nègres mythe ou vérité historique ?*, Présence Africaine, 1967, 1993

² pour des raisons de commodité et de compréhension les occurrences en égyptien seront retranscrites en graphie latine

On peut également mettre en parallèle d'autres aspects similaires des grammaires égyptienne et wolof. En effet, au passé viendra s'ajouter entre le verbe et la marque de personne l'équivalence du son « on ». (Ex : kef **o** nek en égyptien et kef **on** nga en wolof pour P2)

Le participe passé se construit de la même manière en égyptien et en wolof. Le même verbe étudié ci-dessus, se verra ajouté un « w » après sa forme disons infinitive : kef-w, signifiant donc « qui a été pris, qui a été saisi ».

Quant au futur, « la désinence « in » du futur égyptien donne « i » en valaf »¹ : kef-in-ef/kef-i-ef.

¹ *Antériorité des civilisations nègres mythe ou vérité historique ?*, Présence Africaine, 1967, 1993, p 46

Le cas de la formation du participe passé est à la fois simple et surprenante. Comment se fait-il que la forme n'ait pas évoluée, entre ces deux langues présumées n'avoir aucun lien ?

Le passé et le futur ont à peine évolué ; un travail en phonétique pourraient apporter de plus larges précisions sur l'évolution s'échelonnant sur près de quatre mille ans.

Par le biais de ces quelques exemples apportés par les recherches de Diop, parmi d'autres avec parfois plus de nuances, on se rend bien compte des similitudes de l'égyptien et du wolof. On peut ensuite établir d'éventuelles bases concernant un travail en diachronie.

3 le cas du copte

Le copte est une langue actuellement usitée en Egypte, notamment par les chrétiens et qui se définit comme de « l'égyptien ancien vocalisé » pour reprendre les mots de CH. A. Diop¹. L'étymologie grecque du mot, *aigúptios* signifie Egyptien. L'étymologie donne **hout-ka-Ptha** soit le « château du ka de Pthah ». L'évolution donnera, après syncope phonétique *kuptios*.

Le copte serait issu des langues afro-asiatiques, chamitiques. On dénombre plusieurs dialectes, dont le sahidique ou encore l'akhmimique. Le dialecte bohaïrique correspond à la forme copte, utilisée de nos jours, notamment lors de la liturgie. L'identité copte est importante en Egypte, quoique minoritaire.

Il serait donc possible de trouver dans le copte les origines des langues africaines, du moins du wolof. Il correspondrait au grec et au latin pour le français.

L'alphabet copte se calque sur celui du grec mais se voit complété par sept caractères dits démotiques, complétant ainsi l'alphabet grec et les phonèmes qu'il ne pouvait pas rendre. Le même cas d'ajout s'observe dans le cas du wolofal, empreint d'arabe littéraire qui y ajoute certains phonèmes du wolof qui n'apparaissent pas dans la langue arabe.

Il est donc logique qu'une langue enrichisse une autre langue originelle dite fondatrice, comme on peut l'observer dans l'alphabet copte (inspiré du grec) et l'alphabet wolofal (inspiré de l'arabe).

Le copte et l'égyptien ancien peuvent sans doute apporter à l'étude du wolof et de sa grammaire des éléments de compréhension essentiels. En effet le travail en diachronie d'une large partie des langues africaines, notamment de l'Afrique de l'ouest et des langues nigéro-congolaises comme le wolof trouve dans ces langues, l'antériorité des civilisations dites nègres.

Top cit

IV Contrastes entre la morphologie française et celle du wolof

1 conjugaison

Il est possible en wolof d'établir un tableau des pronoms personnels en parallèle avec celui du français :

je	dama
tu	danga
il/elle	dafa
nous	dañu
vous	dangeen
ils/elles	deñu

Par contre si l'on peut observer ici une similitude grammaticale, on rencontre tout de même des différences importantes dans la construction morphologique de la conjugaison wolof et française.

Par exemple, on ne trouve pas d'équivalent du verbe être. Le verbe d'état traduira alors le verbe être.

Ex :
dama contan ! (je suis content)
danga sonn (je suis fatigué)
dafa marr (il/elle a soif)
dañu tang (nous avons chaud)
dangeen feebar (vous êtes malades)
deñu noppalu (ils se reposent)...

Quand au système verbal, il a été expliqué clairement par Stéphane Robert et Loïc Perrin, tous deux chercheurs au CNRS en linguistique, notamment à propos du wolof et de ses particularités.

Ce qu'il faudra en retenir, c'est que le verbe, donc, constituera l'élément invariable auquel viendra se fixer un autre élément, lui flexionnel, généralement ante posé ou bien post posé. La suffixation sera plus rare. On ne rencontrera pas de différenciations comme en français avec la forme verbale et le radical.

Le système de conjugaison wolof, semble relativement simple. La connaissance des personnes suffit à exprimer un procès, à condition, bien sur de connaître le verbe en question. Les difficultés viennent par contre des nuances aspectuelles ainsi que des différents temps usités.

2 le système verbal

L'expression de l'action en train de se dérouler s'assimile à la valeur d'un présent immédiat ou encore de la forme en **-ing** de l'anglais.

-On rencontre une modification des pronoms personnels avec l'ajout d'un **-y** à la fin de celles-ci. Pour P5, il n'y aura pas de changement. Les exceptions et les règles grammaticales atypiques n'échappent pas au cas du wolof.

Ex :

partir	dem
je pars	damay dem
tu pars	dangay dem
il/elle part	dafay dem
nous partons	dañuy dem
vous partez	dangeen dem
ils/elles partent	deñuy dem

-A l'imparfait, on retrouve les mêmes pronoms personnels, soit dama, danga, dafa, dañu, dangeen et deñu auxquels vient se greffer le morphème « **doon** ».

Ex :

dormir	nelaw
je dormais	dama doon nelaw
tu dormais	danga doon nelaw
il/elle dormait	dafa doon nelaw
nous dormions	dañu doon nelaw
vous dormiez	dangeen doon nelaw
ils/elles dormaient	deñu doon nelaw

La conjugaison wolof se construit donc selon un procédé d'affixation de morphème indicateur de temps ou bien par l'adjonction d'une lettre comme le cas du **-y** exprimant l'action en train de dérouler dans un procès au présent.

-Au passé composé les pronoms personnels se voient ajouter le morphème « **oon** » après le verbe avec les pronoms suivants : naa, nga,na, nañu, ngeen, nañu.

N.B : on relève la confusion possible entre P4 et P6. Seul le contexte et la compréhension des interlocuteurs pourront définir s'il s'agit de l'une ou de l'autre dans telle ou telle situation d'énonciation.

Ex :

partir	dem
je suis parti	demoon naa
tu es parti	demoon nga
il/elle est parti	demoon na
nous sommes partis	demoon nañu
vous êtes partis	demoon ngeen
ils/elles sont partis	demoon nañu

-Le futur, se forme, lui, avec dinaa, dinga, dina, dinañu, dingeen et dinañu.

Ex :

travailler	ligeey
je travaillerai	dinaa ligeey
tu travailleras	dinga ligeey
il/elle travaillera	dina ligeey
nous travaillerons	dinañu ligeey
vous travaillerez	dingeen ligeey
ils/elles travailleront	dinañu ligeey

-La modalité négative se compose à partir des pronoms suivants : duma, doo, du, duñu, du ngeen et duñu, suivies du verbe en question.

Ex : je ne regarde pas/ duma xool

-La modalité interrogative anté pose le verbe suivi des pronoms suivants : naa, nga, na, nañu, ngeen, neñu.

Ex : vois-je ?/xool naa ?

Est ce que ?/Ndax ?

Est ce qu'il dort ?/Ndax dafay nelaw ?

Est ce que je pars ?/Ndax damay dem ?

On rencontre donc selon les temps une modification du pronom ou du verbe. C'est là que repose certainement une des subtilités de la conjugaison wolof. En effet, la gymnastique intellectuelle devra s'effectuer rapidement par le locuteur, en plus d'un rythme prosodique soutenu, chantant et rebondissant.

3 l'élément flexionnel dans les 8 conjugaisons

On désigne cet élément flexionnel par le sigle **IPAM** (**I**ndications **P**ersonnelles **A**specto-temporelles et **M**odales). C'est cet élément qui sera indicateur de la conjugaison utilisée. Sa place également joue un rôle important dans la syntaxe, qui sera étudié dans la troisième partie.

On distingue donc huit conjugaisons :

-le parfait : indique l'état résultant, le moment de l'énonciation. (suffixe -y de l'inaccompli

-le présentatif : présente une coïncidence entre le procès et la situation d'énonciation.

-le narratif-aoriste/accompli : le procès s'identifie par rapport à un repère situationnel.

-l'impératif : indique l'ordre d'exécuter le procès dont l'interlocuteur est le sujet.

-l'obligatif : indique l'ordre à son interlocuteur de faire exécuter le procès par son sujet.

- l'emphatique du verbe, du sujet, du complément : indique le choix de l'énonciateur qui identifie le verbe, le sujet ou le complément de la relation prédicative en le distinguant d'un ensemble de valeurs possibles.

Il est à noter que l'ordre des constituants, en wolof, s'effectuera en fonction de la conjugaison utilisée.

S'ajouteront également quatre morphèmes verbaux (analytiques ou synthétiques), soit le marqueur du passé « **-oon** » ou « **woon** » si le verbe se termine par une voyelle, les inaccomplis « **-y** » et « **-di** » et le négatif « **-ul** ».

Le système de conjugaison wolof fait donc intervenir différents morphèmes selon les temps employés et l'aspect recherché par le locuteur. La démarche morphologique est donc flexionnelle et se base sur un fonctionnement de préfixes et de suffixes.

Les personnes, nous l'avons observé se basent également sur un fonctionnement flexionnel et varient morphologiquement selon le temps employé, la volonté à exprimer. On note aussi la possibilité de trouver l'indice de personne, soit le pronom personnel de manière antée ou bien post posée à la forme verbale.

Le système verbal en wolof, constitue une problématique qui soulève différents points de vue. En effet, plusieurs grammairiens wolofs ou autres linguistes s'orientent vers différentes analyses de la structuration et de la séparation des temps verbaux au sein des modes.

Le problème venant de la difficulté à nommer ces modes verbaux, il en résultait jusqu'à présent un système classique pouvant compter une dizaine de modes. Geneviève N'DYAYE-CORREARD se propose elle, dans un de ses articles, de remodeler un système acquis, du moins de le restructurer en quatre modes. Il ne s'agit pas d'éliminer certains temps, mais de regrouper les modes qui peuvent le supporter et de faire ressortir les différences les plus pertinentes.

Sa volonté est de simplifier ce qui pré existait jusqu'à lors; ainsi quatre modes seront retenus par la linguiste, grammairienne investie dans cet article. Elle développe donc les quatre types de propositions à noyau verbal auxquels elle assimile tout naturellement un mode d'expression.

Il faudrait donc retenir, selon elle, l'**impératif**, l'**assertif**, l'**indicatif** et le **subjunctif**.

-Résumé (l'article dans son intégralité est disponible en annexe)

Elle effectue de prime abord quelques rappels préliminaires, notamment par rapport à la notion de « proposition », de « groupe verbal », d'« opérateurs », et de « marques verbales ». Elle propose quatre types de propositions ayant chacune un nombre différent de propriétés. Les autres types d'énoncés qui ne rentrent pas en compte dans ces quatre types sont également traités par G. N'DYAYE-CORREARD.

Le problème de la focalisation est traité par la suite. Ce procédé permettant de désigner un des constituants de la proposition en tant que rhème. Le wolof supporte trois types de focalisation, soit celles portant sur le complément, le sujet ou le prédicat. Les différents types et niveaux de focalisation présentés développent ainsi des nuances importantes.

Enfin et en guise de conclusion, sont précisés les quatre modes proposés par la linguiste. Sa réflexion analytique tend réellement vers une compréhension simplifiée du système verbal wolof et après avoir effectué quelques remarques sur l'assertif, elle éclaire sa répartition en parallèle des quatre types de propositions étudiées au fil de l'article.

-Analyse synoptique

0. INTRODUCTION (page 164)

Dans une courte introduction, Geneviève N'DYAYE-CORREARD, resitue ses travaux par rapport à d'autres linguistes wolofs et à des recherches antérieurs qui lui sont propres. Les modifications apportées par les uns et les autres étant d'ordres terminologiques. Elle n'est pas la seule à avoir voulu simplifier la conception du système verbal du wolof.

Elle annonce ainsi son plan de travail qui constitue le présent article.

1. PRELIMINAIRES (page 164 à 165)

Ici la linguiste redéfinit certains concepts de grammaire généraux appliqués aux particularités du système propre au wolof. Les caractéristiques de la **proposition** en tant qu'« unité syntaxique » amèneront autour d'un énoncé complet d'autres éléments à graviter autour ; par contre la **proposition indépendante** ne subira pas le même sort.

Le **groupe verbal** inclut toujours un verbe lexical auquel peut s'ajouter un focalisateur verbal et/ou un auxiliaire.

A propos de l'auxiliaire en wolof, il n'y en a qu'un seul véritable : /di/d/y/. Son emploi induit un aspect inaccompli. Les trois formes varient selon qu'elles sont placées après une consonne ou une voyelle (/di/y/) ou bien devant une marque temporelle et la négation (/d/).

Les **opérateurs** sont porteurs de l'aspect accompli et de la marque /a/ suffixée ou amalgamée à l'unité qui précède.

La linguiste revient ensuite sur les différentes **marques verbales**. (négation, passé habituel ou pas, antérieur, et assertif). Elle traite également des **clitiques** qui donnent des informations spatiales sur le thème d'une proposition. (éloigné, proche, incertain...)

Elle reprend les travaux effectués par Arame Fal qui adoptait un mode virtuel, déclaratif (comprenant cinq visions) et injonctif (comprenant deux visions).

2. LES TYPES DE PROPOSITION (page 165 à 166)

G. N'DYAYE-CORREARD introduit son analyse des quatre types de propositions en définissant ce qu'elle entend et conçoit par proposition. La place des constituants varient en wolof selon le type de proposition dont il s'agit.

D'autres constituants auront une place fixe quelque soit le type de proposition. La réflexion se base ainsi sur la place des clitiques dans différents types de propositions.

Certains précèdent le premier terme du groupe verbal (clitiques sujets), d'autres le suivent (clitiques compléments). Seront donc analysé le point de vue des différentes structures, leurs distributions et leurs valeurs.

3. LES PROPOSITIONS DU PREMIER TYPE (page 166 à 168)

Il en est dégagé cinq caractéristiques. Les deux premières concernent le positionnement des clitiques sujets pré posés au groupe verbal et les clitiques compléments post posés à celui-ci.

Ensuite le verbe sera défini comme compatible avec l'inaccompli. Les marques verbales admises par le verbe seront celles du passé et celles du passé habituel. Enfin ce premier type de propositions ne supporte pas la négation. Par contre certains verbes comme « bañ » (refuser) ou « ñàkk » (manquer de) expriment un aspect négatif. Ils ont un statut de verbes opérateurs dits « négatif ».

Ce type de proposition supportera également la conjonction de coordination. Plusieurs conjonctions existent en wolof. On distingue « te » pour « et », « walla, mbaa » pour « ou » et « waaye, wànte » pour « mais ».

4. LES PROPOSITIONS DU DEUXIEME TYPE (page 168)

Elles possèdent sept propriétés : Les clitiques suivent le premier élément du groupe verbal, le sujet non clitique est impossible, le verbe ne se conjugue pas à toutes les personnes (S2 et P2), le premier terme du groupe verbal porte la marque /al/l/wal, le verbe est compatible avec l'inaccompli, il est incompatible avec les marques temporelles et la négation n'est possible que par introduction du verbe injonctif négatif /bu/ qui fonctionne comme un auxiliaire, supportant la marque de personne.

Ces propositions se relient à d'autres par une conjonction de coordination. Elles expriment une injonction affirmative.

5. LES PROPOSITIONS DU TROISIEME TYPE (page 168 à 170)

Elles présentent cinq caractéristiques ; les clitiques suivront le premier terme du groupe verbal, à la forme affirmative sera post posée au premier terme du groupe verbal une marque /na/ sauf pour S2 et P2, le verbe est compatible avec l'inaccompli et supportera les marques du passé. La négation ne posera pas de problèmes majeurs.

Egalement seront supportées les particules interrogatives « mbaa, xanaa, ndax » ; l'interrogation sera directe ou indirecte. Il en va de même pour la conjonction « ndaxte » (car) ou après les verbes exigeant la conjonction « ne » (à savoir que), dérivée de « ne/ni » (dire) exprimant la certitude, l'opinion, la croyance ou l'état de fait.

Ce type de propositions s'oppose aux propositions du premier et second type. Elles remplissent une fonction nominale et expriment une assertion, une opinion, une croyance, un propos au sein duquel le locuteur se porte garant. L'emploi interrogatif vérifie ainsi l'assertion.

6. LES PROPOSITIONS DU QUATRIEME TYPE (page 170 à 173)

Ce dernier type de propositions possède quatre propriétés. On trouve un syntagme en début de proposition comprenant un spécifique. Les clitiques précèdent le groupe verbal, mais les clitiques compléments suivent le clitique sujet et précèdent un sujet non clitique.

Le verbe sera directement compatible avec la négation.

G. N'DIAYE-CORREARD, distingue les relatives et les interrogatives partielles. Elle développe trois types de relatives, soit les relatives qualificatives, déterminatives, hypothétiques et temporelles.

6.1 Les relatives qualificatives

Ces propositions expriment une qualité attribuée à l'entité désignée par leur sujet. La linguiste établit à nouveau cinq traits qui les caractérisent. On ne peut point rencontrer de spécificatif circonstanciel qui se construit toujours en /u/. Ces propositions se réduisent à deux constituants soit le sujet et le prédicat verbal. L'accompli prime et devient constitue le groupe verbal d'un seul verbe lexical. Enfin, elles peuvent être suivies d'un déterminant nominal.

6.2. Les relatives déterminatives

Sept propriétés régissent ces propositions qui expriment des propriétés attribuées à l'entité que désigne leur syntagme initial, à l'exclusion des qualités. ; le syntagme initial peut avoir une autre fonction que la fonction sujet. La fonction peut également varier par rapport à celle remplie dans la proposition enchâssante. Les spécificatifs circonstanciels sont admis et peut apparaître sous différentes terminaisons (/i/, /a/, /u/, /ii/...). On peut rencontrer deux constituants, le groupe verbal peut comporter l'auxiliaire d'inaccompli et des opérateurs et le verbe est compatible avec les marques du passé.

6.3. Les relatives hypothétiques et temporelles

Elles présentent aussi cinq traits et expriment soit une circonstance temporelle soit une condition. Le syntagme initial est toujours un complément circonstanciel de temps ou d'hypothèse dans la principale et dans la subordonnée. Les spécificatifs des singuliers sont ceux de /b/, /s/ et /w/ en association avec /saa/. Le pluriel s'exprime par /yu/. La marque d'antériorité /ee/ est parfois admise, lorsque la réalisation du procès exprimé par la relative précède la principale.

Ensuite dans les hypothétiques, la marque /oon/, /woon/ a valeur d'irréel. En l'absence d'un sujet non clitique, le clitique sujet S3 /mu/ est toujours présent après /bi/ et /ba/ mais pas après les spécificatifs en /u/.

La linguiste précise également certains cas de circonstanciels qui expriment un procès postérieur à celui de la principale. Alors certaines variantes apparaîtront dans les spécificatifs et leurs places.

6.4. Les interrogatives partielles

Elles expriment une interrogation sur l'identité ou la nature d'un des constituants. Quatre traits les caractérisent. Elles ont en premier terme un des quatre pronoms spécificatifs d'annexion en /u/ ; soit « ku » (celui, celle) pour les personnes, « lu » (ce, celui, celle), « fu » (là), « nu » (comme), correspondants aux classes nominales ou circonstanciels. « ku » apparaît uniquement dans la fonction sujet et « lu » peut avoir différentes fonctions, à savoir sujet, objet, ou complément prépositionnel. Il y a compatibilité avec l'inaccompli et les marques du passé.

Ces propositions sont associées à une courbe intonative interrogative. Il est noté qu'elles ont la même structure que les relatives déterminatives ; c'est donc l'intonation qui joue le rôle de prédicat dont le spécificatif initial serait l'objet.

7. LES AUTRES ENONCES (page 173 à 183)

Les modes désidératif, optatif, et injonctif, ayant été traités, G.N'DYAYE-CORREARDE nous rappelle qu'une autre linguiste, A.fal nomme ces modes « sous modes emphatiques » ou « visions du déclaratif ».

La rédactrice du présent article reprend le fil de son travail et présente l'analyse des énoncés injonctif, exclamatif ainsi que les procédés de focalisation du complément, du sujet sans et avec localisation et du verbe en tant que noyau de proposition.

Il s'agira de se demander s'il s'agit de nouveaux types de proposition ou de nouveaux tiroirs de la conjugaison.

7.1. Les propositions dont le premier terme est injonctif ou exclamatif (page 174)

Ce type de proposition reprend la structure du quatrième type ; les pronoms « na » (que, comme (inj)), « bu » (que ne pas), « aka » (que, comme (excl)).

Au début de ces phrases on ne trouve pas de spécifique, mais le pronom injonctif ou exclamatif. Ces propositions supportent la marque du passé avec le pronom « aka ».

Selon la chercheuse, ces propositions ne doivent pas constituer un mode à part entière, mais se greffer sur le quatrième type.

7.2. La focalisation du complément (page 175 à 178)

Elle désigne par un procédé spécifique le complément comme le rhème (information nouvelle) ;

Selon la chercheuse, ce type d'énoncés, analysés jusqu'à présent en tant que modalité verbale, ne serait pas une proposition à prédicat verbal mais une suite composée d'une proposition à prédicat non verbal.

Selon, elle, la conjugaison wolof ne présente pas de caractéristiques objectives et assimile également ce type de focalisation au quatrième type de proposition explicité en amont.

7.3. La focalisation du sujet (page 178 à 181)

Il est distingué deux types, soit la focalisation simple et situative.

7.3.1. La focalisation simple (page 178 à 180)

Selon elle, à nouveau la proposition est non verbale et suivi d'un prédicatif, ici /a/, suivi d'une proposition verbale pouvant se réduire au prédicat verbal s'il n'y a pas de compléments. Il s'agit des énoncés présentés comme « libres », d'« identification ».

Elle différencie pour cela le prédicat dans les propositions non verbales qui devient sujet dans les propositions verbales. Est confrontée de par le fait la visée objective et subjective des propos.

7.3.2. La focalisation situative du sujet

Les marques spatio-temporelles étant des caractéristiques des modalités nominales, ne peuvent selon elle devenir modalités verbales à part entière. Elle refuse donc l'appartenance du mode « déclaratif » ou « situatif » aux caractéristiques verbales.

Ces propositions seraient donc selon elle, non verbales et suivies d'une proposition dont le prédicat verbal a la même forme que celui des propositions du quatrième type. La seconde partie des propos serait donc à envisager comme une relative.

7.4. La focalisation du verbe (page 181 à 183)

Ce type de focalisation présente également certaines caractéristiques parmi lesquelles on retient que la focalisation exprimé touche le prédicat qui indique que « l'élément nouveau porte sur l'identité du prédicat ». (propos repris par G.N'DYAYE-CORREARD de A.FAL)

La différence avec les autres focalisations se situe dans le fait que le prédicat n'est pas extrait pour être porté à l'avant de l'énoncé.

Pour la linguiste, les morphèmes propres à la focalisation du verbe, soit /da/, /daf/, /dafa/ ne serait ni un auxiliaire, ni un verbe opérateur. Par contre, l'appellation adéquate serait « focalisateur verbal » et assimilerait ces propositions à celle du troisième type.

8. Le système verbal wolof (page 183 à 186)

Les marques désignées comme temporelles jusqu'à présent et en relation avec un mode particulier, sont donc assimilés par la chercheuse à des prédicatifs non verbaux (/la/, /a/, /ang/) ou à des opérateurs d'un type particulier (/da/, /daf/, /dafa/).

8.1 Remarques sur l'assertif

La linguiste revient sur les différentes nuances apportées par ses prédécesseurs concernant un mode d'expression assertif. La subtilité offre une interprétation basée sur une vision aspectuelle plutôt que modale mais se rapprocherait trop de « l'accompli ».

Elle expose quatre raisons pour lesquelles elle ne peut accepter les analyses pré établies. C'est sur la terminologie mais aussi sur la conception des choses que les divergences apparaissent.

Ce mode se définit donc selon elle comme une « assertion sur l'ensemble de la proposition ».

8.2 Les quatre modes

C'est par rapport à la position des clitiques que dans la phrase que sont définis les différents modes. Certains suivent le premier terme verbal, d'autres les précèdent ou alors le clitique sujet précède et les clitiques compléments suivent.

Il conviendrait de retenir un mode indicatif, subjonctif, assertif et impératif. Il est précisé que la terminologie commune avec la grammaire française n'implique pas forcément de similitudes.

La conclusion de ce présent article tend à s'opposer aux travaux de S. ROBERT, un autre linguiste qui interprète le système verbal du wolof de manière morphologique, tandis que pour G. N'DYAYE-CORREARD, il apparaît clairement de manière syntaxique.

-Commentaire(s)

La démarche linguistique de Geneviève N'DYAYE-CORREARD m'est apparu tout de suite intéressante par rapport à mes recherches liées à la compréhension du système verbal du wolof. En effet, les avis sont partagés depuis les premières analyses grammaticales de la langue effectués par des missionnaires comme A.KOBES, J.DARD ou l'Abbé Boilat et d'autres jusqu'aux linguistes qui nous sont contemporains.

Ce qui était reproché aux premiers travaux de théorisation était de calquer sur le modèle du français moderne le fonctionnement du wolof ; or, par la suite il a été démontré que ce n'était pas vraiment adapté même si certaines similitudes pouvaient apparaître, comme il est possible de rencontrer des ressemblances fonctionnelles entre deux langues qui sont éloignées et n'appartenant pas au même groupe. Par rapport à cette critique de calquer le modèle du français sur le wolof, je pense aux travaux de M. CISSE ;

Pourtant la volonté de la linguiste ayant réalisé le présent article tente de simplifier le système verbal en constituant quatre types de proposition et de ce fait quatre modes. On retrouve ainsi l'impératif, l'assertif, l'indicatif et le subjonctif. On ne peut que constater la similitude avec le français. Elle n'a pas entrepris un regroupement de types de proposition, mais a voulu démontrer que certains types de propositions ne représentaient qu'une partie de leurs emplois ou qu'ils ne justifiaient pas dans une dimension morpho syntaxique l'appartenance à un mode à part entière. Son axe d'analyse se placant dans une perspective syntaxique.

Le débat qui s'en suit me semble à mettre en rapport avec celui que nous connaissons en français concernant le cas du conditionnel qui ne serait vraisemblablement qu'un temps de l'indicatif ; l'aspect de « condition » ne pouvant représenter qu'une part de ses emplois.

G. N'DYAYE-CORREARD précise tout de même, en note de la page 186 qu'elle emploie les termes d' « indicatif » et de « subjonctif » sans faire de référence à leurs sens en grammaire française.

L'approche de cet article m'a donc semblé justifié dans son but de simplifier un système parfois complexe et posant des problèmes notamment sur la terminologie. L'article en lui-même est, quoiqu'un peu long, bien construit dans sa démarche argumentative. Il regorge d'exemples (que j'ai préférés laisser dans l'article et non dans mon analyse). La particularité, c'est que la chercheuse s'appuie sur des exemples pré existant en rapport avec les conclusions d'autres linguistes qu'elle est amenée à rejeter ou à discuter.

Elle parvient, selon moi à donner à l'élaboration d'une linguistique wolofe en plein essor une nouvelle dimension grammaticale plus simple, peut-être plus logique de la langue. La volonté simplificatrice de la linguiste ne doit pas, je pense constituer une image dépréciative de la langue wolof, mais plutôt une volonté de vulgariser, de transmettre et surtout de faciliter l'apprentissage aspectuelle de la conjugaison.

On peut néanmoins se demander, si le fait de réduire le nombre de modes ne pourrait faire entrave aux nombreuses nuances aspectuelles que le wolof offre à ses locuteurs. Peut être que certains regroupement seraient justifiés tandis que d'autres le seraient moins. Les débats sont ouverts, mais quoiqu'il en soit, un travail comme celui-ci mérite que l'on s'y penche et c'est en cela que j'ai jugé pertinent de le sélectionner à une heure où l'on se demande en français notamment, si la dénomination « conditionnel » convient à tous les emplois de ce dit « mode ».

V Comparaison avec le français moderne sous l'angle de la syntaxe, soit l'ordre des constituants

1 énoncé simple

Le système syntaxique du wolof, semble plus malléable que celui du français. En effet le schéma de base quoiqu'identique à celui du français, soit « sujet, verbe, complément » devient interchangeable selon la focalisation adoptée.

En somme, si le locuteur désire mettre en avant tel ou tel syntagme, il le placera en tête de phrase. Ce principe pourrait constituer un moyen simple de compréhension immédiate que ce soit à l'écrit ou bien dans une situation d'oralité.

Ex 1 :

X may na Y aw nag.

X a donné à Y une vache.

Ici le principe syntaxique se calque sur celui du français comprenant, ce qui sera nommé complément « destinataire » et le complément « objet », soit le C.O.D. ou c.essentiel/non essentiel du système français.

L'ordre des constituants va donc varier selon la focalisation opérée par l'interlocuteur. Il sera possible, si l'on reprend le même exemple ci-dessus, de placer en tête de phrase le complément dit « destinataire » ou le complément dit « d'objet ».

Ex 2:

Y **la** X may aw nag.

C'est à Y que X a offert une vache.

Le temps n'a pas changé mais l'ordre syntaxique permet une compréhension immédiate de la proposition et de la prise d'information à propos de l'agent et du patient de l'acte énonciatif.

Ex 3:

Aw nag **la** X may Y.

C'est une vache que X a offert à Y.

Le principe dans cet exemple est le même. On retrouve à nouveau le complément sur lequel porte la proposition en tête de phrase. Le présentatif « c'est », est néanmoins compris par le locuteur wolof par rapport à l'élément placé en avant, mais pas exprimé comme en français. Le pronom singulier de troisième personne « **la** » est une expression de l'emphatique du complément, qui permet la compréhension des différents compléments.

2 énoncé complexe

Le système des énoncés complexes s'illustre par le cas des propositions interrogatives. On distingue différents pronoms interrogatifs, comme en français. Nous observerons les caractéristiques usuelles du wolof, à travers les pronoms les plus représentatifs du système grammatical wolof.

Ex a:

An \emptyset sa xarit ?

Où **est** ton ami ?

Ex b :

Ana \emptyset X ?

Où **est** X ?

Dans ces deux exemples, on se rend bien compte de l'absence du verbe être qui se comprend grâce à la syntaxe et à la modalité interrogative (dans ce cas) qui induit, ici la notion du verbe d'état, sous entendu.

Ex :

Kañ la **fi** nekk ?

Depuis quand est il **ici** ?

L'ordre des constituants, en wolof s'agence différemment par rapport au français, une traduction littérale ne serait donc pas possible. Cependant, c'est l'ordre des mots dans la phrase et la disposition des syntagmes qui oriente la compréhension du message sémantique. Dans cet exemple, il convient de noter la proximité phonétique des deux adverbes locatifs en wolof et en français.

Ex a:

Kan **la** ?

C'est qui ?

Ex b :

Kan **moo** ko def ?

Qui l'a fait ?

Dans l'exemple a, « **la** » traduit l'emphatique du complément, tandis que dans l'exemple b, « **moo** » traduit l'emphatique du sujet. On rencontre ici, les deux aspects que l'on peut attribuer au pronom « kan » (qui), à ne pas confondre avec « kañ » (quand).

Ex a:
Lan la ?
C'est **quoi** ?

Ex b :
Lu mu wax ?
Qu'a-t-il dit ?

On observe ici deux flexion du pronom « quoi », qui ne change pourtant pas la constitution syntaxique. « **Lu** » sera employé dans un contexte narratif, tandis que « **lan** » se trouvera dans le cas d'emphatique du sujet ou du complément.

La formation du pronom « pourquoi » se forme à partir du même pronom auquel s'ajoute un autre morphème : « **lu tax** »

Que ce soit dans un énoncé simple ou bien complexe, la syntaxe wolof reste logique et succincte. Le caractère oral dominant de la langue contribue certainement à cet aspect de la phrase. Au-delà des terminaisons des occurrences, ce sera l'ordre des mots qui déterminera le sens d'une phrase, en fonction de la conjugaison et de la modalité choisies.

3 indices spatiaux et déictiques

Le système du wolof présente trois indices de détermination, soit déictique qui s'utilisent par rapport à l'espace du locuteur. On distingue :

- l'indice de proximité « -i »
- l'indice d'éloignement « -a »
- l'indice d'indétermination spatiale « -u »

On les rencontre dans la formation des déterminants du nom, des pronoms relatifs, interrogatifs, etc, mais aussi dans la formation des conjugaisons et de suffixes verbaux. Cet indice permettra un message plus explicite et constituera, de ce fait, un apport supplémentaire à la phrase.

On fera donc la différence entre les pronoms interrogatif « ani » et « ana » (où), en tant que locatif dans les deux cas, signifiant pour « ani », la proximité et pour « ana » l'éloignement. La même flexion s'effectue en français, dans le cas de « ceci » et « cela », traduisant la proximité et l'éloignement, traduit par le pronom démonstratif.

Dans l'agencement syntaxique, ces flexions, n'auront pas d'incidences flagrantes. La structure syntaxique du wolof, se voit néanmoins adjoindre à sa phrase un morphème disons de précision post posé à l'occurrence en question.

- Ex :
- Xale **bi** (l'enfant à proximité)
 - Xale **ba** (l'enfant éloigné)
 - Xale **yi/ya** (les enfants proches/éloignés)

Dans cet exemple, on constate la formation d'une langue wolof sur un principe de classe. On distingue huit classes au singulier (k-, **b**-, g-, j-, w-, m-, s-, l-) et deux au pluriel (**y**- et **ñ**-). Viendront donc se fixer les indices après la consonne de la classe à laquelle le mot appartient. (en gras pour l'exemple)

L'intérêt syntaxique à relever sera cette particularité syntaxique à post poser en fin de phrase le morphème indicateur et indispensable à la compréhension sémantique. Le wolof ajoute un morphème, alors que par une possible économie due à l'oralité, est implicite le verbe d'état.

- Ex :
- Ana \emptyset sa peñe **bi** ?
 - Où est ton peigne \emptyset ?

L'espace déictique et syntaxique sont étroitement liées en wolof comme en français. Nous avons pu observer les particularités propres du wolof et de ce fait, noter l'importance du contexte spatial. Le système des morphèmes indicateurs, occupe une place prépondérante dans l'ordre des constituants de la phrase.

En français, nous avons l'habitude de traiter d'indicateurs spatio-temporels alors qu'en wolof, certes avec un système verbal ayant de l'incidence sur la syntaxe, on relève une plus grande importance du contexte spatial, au sein même de la syntaxe.

A ce propos, j'ai analysé un article de Momar Cissé, *Linguistique de la langue et linguistique du discours : deux approches complémentaires de la phrase wolof, unité sémantico-syntaxique*.

-Résumé (l'article dans son intégralité est disponible en annexe)

Le présent article met en relation deux dimensions phares de la linguistique ; celle de la langue et celle du discours. L'approche ne constitue pas un parallèle mais plutôt une volonté de développer l'aspect complémentaire des deux notions.

Momar Cissé, en ses capacités de linguiste revisite ainsi, une question fondamentale dans l'étude formelle des langues, soit celui du statut de la linguistique. Il s'appuie sur des exemples issus de la langue wolof, qui regorge de nuances. L'implication subjective est très développée dans la relation entre le locuteur et l'allocataire.

Il donne au fil de son article les différentes manières que le locuteur wolof possède afin de transmettre sa subjectivité. Cissé propose donc une analyse linguistique en rapport avec le discours.

Il traite en premier lieu de l'énonciation déclarative puis de l'énoncé interrogatif ; il précise pour cela les différents types d'identifications. Il distingue celles opérées sur la personne, l'objet, le lieu, le temps, la quantité, la cause et le but.

La modalité interrogative en wolof supporte plusieurs types d'actualisation. Diverses nuances sont ainsi caractérisées dans l'article.

L'énoncé injonctif est ensuite traité quoiqu'offrant moins de nuances.

Le linguiste définit ensuite les différents types de structures, de phrases qui font la langue wolof.

Tout d'abord est évoquée la phrase sans verbe avec ses nombreuses nuances. Ce type de phrase étant très fréquent en wolof. On s'aperçoit que certaines phrases averbales en wolof deviennent verbales en wolof, parfois traduites avec le verbe être.

Il différencie concernant la phrase verbale les structures simples et les structures complexes. Sont ensuite exposés les nombreux rapports de coordination, puis de subordination. Il différencie la relation causale, consécutive, temporelle, concessive, de but, d'addition, d'hypothèse, de condition et comparative.

Il conclut sur la présence de l'énonciateur dans la phrase. La langue wolof génère une forte part d'implication subjective dans ses structures phrastiques. Il différencie cependant deux types d'énonciation liés. L'intention de l'énonciateur est importante mais ne semble pas systématique puisque les marques de subjectivité ne sont pas toujours visibles ou exprimées.

Analyse synoptique

INTRODUCTION (page 55 à 56)

Momar Cissé s'interroge dès son introduction sur le statut de la linguistique ainsi que sur sa réception dans le monde de la recherche. Il émet l'objectif de mettre en relation la dimension de la langue et du discours.

La langue wolof peut mettre en valeur tel ou tel aspect de son énonciation. Les larges possibilités de nuances offrent ainsi des capacités diverses d'exprimer différents degrés de subjectivité.

1. MODALITES D'ENONCIATION DE LA PHRASE (page 56 à 59)

Le linguiste s'appuie sur les recherches établies par la linguistique énonciative. La modalité d'énonciation permettant de situer le sujet parlant par rapport à lui-même, ainsi que par rapport à son interlocuteur.

Cissé détermine donc dans le cas du wolof différents types d'énoncés.

1-1. Enoncé déclaratif (page 57)

Le premier cas évoqué est celui de l'énoncé déclaratif-informatif, incluant une dimension de confiance et de véracité entre le locuteur et l'allocutaire. Cette constante anté posée au syntagme peut ne pas être exprimée sans faire entrave au sens de du propos. (« ma ne... » = « je dis... »)

Le locuteur peut ainsi produire un énoncé impliquant la négation ou bien une dimension affective.

1-2. Enoncé interrogatif (page 57 à 58)

Un autre performatif anté posé est utilisé par le locuteur wolof. (« ma laaj... » = « je demande... »). Il peut s'effacer s'il n'est pas suivi de « ndegam » ou « ndax » soit la conjonction « si ».

Cissé développe ainsi les différents types d'interrogation pouvant exister en wolof en décrivant les différents pronoms qui s'y rapportent :

- « kan/ñan, yan, ban, ana » pour les personnes (agent ou destinataire)
- « lan, ban, ana » pour les choses (patient ou action)
- « fan » pour le lieu (espace)
- « kañ » pour le temps
- « ñaata » pour la quantité
- « lu tax ?, ndax lan ? » pour la cause
- « ngir lan ? » pour le but

D'autres marqueurs interrogatif, « ndax, xanaa ou mbaa », toujours anté posé expriment l'infirmité, la confirmation ou bien l'espoir d'une information identifiée. Le linguiste ajoute un commentaire sur l'aspect prosodique ascendant de l'énoncé interrogatif d'une phrase déclarative à laquelle est rajouté un point d'interrogation.

1-3. Enoncé injonctif (page 58 à 59)

Deux performatifs traduisent l'injonction en wolof. On rencontre « ma sant... » soit « je t'ordonne de... » ou « ma digal... » soit « je te conseille de... ». Il est distingué l'injonction non tempérée (ordre), tempérée (invitation) et obligatoire (impératif).

2. MODALITES D'ENONCE DE LA PHRASE WOLOF (page 59 à 66)

Cissé annonce une partie portant sur la syntaxe et les différents types de phrases en wolof et sur la relation d'énonciation opérée entre ce qu'il nomme le « sujet-énonçant » et le « sujet-recevant ».

2-1. La phrase sans verbe (page 59 à 61)

Il est distingué quatre types de constructions pouvant s'exprimer sans verbe :

- l'exclamation
- nominaux en relation, prédicative
- le présentatif (énonciateur et énonciataire repère)

Il précise ensuite quelques points importants en wolof, soit les affixes post posés exprimant la distance de l'objet ou personne concernée par l'énoncé.

2-2. La phrase verbale (page 61 à 62)

Cissé différencie la structure simple et la structure complexe.

2-2-1. Structure simple (page 61)

Un seul syntagme verbal sert à exprimer divers types d'énonciations :

- l'affectif
- l'informatif
- l'interrogatif
- l'injonctif strict soit impératif
- l'injonctif tempéré soit l'obligatif

2-2-2. Structure complexe (page 62)

Les rapports exprimés sont de l'ordre de la coordination ou bien de la subordination. Le wolof utilise ainsi des connecteurs logiques définissant différentes nuances, d'inclusion, d'opposition ou d'équivalence.

2-2-2-1. Rapport de coordination (page 62 à 63)

Le wolof offre différents types de coordination :

-implicite (sans connecteur)

-explicite (marqué par les connecteurs « am, mbaa,, walla, wànte, waaya, ak, te »)

-« wànte, waaya » expriment l'opposition soit le « mais » français.

-« te » exprime la succession

-« walla » exprime la possibilité

-« am » exprime l'alternative ainsi que « mbaa » qui exprime aussi dans un contexte particulier la préférence du locuteur.

-« ak » coordonne des constituants nominaux, verbaux et indique également un rapport d'inclusion.

2-2-2-2. Rapport de subordination (page 63 à 66)

La relation exprimée développe un rapport d'inclusion ou de dépendance entre deux syntagmes. La relation peut être implicite ou bien explicite. Il n'y a pas d'autonomie syntaxique. Les propos sont juxtaposés et il y a dépendance sémantique.

La relation peut être :

-causale (« ndax, ndaxte, ndegam, ndeem », exprimant respectivement la justification ou l'explication, la relation étroite et obligatoire ou l'évidence d'un argument qui peut être connu.)

-consécutif (« moo tax, moo waral, bon, kon, boog, ba tax », exprimant la conséquence du point de vue de la cause à l'effet. « ba tax » exprime la conséquence prévisible tandis que « kon » et « bon » exprime l'objectivité.)

-temporelle (« bi, ba » expriment l'antériorité et la postérité, accompli ou non. « baala, laata » expriment l'antériorité de l'action principale.)

-concessive (« wànte, waaya, waande », « mais », expriment deux aspects différents d'une même réalité. « doonte », « même si » exprime un contraste. « ndaxam, moona, moonte » expriment une concession forte ou atténuée selon le contexte.

-de but (« ndax, ngir » expriment une conséquence visée ou refusée.)

-d'addition (« rax ci dolli, rawatina, astemaa, sàkkaatuma » mettent en valeur l'information de la phrase en ajoutant une information.)

-d'hypothèse et de condition (« su...ee, suy..., su...oon » exprimant le futur proche ou lointain, la simultanéité, l'antériorité ou l'irréel ; les affixes s'agglutinant au verbe.)

-comparative (« ni, na, niki, naka, ne » établissent un rapport d'égalité. « (lu) raw » exprime la supériorité et « (lu) yées » l'infériorité.)

CONCLUSION (page 66 à 67)

Momar Cissé conclue sur l'implication de l'énonciateur dans ses propos. Il rejoint les points d'étude linguistique que sont la langue et le discours et qui pour lui se rejoignent, se complètent.

La position de l'énonciateur par rapport à son interlocuteur lui permet d'établir deux types d'énonciation. Soit celle intentionnée par le locuteur et exprimée en tant que telle. (« ma ne » = « je dis »...) et celle n'affichant pas forcément de marques visibles liées à la subjectivité.

-Commentaire(s)

La démarche de Momar Cissé est linguistiquement intéressante ; il met en avant l'aboutissement des recherches sur la langue wolof, de ses règles syntaxiques au profit d'une réflexion plus générale sur la conception générale de la linguistique.

Il met donc en parallèle deux dimensions, soit celle de la langue et du discours ; la langue en tant qu'objet et l'acte d'énonciation comprenant la subjectivité du locuteur, soit son intention. Le wolof regorge de nuances subjectives que le locuteur peut ou ne pas exprimer dans son énoncé.

D'autres langues, comme le français use également de degrés de subjectivité variés, mais le wolof présente tout de même une foule de nuances qui ne trouvent pas toujours leur égal dans la langue colonisante ; car en effet, le wolof, en plus de ses propres nuances va inclure, s'enrichissant de par le fait, les nuances subjectives du français. Le locuteur wolof pourra ainsi jongler dans ses énoncés entre les deux langues. Il ne faut pas non plus mettre de côté l'apport de l'arabe qui prête par exemple la conjonction de coordination « walla » pour « et », « ou alors », « ou bien », exprimant une possibilité « walla » une autre.

L'article est dans son ensemble bien construit et largement explicite. L'introduction a une visée généralisante qui annonce un article précis menant à une réflexion, non seulement sur la langue mais également sur la linguistique énonciative.

Le rappel des différents types d'énoncés, soit déclaratif, interrogatif et injonctif offre une vue d'ensemble sur les possibilités du wolof dans son actualisation. Le choix des exemples est pertinent dans le sens où le linguiste donne plusieurs exemples clairs exprimant au mieux les nuances subjectives que les différents emplois peuvent développer.

Les points sur lesquels la similitude avec le français s'impose ne sont pas vraiment développés, ce qui constitue un point positif de l'article. Par exemple le fait qu'une phrase déclarative suivie d'un point d'interrogation subisse une « certaine intonation ascendante » (page 58) ne nécessitait, à juste titre, pas plus d'approfondissement.

Par contre les différents pronoms interrogatifs, exprimant différentes nuances ou traits subjectifs de la part de l'énonciateur sont expliqués de manière simple et explicite. L'importance du contexte est régulièrement rappelée au lecteur qui ne se perd pas dans un dédale d'explications trop pointues ou trop techniques.

C'est ainsi que les différentes « modalités d'énonciation » puis « d'énoncé » « de la phrase wolof » sont développées. La phrase « sans verbe » récurrente en wolof de par une forte identité orale et de spontanée, usant aisément de l'interjection exclamative ou non représente une partie conséquente de l'article.

Cissé développe au fil de son article, une réflexion à propos de la relation qu'entretient le locuteur avec son énoncé et sa structure sans omettre l'interlocuteur qui constitue une part non négligeable de l'échange, puisque réceptionnant le message.

Comme le français, le wolof, différencie deux types d'énoncés, soit « simple » et « complexe ». L'énoncé complexe use ainsi d'un système de coordination et de subordination. Les deux aspects pouvant se cumuler d'une manière syntaxico-logique.

Momar Cissé conclue son article sur la distinction, qu'il fait sur deux types d'énonciation. Il met en avant le fait que ces deux points se complètent au sein de l'analyse linguistique. Le positionnement de l'énonciateur par rapport à son interlocuteur relevant de la subjectivité, soit de son intention est effectivement un facteur primordial dans la conception d'une analyse linguistique d'un dit énoncé se plaçant dans un contexte particulier.

L'étude formelle est néanmoins tout aussi importante, mais ce que désirait montrer Cissé, c'est cette relation qu'entretiennent les deux types d'énonciation d'une langue, soit dans le présent article, du wolof.

Ce type d'article est important dans la conception de la langue wolof étant donné que l'intérêt que portent les linguistes wolofs d'expression également française montre bien le statut qu'ils veulent attribuer à une de leurs langues natales.

La vulgarisation du wolof est aussi un point à entrevoir puisque l'intérêt de tous linguistes ou bien de locuteurs s'intéressant aux fonctionnements du langage trouvera dans ce type d'articles une source de points de vue analytiques non négligeables.

De plus depuis les travaux des missionnaires, comme A. Kobès, étudié en amont dans la première partie de mes travaux, il était nécessaire dans un contexte post colonial de réorienter les axes de recherche linguistiques.

Conclusions et perspectives d'évolution

Ce qui semble bénéfique pour les nouvelles générations est le développement culturel et universel qu'elles vont pouvoir acquérir et mettre en pratique. Le Sénégal reste un pays où l'on constate un fort taux d'alphabétisation, avec près de 56% de la population touchée par cet état. Les régions reculées, rurales ne sont pas forcément les plus touchées et même dans la capitale, la puissante démographie galopante peine à établir un système éducatif stable, régulier et efficace. De nets progrès sont constatés, surtout dans l'éducation des plus jeunes.

L'essor de la langue wolof enseignée en graphie arabe et latine ne peut que profiter au peuple sénégalais et constitue une aubaine afin d'offrir à la langue, à l'ethnie un véritable statut de langue au sens saussurien comprenant une histoire, des règles définies dans une grammaire adaptée donnant accès au reste du monde aux subtilités d'un parler africain resté longtemps marginalisé de par sa nature ; l'occident ayant du mal à admettre les langues africaines en tant que telles, préférant les nommer bien souvent, à tort dialectes.

En effet, les pays occidentaux comme la France semblent avoir oublié les langues dites régionales de nos aïeux, pourtant protégées et perpétrées par quelques irréductibles dans nos collèges, lycées et autres regroupements régionaux. Même si ces derniers luttent plus ou moins en vain, montrés tels des retardataires ou intégristes lorsqu'il s'agit d'une revendication régionale d'indépendance linguistique, il n'est pas évident de penser que le wolof, parmi tant d'autres langues africaines subisse le même sort.

L'identité est trop forte et la pratique tellement développée aux côtés des langues orientales et occidentales, de surcroît maîtrisée à sa juste valeur pour imaginer le wolof disparaître ou bien rétrogradé au statut de langue régionale appartenant plus à l'histoire qu'à la pratique.

La colonisation s'est finalement retournée contre l'opresseur ; le constat est simple. Le Sénégal est un pays musulman à plus de 95%, ce qui en découle c'est une fréquentation largement majoritaire des collèges et lycées publics et privés (bien souvent catholiques) par des élèves nés musulmans, maniant avec aisance, wolof et autres langues sénégalaises, l'arabe littéraire et la langue de Molière.

Quel élève français peut prétendre, hormis quelques exceptions manipuler autant de langues dès l'âge de quinze ans ?

Nos collégiens français ne possèdent qu'un niveau médiocre dans l'enseignement des langues vivantes. Toutefois cela vient peut-être des méthodes d'apprentissage. En tous les cas, à New-York, un Sénégalais pourra s'entretenir avec un anglophone, un arabophone, d'autres africains de l'ouest et les francophones qui pour la plupart, du moins les touristes, toutes les peines du monde à aligner quelques mots d'anglais retenus des classes secondaires.

Il est à noter que dans le secteur d'éducation privée, l'acceptation de la graphie latine n'est pas unanime. L'apprentissage du français n'est pourtant pas exclu, mais le wolof se transcrit en graphie arabe complétée pour les phonèmes propres au wolof (source : www.omniglot.com/writing/wolof.htm) :

	Consonantes						Vocales				
	Inicial	No inicial		Inicial	No inicial		Inicial	No inicial	Identificación Provisional		
(a) [1]			w (8)			y (40)			a	/	
c (2)			l (9)			t (50)			e	'	
m (3)			g (10)			r (60)			e	5°	
k (4)			ŋg			ɖ (70)			ð	ʃʃ	
b (5)			ŋ			(80)			i	\	
mb			d (20)			n (90)			ɔ	'	
j (6)			nd			p (100)			o	ɔɔ	
nj			x (30)			Diacríticos		-	u	ɔʃ	
						Vocal larga					
						Vocal cero	c				
s (7)			h				Consonante doble	^	ü	ɔɔ	
Numeración		11	2 ʃ	3 ʃ	4 ʃ	5 ɖ	6 ɖ	7 ɖ	8 ɖ	9 ɖ	10 ɖ

La graphie arabe s'est retrouvée complétée par rapport aux sonorités pré existantes en wolof et absentes de l'arabe littéraire. Elle est restée pendant plusieurs siècles le moyen de représenter la langue wolof (wolofal). Elle a été conservée concernant les écrits religieux et s'entend, s'apprend, se transmet toujours à l'heure actuelle. L'arabe littéraire à proprement parlé n'est pas mis de côté, bien au contraire, le niveau des jeunes sénégalais et sénégalaises n'a rien à envier au talibés (élèves) issus du machrek (nom attribué à la zone orientale comprenant l'Arabie Saoudite, l'Egypte...) ou du Maghreb (Afrique du nord, lieu où le soleil se couche). Seulement, le passé d'esclave et la condition de l'homme noir empathie d'une certaine infériorité. Si j'ai voulu exprimer ce point qui paraît s'éloigner du sujet linguistique de ces travaux, c'est pour souligner le fait que le locuteur wolof subit la même dépréciation par rapport à sa pratique du français ; cependant au Sénégal et dans le monde les wolofs gardent cette capacité à manier diverses langues, orientales, sub-sahariennes ou occidentales. C'est en cela qu'est né en moi l'envie de travailler sur ce sujet, afin de démontrer que ces langues, en l'occurrence le wolof et le français pouvaient s'imbriquer au fil des conversations avec une si évidente aisance.

Un enseignement basé sur le bilinguisme est donc possible et ne peut qu'enrichir les valeurs linguistiques d'une langue, telle que le wolof, entre tradition orale et écrite. Tant l'histoire du wolof qu'une approche d'un des aspects de sa lexicologie, l'emprunt et ses éventuels glissements sémantiques, graphiques, nous montre que la langue wolof se construit peu à peu et envisage un fort développement basé sur un bilinguisme. Cela va même plus loin puisque le travail que j'ai voulu effectué pourrait en justifier un autre ou une continuité, soit un rapport arbo wolof ; on constate à l'écoute du locuteur wolof une omniprésence de la langue arabe notamment dans les salutations.

C'est en tout cas ce que l'on a pu observer en mettant en relation le lexique français et wolof. L'état de diglossie se retrouverait dépassé si l'on devait prendre en compte les autres aspects d'emprunt de la langue wolof. L'arabe, l'anglais, etc. Il est évident que des facilités anthropologiques offrent aux africains et aux arabophones une multitude de facilités dans l'apprentissage linguistique.

La manipulation de différents alphabets dès le plus jeune âge, la connaissance de différentes langues plus ou moins anciennes et une large faculté d'emprunt développe un apport culturel et linguistique considérable qui est compris par tous les sénégalais, certes un peu moins par les européens et cette opportunité est largement saisie. Il n'est pas rare de rencontrer un étudiant sénégalais en France qui en autodidacte se met à parfaire ses connaissances en italien, espagnol, allemand...

D'un point de vue diachronique, nous avons pu observer les recherches de Cheikh Anta Diop qui ont fondé les bases de la recherche linguistique concernant la langue wolof. Les origines antiques du wolof se retrouvent donc au cœur de la civilisation égyptienne. Le fruit de mes recherches tend donc, tout naturellement vers une démarche anthropologique, ethnique et sociologique du peuple wolof.

Nous avons vu que la parenté entre le peuple wolof et celui de l'Égypte ancienne se caractérise par des points de civilisation et de sociologie. Les parallèles purement scientifiques de CH. A. Diop, concernant la qualité des cheveux ou encore du taux de mélanine dans la peau, sont pour l'instant en dehors de mes recherches, mais peuvent servir d'illustrations dans l'argumentaire que j'ai tenté de défendre au fil de mes recherches.

Les thèses de Diop ont été plutôt malmenées de son vivant, notamment en Occident. Quoi qu'il en soit, ses aboutissements, linguistiques, pour ne citer que ceux là, sont resplendissants de découvertes plus ou moins complexes et éclairent le travail subalterne qui sera alors effectué, dans les pas du chercheur sénégalais.

La parenté grammaticale entre l'égyptien ancien et le wolof, comprenant le cas du copte, toujours utilisé, aide à la compréhension du fonctionnement morphologique et syntaxique du wolof. Les contrastes avec le français moderne contribuent également à analyser avec plus de pertinence l'étude morpho syntaxique de la langue.

D'un point de vue synchronique, nous avons constaté les différentes caractéristiques du wolof, à travers la formation du système verbal et celui de la conjugaison et déjà se placent en lien direct les adaptations syntaxiques à la conjugaison, au temps ou à la modalité choisie. Alors l'étude illustre très vite le caractère flexionnel de la langue avec un système de morphèmes qui se combinent à d'autres, aux noms ou encore aux pronoms.

La structuration syntaxique développe, elle, une réelle importance de l'espace et des repères spatiaux. Le repère temporel ne tend pas à disparaître, mais obtient moins d'importance dans l'agencement et l'ordre des constituants dans la phrase.

D'un point de vue sociologique, l'usage des temps autre que le présent s'utilise dans un contexte plutôt littéraire ou scolaire. Non pas que le peuple se refuse l'usage des autres nuances temporelles, mais ceci plus dans un élan de foi, de croyances et de traditions, peut être même d'humanisme. Cela pourra paraître certes naïf, mais si l'on considère le passé comme révolu, le futur de manière inaccessible, le présent reste le seul aspect à envisager. Finalement, on se rend compte que le système aspectuel du français use du présent historique pour donner de la valeur à son propos.

L'étude proposée ici aura eu pour but, dans une démarche d'approche linguistique, d'éclairer les points tant morphologiques que syntaxiques du wolof et de comprendre leurs fonctionnements liés au sein de la langue, sous ses différents aspects. L'intérêt que j'ai trouvé à me pencher sur la langue wolof et à en proposer une approche à la fois historique, linguistique et sociologique m'a permis d'améliorer ma conception de la linguistique concernant cette langue mais également d'une manière générale. Les études ayant été réalisées du temps de l'A.O.F (Afrique de l'Ouest Française) gardent selon moi un arrière goût, certes historique, de supériorité plus ou moins affirmée envers ces individus africains. Pourtant, au XXI^{ème} siècle quelle grande entreprise, quel grand organisme financier, quel gouvernement peut avouer se passer du savoir, de la capacité d'analyse, d'apprentissage et surtout ce qui nous intéresse ici de cette facilité multilinguistique ?

Les modestes travaux que j'ai pu effectuer, seront je l'espère non pas envisager comme imbus d'eux même, voulant doubler telle ou telle démarche d'approche antérieure, mais comme une approche destinée à mieux comprendre le pourquoi du comment, les originalités et l'impact de la colonisation linguistique.

Car selon moi et ce que j'ai pu apprendre dans les petites classes françaises n'est pas forcément en phase avec ce que j'ai pu constater en me rendant au Sénégal. Il m'a fallu tout d'abord comprendre le statut que l'on attribuait au wolof comme tant d'autres parlés africains ou autres ; Saussure a pourtant été limpide sur ce point. Lorsqu'il y a littérature, il y a langue et non plus dialecte. Certes la notion de littérature est plutôt vaste, mais existe-t-il réellement un parlé qui ne possède pas une forme quelconque de poésie ou disons, car encore une fois la notion est vaste, de forme harmonieuse de constituer des propos ?

Je n'ai pas non plus voulu prétendre populariser la langue wolof, celle-ci se transmettant à travers le monde de son propre chef, mais désireux de progresser dans mes recherches linguistiques, j'ai voulu en approchant du mieux que j'ai pu, une langue et une culture (fortement liées) qui en plus de m'attirer de par sa portée et son exemplaire sociabilité dont nos contrées me semblent dépourvues, présentaient selon moi, certaines caractéristiques linguistiques intéressantes et un réel intérêt socio linguistique dans l'exemple que l'on peut en tirer concernant la paix ethnique qui persiste au Sénégal.

Même si la religion unificatrice tendant au panafricanisme chère au président actuel du Sénégal développe une entente mutuelle y compris au niveau linguistique, il règne dans le pays et dans le monde, puisqu'il y a des locuteurs wolofs dans une large majorité de pays maintenant, une osmose linguistique dont le wolof peut prétendre avoir considérablement influé.

Les langues dominent l'homme et le font évoluer ; ce constat semble évident et il s'agirait alors de conclure sur le fait que dans un pays comme le Sénégal où plusieurs ethnies, plusieurs langues se partagent une terre, le wolof offre une perspective unificatrice tout en respectant et donnant aux autres langues le statut qu'elles se doivent de perpétuer dans une dimension de respect et de tradition identitaire.

Un énième parallèle avec la France s'il peut y en avoir un, montre que la langue de Molière s'est vu imposer sans laisser le choix ; ce qui provoque de nos jours encore le soulèvement de divers groupes linguistiques réclamant à juste titre une reconnaissance identitaire.

On peut imaginer un effacement des autres langues que le wolof au Sénégal, mais cela paraît difficilement réalisable, tout comme l'absorption rêvée des colons de tous les dits « dialectes » par le français par exemple.

Finalement la colonisation a provoqué certes un décalage entre différents pays, mais il ne semble pas convenable étant donné l'état linguistique actuel de la France, de parler d'un retard quelconque vis-à-vis d'un pays comme le Sénégal et d'une langue comme le wolof.

BIBLIOGRAPHIE :

-*Cours de Linguistique Générale*, Ferdinand De Saussure, Payot, 1968

-*Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Oswald Ducrot/Tzvetan Todorov, Points, 1979

-*Mon premier dictionnaire wolof*, Solévil, Nathan, 2005

-*Antériorité des civilisations nègres mythe ou vérité historique ?*, Cheikh Anta Diop, Présence Africaine, 1967, 1993

-*Sénégal, les ethnies et la nation*, Makhtar Diouf, Les nouvelles Editions Africaines du Sénégal, 1998

SOURCES ISSUES DE L'INTERNET :

-www.lexilogos.com/wolof_dictionnaire.htm

-<http://www.linguistique-wolof.com>

-websabar.free.fr/html/Wolof.htm

- www.omniglot.com/writing/wolof.htm

-revue électronique internationale des sciences du langage,
<http://www.refer.sn/sudlangues/>

REVISITER “ LA GRAMMAIRE DE LA LANGUE VOLOFE ” D’A. KOBES (1869)¹, OU L’ETUDE CRITIQUE D’UN PAN DE L’HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE DU WOLOF

Mamadou CISSE
Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
mcisse@refer.sn

Résumé

La Grammaire de la langue wolof de A. Kobés (1869) est une des contributions majeures à la description de la langue wolof. Dans cet article, nous nous en servons comme canevas pour poser la problématique des analyses linguistiques du wolof. L’abord de cette question s’effectue à la lumière des plus récentes grammaires publiées sur la langue.

Mots-clés : Kobés – grammaire – wolof – linguistique – langue africaine – Sénégal – histoire

Summary

As one of the major contributions to Wolof grammar, A. Kobés’s *Grammaire de la langue wolof* (Saint-Joseph de Ngasobil, Imprimerie de la Mission, VI + 360 p., 1869) is for us a means to set forth a certain number of very relevant questions about the grammatical analyses of Wolof language. The answers to these questions are carried out on the light of latest grammar books published on this language.

Keywords : Kobés – grammar – wolof – linguistics – African language – Sénégal - history

¹ Grammaire de la langue wolof, A. KOBES, Saint-Joseph de Ngasobil, Imprimerie de la Mission, VI + 360 p., 1869.

1- PREAMBULE

Cette contribution s'intègre dans le cadre d'une réflexion didactique sur l'ensemble des grammaires des langues nationales sénégalaises dans le but d'une meilleure exploitation des données analysées pour l'établissement de grammaires de référence de ces langues. Elle se fixe comme objectif la critique d'une importante étude de la grammaire du wolof restée sans descendance au point d'avoir fossilisé toute recherche " wolofisante ".

L'auteur de la *Grammaire de la langue wolofe*, A. Kobés, qui se présente comme " Evêque de Modon, Vicaire Apostolique de la Sénégambie de la Congrégation du Saint Esprit et du Sacré Cœur de Marie " dédicace cet " ouvrage nouveau " à Pie IX et annonce immédiatement les obligations scientifiques retenues :

" Aux choses connues nous avons donné les noms connus, aux choses nouvelles des noms nouveaux. Nous avons trouvé la grammaire préexistante dans la langue, et nous avons mis au jour cette existence cachée jusqu'ici " ².

Il cite des ouvrages sur le wolof, et sa bibliographie est la suivante : *La grammaire wolofe* par Dard, *Les recherches philosophiques sur la langue wolofe* par Roger, *Les Principes de la langue wolofe* par les Missionnaires du Saint Esprit et du Saint Cœur de Marie et *La grammaire de langue wolofe* par l'Abbé Boilat (cf. bibliographie).

Avant de poursuivre l'examen des cadres de sa recherche, tels qu'il les définit en introduction, nous devons garder en mémoire ce qu'il signale d'une simple note à la page IV. Témoignage, certes, d'une " application " du fondement de la théologie catholique, fixée par Pie IX, mais encore d'une tentative de hiérarchisation des faits de grammaire incluant syntaxe et morphologie dans un ensemble, les nécessités pédagogique et didactique ont imposé le choix de la continuité grammaticale.

" S'il nous avait été permis d'innover en cette matière, l'étude de la langue wolofe nous aurait conduit à une division des mots triplement trinitaire, savoir : 1^o nomen (nom), adnomen (adjectif), pronomem (pronom), 2^o verbum (verbe), adverbium (adverbe adjonctif), proverbum (adverbe substitutif et interjection), 3^o praeonemem (préposition), praeverbium (conjonction conjugative), praeppositio (conjonction de proposition) " ³.

Dans la Division, nous apprenons qu'une langue peut être l'objet d'une triple analyse. D'où l'affirmation de son plan :

" **La grammaire de la langue wolofe**, qui a pour objet de connaître les principes d'après lesquels cette langue est parlée, se divise donc naturellement en trois parties

² p. I

³ p. IV

qui traiteront successivement ; 1° des éléments des mots, 2° des différentes espèces de mots, 3° de la syntaxe ”⁴.

2 - “ LA DEUXIEME ARTICULATION ” ? LES ELEMENTS DE LA PAROLE ET LEUR “ REPRESENTATION AUX YEUX ”

Il existe, chez Kobès, une attention aux principes de la linguistique très aiguisée : il sépare totalement la “ première articulation ” de la “ deuxième articulation ” :

“ Ces éléments de la parole par eux-mêmes ne sont que des sons physiques et purement matériels, et ne deviennent des éléments du langage qu’autant qu’ils sont destinés à l’usage de quelque langue à être les signes des idées que l’on peut manifester, c’est-à-dire en tant qu’ils sont des mots. ”⁵

L’orthographe qu’il prescrit est, il est vrai, destinée à venir en aide aux Européens. La position des wolof est indifférente vu l’absence de tradition écrite. Mais Kobès signale les défauts de l’orthographe calquée sur la langue française et y remédie :

- 1° Toute lettre représente un son, c’est-à-dire qu’il n’y a point de lettres inutiles ;
- 2° tout son est représenté par une lettre, c’est-à-dire qu’il n’y a rien de sous-entendu ;
- 3° une même lettre représente toujours le même son, c’est-à-dire qu’aucune lettre n’a double valeur, ni double emploi;
- 4° un même son est toujours représenté par la même lettre, c’est-à-dire que deux ou plusieurs lettres ne sont jamais employées pour exprimer le même son ;
- 5° les sons simples sont représentés par des lettres simples, et les sons composés par des lettres composées;
- 6° chaque lettre conserve toujours, quelle que soit sa position dans le mot, la valeur qu’elle a isolément dans l’alphabet;
- 7° Chaque lettre déjà connue conserve une des valeurs qu’elle a dans une de nos langues européennes ;
- 8° les sons étrangers à nos langues d’Europe sont représentés par des lettres ordinaires modifiées par une accentuation conventionnelle : ce même principe est appliqué aux sons simples, qui dans les langues européennes, sont représentés par des lettres doubles ”⁶.

Kobès oppose les voyelles longues aux voyelles brèves selon le tableau suivant :

Brèves communes		Longues correspondantes
a	à	â
e	(è)	...
é		ë
è		ê
I		î

⁴ p. IV

⁵ P.3.

⁶ p.18.

o	ô
...	ö
u	ù
û	...

Ce tableau appelle les remarques suivantes : la voyelle **e** n'a pas de longue correspondante, **ü** non plus ; le **ö** est une longue qui n'a pas de correspondante brève. Quoique très ressemblantes dans la forme, les lettres **e**, **é** et **è** doivent être regardées comme trois voyelles distinctes et différentes entre elles pour la valeur et pour la dénomination.

Le tableau des consonnes fait apparaître une représentation en trois colonnes :

Faibles	Fortes	Neutres
b	p	y
d	t	g
ɗ	ʈ	l
g	k	m
h	ħ	n
v	f	ñ
z	s	r

Kobès ignore la syllabe à initiale vocalique. Il oppose des réalisations expirées aux inspirées :
 “ Ainsi nous prononçons b, d, g par expiration en disant **ba, da, ga** ; nous prononçons ces mêmes lettres par inspiration en disant **ab, ad, ag** ”⁷.

Kobès identifie des consonnes nasales et des voyelles nasales : les consonnes susceptibles de devenir nasales sont au nombre de six, à savoir : b, p, d, t, g, k.

“ Ces consonnes nasales ne se rencontrent jamais que comme initiales des mots...Les lettres initiales m et n précédant une autre consonne doivent être regardées comme des signes orthographiques ”⁸.

Exemple :

mbaal “ pardon ” **de** baal “ pardonner ”

Quelques pages sont consacrées à l'euphonie. L'euphonie est un procédé selon lequel des lettres dites euphoniques “ ajoutées à un mot uniquement par harmonie ” ne ressortent pas de son étymologie : “ consonnes de liaison”, variantes dialectales et autres remarques précieuses pour la connaissance synchronique et diachronique du wolof.

3 – LES PARTIES DU DISCOURS

L'opposition que fait Kobès entre les parties du discours est une opposition non plus essentielle mais selon la fonction ou l'usage. Les définitions découlent de la division. Elles sont placées à la suite de l'identification. Kobès isole trois grandes classes de mots :

- les **substantifs**,
- les **attributs**,
- les **particules**.

⁷ p.18.

⁸ p.18.

Point de “ verbes ” ici ! les attributifs “ indiquent les manières d’être des personnes ou des choses, c’est-à-dire leurs qualités, leur état, leurs actes, tout ce qui peut leur être attribué ; ... ”

3-1 La classe des substantifs

“ La classe des substantifs comprend le nom qui nomme les êtres, l’adjectif qui accompagne le nom et le détermine, et le pronom qui remplace le nom. ”⁹.

Ne nous trompons pas ! Et relisons le texte même de Kobès :

“ Toutefois il est bon de savoir dès le principe : 1° que la langue wolofe n’a point d’adjectifs qualificatifs, ce sont des verbes qui remplissent la fonction ; 2° que le mot qui correspond à notre article déterminatif en français se confond avec l’adjectif démonstratif ; 3° qu’un même mot, sans changer de forme, s’emploie fréquemment en deux ou plusieurs espèces différentes, c’est-à-dire qu’il est à la fois nom, verbe, adverbe, préposition, etc. C’est ce qui fait émettre le paradoxe qu’en wolof les noms se conjuguent et les verbes se déclinent ”¹⁰.

D’où l’“ opposition verbo-nominale ” se voit décrire comme une opposition entre “ noms ”, d’une part, et “ verbes+adjectifs ”, de l’autre.

Dans le chapitre réservé au nom (qui commence par une définition qui le rapproche du “ thème ”), on relève des “ propriétés ” et des sous-classes, par rapport au texte de Dard, la disparition de l’usage “ descriptif ” de la déclinaison et une affirmation de la morphologie nominale wolof :

“ Le nom en wolofe est un mot invariable ; il n’admet ni déclinaison, ni nombre ni genre”.

Kobès a parfaitement conscience de la réalité agglutinante des dérivations nominales et les classes en six catégories :

Catégorie n°	Formation	Dénomination
1	- aucun changement - nasalisation de la consonne initiale ou redoublement - préfixation de k- ou de nk-	nom d’action (déverbal)
2	- suffixation de –kàt	nom d’agent
3	- nasalisation de la consonne initiale et suffixation de –ay	qualité (quelques fois noms d’action)
4	- suffixation de –ukay	instrument ou lieu
5	- suffixation de –in	nom du mode d’action
6	- suffixation de –it	résultat matériel

et, question à creuser, il rejette comme dérivés des verbes eux-mêmes dérivés les noms verbaux en –lé, -ndo, -anté...

Il identifie ensuite quelques autres sous-classes du nom : noms composés, propres, elliptiques, de nombre.

⁹ p. 42.

¹⁰ P. 42.

3-2 L'adjectif (déterminatif) défini

L'article, futur "classificateur", est devenu un "adjectif (déterminatif) défini" :

"Nous disons donc : l'adjectif défini en wolofe est un mot qui s'ajoute au nom pour en déterminer le nombre, le sens, et la position de l'objet nommé, relativement à la personne qui parle... Toutefois cette distance est exprimée d'une manière simplement énonciative et démonstrative".

"(...) dans sa forme (l'adjectif), est un monosyllabe composé d'une consonne initiale et d'une voyelle, variable l'une et l'autre"¹¹.

Kobés identifie exactement les signifiés mis en jeu dans cet "article défini" qui est un "double phonème" et ici encore la voyelle **u** cesse de poser un problème aux chercheurs :

"Les voyelles finales indiquent la position de l'objet désigné par le nom qu'accompagne l'adjectif défini, par rapport à celui qui parle. Si l'objet est présent sous les yeux, on emploie **-i** ; si l'objet est éloigné et sa position est connue ou supposée, on met **-à** ; mais si la position de l'objet est inconnue ou très vaguement connue, que l'objet soit proche ou éloigné, on emploie **-u**" (p.66).

Exemple : bây b-i "le père" (présent sous les yeux)

Kobés reconnaît l'existence du **k-** et du **ñ-** "pluriel" et en donne un emploi restreint :

"...**k** ne s'emploie qu'avec le nom : nit "l'homme" et quelques pronoms personnels...**ñ** ne s'emploie qu'avec les noms qui prennent au singulier **k**."

Dans un "Chapitre supplémentaire", Kobés se propose de traiter des problèmes qu'il avait auparavant réservés à la syntaxe¹²

Il aborde ainsi les règles "difficiles à déterminer" de l'emploi de la consonne initiale, mais surtout met en place une série de constatations :

- 1- "Il n'est pas possible, comme on l'a prétendu, d'admettre que le choix de cette consonne dépend généralement des lettres initiales du nom auquel se rapporte l'adjectif, puisque..., le même terme, ayant deux acceptations différentes, change l'initiale de l'adjectif en changeant de signification, et que la diversité des désinences dans les noms dérivés fait varier la même initiale".
- 2- "Avec les noms primitifs ayant des acceptations différentes, la consonne initiale varie selon l'acceptation et semble être déterminée par le sens, sans qu'on puisse assigner d'autre raison à l'usage".

Exemple :

tàgà b-à " le forgeron " tãgã g-à " la forge "

- 3- " Le nom de l'arbre fruitier étant souvent le même que celui du fruit, le même terme prend **g** pour signifier l'arbre, et **b** pour désigner le fruit".

Exemple :

tandarmã g-à " le dattier " tandarmã b-à " la datte "

- 4- " Avec les noms dérivés qui sont formés par l'addition d'une désinence, c'est cette désinence qui semble déterminer le choix de la consonne".

¹¹ p. 65.

¹² p 241.

C'est ainsi que les noms dérivés ayant la désinence **kát** prennent l'initiale **b**.

Exemple :

bindà-kàt “ le créateur, l'écrivain ” de bindà “ créer ou écrire ”

Les noms dérivés qui finissent par **in** prennent généralement **v**.

Exemple :

ñàn-in v-à “ la manière de prier ” de ñàn “ prière ou prier ”

Ces quelques constatations ne sont pas généralisables au point de s'établir comme des règles générales et prédictives. L'initiale **b** (par exemple) se trouve employée le plus fréquemment et avec diverses initiales dans les noms primitifs.¹³

Exemple : sikim b-à “ la barbe ”

Ce qui entraîne Kobés à déduire :

“ Le dictionnaire et surtout le soin d'observer et d'imiter la diction usuelle des indigènes qui parlent correctement sont les seuls moyens d'apprendre à employer à propos ces initiales ”¹⁴.

3-3 Le verbe

Dire comment l'on peut parler du verbe n'équivaut pas à dire comment on peut le reconnaître. Après avoir donné la propriété caractéristique du verbe, qui est “ le pouvoir d'être conjugué ”, Kobés restreint son propos au wolof en affirmant :

“ En wolof on reconnaît qu'un mot est un verbe, lorsqu'on peut mettre après lui les pronoms personnels **nâ, nga, nà, nànu, ngën, nàñu.** ”¹⁵.

Cette caractérisation du verbe par un procédé simple et très moderne de facture sera largement utile à notre propos. Nous constatons qu'elle a été utilisée par des manuels pourtant plus tardifs du wolof.

3-3-1 Organisation de l'exposé

La partie de la *Grammaire volofe* réservée au verbe est celle des chapitres V “ Du verbe ” et VI “ De la conjugaison ” de la page 90 à la page 123.

Après la définition donnée plus haut, dont le développement fait l'objet du chapitre suivant, Kobés présente une tripartition des verbes en espèces.

Ces espèces sont les verbes :

- substantifs,
- circonstanciels,
- attributifs.

Les premiers, au nombre de six, sont suivis d'une forme nominale : **a, là, di, don, nékà.**

Les verbes circonstanciels sont ceux que d'autres auteurs nomment auxiliaires : **dà, mas, faf, fàral, ged, tél.**

¹³ p. 245.

¹⁴ p. 242.

¹⁵ p. 90

Les verbes attributifs sont eux-mêmes divisés en :

- verbes d'état et verbes d'action,
- en verbes transitifs et intransitifs,
- en primitifs et dérivés.

Les verbes d'état et verbes d'action font l'objet d'une note très éclairante de la part de l'auteur. Quelle que soit l'appréciation qui puisse être faite à ces nouvelles dénominations, elles permettent de noter la décision linguistique prise par Kobés : les " adjectifs " du wolof sont, tout au plus, une variété de verbes.

Quant aux verbes " dérivés " et l'importante étude qui leur est réservée, nous ne pouvons que retenir le pillage effectué par ses successeurs et l'importance centrale que revêt cette décision d'étude.

3-3-2 La conjugaison volofe

" La conjugaison volofe a peu d'inflexions inhérentes au radical ; c'est par la variété des pronoms verbaux, par les particules isolées et par les verbes auxiliaires qu'elle exprime ses principales modifications.

Ces modifications sont au nombre de quatre : voix, modes, temps, et personnes. »¹⁶

Examinons ces quatre modifications en inversant, pour les besoins de l'exposé, l'ordre proposé par Kobés.

3-3-2-1 Les personnes

C'est ici que Kobés nous renvoie à la définition du verbe. Il considère que ces pronoms sont non seulement des pronoms dits " verbaux " mais ils sont aussi des " pronoms isolés " ^{17 - 18}

	1	2	3	4	5	6	7	8
1 ^{ère} pers	nà	-ma	ma	..mà	..mà	mà	..là	maṇ gi
2 ^{ème} pers	nga	-la	nga	..ngà	..ngà	yà	..nga	yaṇ gi
3 ^{ème} pers	nà	-l	mu	..à	..à	mô	..là	muṇ gi
1 ^{ère} pers	nànu	-nu	nu	..nô	..nu	nô	..là nu	nuṇ gi
2 ^{ème} pers	ngén	-lën	ngën	..ngén	..ngén	yéna	..ngën	yéñ aṇ gi
3 ^{ème} pers	nañu	-ñu	ñu	..ñô	..ñu	ñô	..là ñu	ñuṇ gi

Dans ce tableau des pronoms sont dits " verbaux " par Kobés parce qu'ils ne s'emploient qu'avec les verbes.

¹⁶ p. 110

¹⁷ p. 118

¹⁸ Nous reproduisons ci-dessous le tableau des pronoms verbaux de Kobés (p.118) Plus loin, nous ferons suivre le pronom correspondant français, suivi du numéro de la colonne. Exemple : Je 5 **ma**.

L'auteur fait les observations suivantes :

- 1- Les pronoms de la première colonne ne servent que dans le mode énonciatif et se placent après le verbe à l'aoriste et au passé, et le radical au futur,
- 2- ceux de la deuxième colonne ne servent qu'à la voix négative et se placent toujours après la négation,
- 3- ceux de la troisième colonne se placent avant le radical au subjonctif et avec certaines conjonctions, et après le radical à l'optatif,
- 4- ceux de la quatrième et la cinquième colonne sont employés dans le mode causatif et se placent entre la particule et le radical,
- 5- ceux de la sixième colonne servent au mode subjectif,
- 6- ceux de la septième colonne ne sont employés qu'au mode objectif,
- 7- ceux de la huitième colonne ne se trouvent qu'au présent actuel.

3-3-2-2 La voix

Par “ voix ”, Kobés entend bien autre chose que ce que nous entendons communément. Malgré cela, il faudrait admirer la liberté prise par Kobés dans son utilisation de la métalangue. Inutile pour indiquer le passage de “ sujet ” à “ complément d'agent ” de l'actant/patient indispensable à la “ forme verbale personnelle conjuguée ” du français, cette voix n'existe pas en wolof. Ce qui amène Kobés à opposer deux voix : l'affirmative à la négative. Ce faisant, il ne s'émancipe pas des contraintes sémantiques du français et de l'enseignement théologique reçu en français et en latin.

Les particules affixes qu'il nomme “ voix ” sont parties des verbes dérivés et le traitement opposé ne tient pas compte de ce fait.¹⁹

3-3-2-3 Les modes

La conjugaison wolof a dix modes : l'infinitif, l'énonciatif, le subjectif, l'objectif, le causatif, l'impératif, le subjonctif, le suppositif, le gérondif (p. 112).

Nous allons nous pencher sur certains d'entre eux plus particulièrement afin de ressortir la correspondance terminologique avec quelques grammaires plus modernes : Sauvageot 1981, Fall et alii 1989, Samb 1983, Robert 1991, Cissé 2001, Ndiaye Corréard 1989, Diouf 2001, Dialo 1981.

- Énonciatif :

Sopà nâ ko.
 aimer je 1 le/la
 “ Je l'aime. ”

Dans les grammaires plus modernes, il est accompli chez S. Sauvageot, terminatif chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux, énonciatif (passé composé) chez A. Samb, parfait chez S. Robert et M. Cissé, assertif chez G. Ndiaye Corréard, mise en relief du verbe chez J. L. Diouf et énonciatif chez A. Dialo.

¹⁹ Nous verrons, plus loin comment curieusement Kobés ne pose pas les différences de suffixes entre “ voix affirmative ” et “ voix négative ” comme fondant cette différence de voix.

- **Subjectif :**

Mâ ko sopà.
je 6 le/la aimer
“ C’est moi qui l’aime. ”

Dans les grammaires plus modernes, il est emphatique du sujet chez S. Sauvageot²⁰, S Robert (op.cit. 119-148) et A.Dialo (op. cit. p 20), subjectif chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux et A Samb (op. cit. 89), mise en relief du sujet chez M. Cissé (op. cit. 63) et J.L. Diouf (op. cit. 153) Par contre, N’diaye Corréard réfute la notion d’emphatique du sujet et d’emphatique du complément comme faisant partie du système verbal (op. cit. p. 181).

- **Objectif :**

Môm lâ sopà.
lui je 7 aimer
“ C’est lui que j’aime ”.

Dans les grammaires plus modernes, il est objectif chez A. Samb (op. cit. p. 89), A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux (op. cit. p. 25), emphatique du complément chez A. Dialo (op. cit. p. 20) et S. Robert (op. cit. p. 149-160) mise en relief du complément primaire chez M Cissé (op. cit. p. 64), mise en relief du complément chez J.L.Diouf (op. cit. p. 154) N’diaye Corréard l’exclue du système verbal wolof tout comme le reste des emphatiques Pour S. Sauvageot²¹, il s’agit tout simplement d’un .prédicatif non verbal.

- **Causatif :**

Dà mâ ko sopà
particule causative je 4 le/la aimer
“ C’est que je l’aime ”.

Dans les grammaires modernes, il est emphatique du verbe chez S. Sauvageot (op. cit. p. 107), A. Dialo (op. cit. p. 20) et S.Robert (op. cit p. 116), processif chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux (op. cit. p. 88), causatif chez A. Samb, mise en relief du pédicatif verbal chez M. Cissé (op. cit. p. 62) et explicatif chez J.L. Diouf (op. cit. p. 154).

- **Subjonctif :**

begâ nâ mu dém
vouloir je 1 il 3 partir
“ Je veux qu’il parte ”.

Dans les grammaires modernes, il est dénommé aspect zéro chez S. Sauvageot (op. cit. p. 102), dépendant chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux (op. cit. p. 25), mode virtuel chez A. Fal²², conditionnel chez A. Samb (op. cit. pp. 101-102) neutre ou aoriste chez M. Cissé (op. cit. p. 92), amodal chez J. L Diouf, narratif chez A Dialo (op. cit. p. 19-27), et S Robert (op. cit. p. 234). Selon N’diaye Corréard, il n’a pas de valeur propre et son interprétation dépend du contexte et de la situation (op. cit. 187).

²⁰ Op.cit.p.108.

²¹ S. Sauvageot (1981), p38.

²² Fal, Arame (1999), *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*, Dakar, OSAD, 152 p.pp.74-75.

3-3-2-4 Les temps

Il est possible d'opposer temps (time) qui est indiqué entre autres par le verbe et le temps (tense), et la segmentation de l'ensemble conjugué, bâti sur le modèle flexionnel (latin). Kobés traite le verbe wolof de la même façon que la tradition franco-latine. Dans cette tradition cependant, c'est le changement des voyelles et des consonnes du radical verbal selon les contraintes morphologiques qui s'appelle "conjugaison". Or, il n'y a en wolof aucune modification des voyelles et des consonnes du radical verbal : il est invariable. Ce qui varie par contre, ce sont les pronoms, les particules et les auxiliaires. Mais les auxiliaires sont déjà des formes verbales ou pseudo-verbales. Naturellement, ces formes dont nous venons de parler expriment le temps (time). Seulement, on est en droit de se demander si leur conférer le statut de temps serait approprié. Pour des raisons de conformité avec le français, Kobés se découvre en wolof le temps (tense). Si l'on doit donner une réalité à celui-ci, c'est bien aux variantes des pronoms verbaux qu'il faut la donner.

Nous lisons à la page 115 :

“ La conjugaison volofe distingue bien tous les temps principaux, passé, présent et futur ; mais elle n'a pas beaucoup de temps secondaires. Par contre, l'emploi des verbes circonstanciels comme des auxiliaires, lui permet d'exprimer des nuances qui n'existent pas dans la conjugaison des langues européennes ”.

Les sept formes de conjugaison inventoriées par l'auteur sont le présent actuel, l'aoriste, le passé relatif, le passé conditionnel, le futur simple et le futur conditionnel.

Le présent actuel n'existe que dans le mode énonciatif. Il ne décrit que l'instant simultané, c'est-à-dire le verbe en cours d'accomplissement. Il s'exprime par le pronom composé **mangui...**, **yangui...**(colonne 8) : “ me voici ...te voici être ou faire ”.

Exemple :

Mangui sopà yallà
je 8 aimer Dieu

“ J'aime Dieu (en ce moment) ” (mot à mot “ Me voici aimer Dieu ”).

Est aoriste toute forme temporelle de la conjugaison volofe qui, dans les verbes d'état, exprime le présent habituel ou indéfini, et dans les verbes d'action, un passé indéfini. L'aoriste est restreint aux seuls modes énonciatif, subjectif et objectif.

Exemples :

Sopà nà Yàlla.
aimer je 1 Dieu

“ J'aime Dieu ”.

Bindà nà téré.
écrire je 1 lettre

“ J'ai écrit une lettre ”.

Le passé absolu correspond au passé défini et indéfini, et au plus-que parfait du français. Il prend la particule **-on** ou **von**, qui signifie “ autrefois ”

Exemple :

Sop' on nà ko.
aimer autrefois je1 lui

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

“ Je l’ai aimé ”, “ je l’aimais ”, “ je l’avais aimé ”.

Le passé relatif désigne une époque passée relativement à une autre époque également passée. Il s’exprime par **dôn** (passé du verbe substantif **di** (être)).

Exemple :

Dôn	nâ	bindà.
passé du verbe substantif di	je1	écrire

“ J’avais écrit ”.

Le passé conditionnel ou hypothétique indique un fait passé qui a dépendu d’une supposition ou d’une condition. Il s’exprime par la particule **kon** ou **konté**.

Exemple

Sopà	kon	nâ	ko.
aimer	particule conditionnelle	je1	lui

“ Je l’eusse aimé, je l’aurais aimé ”.

Le futur simple correspond au futur ordinaire et a pour particule **di**, ou bien la “ désinence ” **i** ou **di**, ou les deux ensemble.

Exemple :

Di	nâ	sopà.
particule du futur	je1	aimer

“ J’aimerai ”.

Le futur conditionnel ou hypothétique exprime un fait incertain qui dépend d’une supposition ou d’une condition dans l’avenir. Il a pour marque caractéristique la particule **kon** ou **konté** comme dans le passé conditionnel.

Exemple :

Kon	di	nâ	ko	sopà.
particule conditionnelle	particule du futur	je1	lui	aimer

“ Je l’aimerais ”.

Il est à noter que les formes que donne Kobès ne sont pas exhaustives : l’agglutination peut se poursuivre.

3-3-3 A propos de la conjugaison

Les nécessités d’exposition et de conformité au texte de Kobès nous amènent à séparer, dans l’exposé deux parties d’un même développement. En effet, les éléments de conjugaison wolof, si l’on tient compte des affirmations de Kobès même, demeurent les variantes des “ pronoms verbaux ”.

Voici, à titre d’illustration, un raccourci (1ère personne du singulier) des tableaux consacrés à la conjugaison de “ écrire ”.

Modèle de conjugaison du verbe de mouvement Voix affirmative

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

1	<i>Infinitif</i>	<i>bindà (écrire)</i>
2	Enonciatif : Aoriste	Bindà nâ 1 tërè (lettre)
	Présent	Mangé 8 bindà tërè
	Passé absolu	Bind'on nâ tërè
	Passé relatif	Dôn nâ bindà tërè
	Passé conditionnel	Bindà kon nâ tërè
	Futur simple	Di nâ bindà tërè
	Futur conditionnel	Dinâ kon bindi OU bindà tërè
3	Subjectif : Aoriste	Mâ 6 bindà tërè
	Présent	Mâ 6 di bindà tërè
	Passé absolu	Mâ 6 bind'on tërè
	Passé relatif	Mâ 6 dôn bindà tërè
	Passé conditionnel	Mâ 6 kon bindà tërè
	Futur simple	Mâ 6 di bindi tërè
	Futur absolu	Mâ 6 kon di bindi tërè OU Mâ di kon bindi tërè

Nous faisons figurer le numéro de la colonne du “ pronom ” à la personne suite de la forme proposée par Kobès.

Si nous comparons les “ temps ” correspondants, nous remarquons que la particule invariable s’agglutine de façon non analysée ici pour composer la forme verbale qui traduit le temps du français ;

2	Enonciatif : Aoriste :nâ 1....
3	Subjectif : Aoriste :	Mâ 6.....
2	Enonciatif : Passé conditionnel :	...kon nâ 1....
3	Subjectif : Passé conditionnel	Mâ 6 kon.....

Les particules opposent bien des “ temps ” mais la conjugaison (dans le sens strict, flexionnel, hérité du latin) est portée par le seul pronom.

3-4 Commentaire

Kobès a une connaissance remarquable du wolof et sa grammaire manifeste hautement cette donnée. La grammaire qu’il propose note certaines variétés dialectales, apporte des corrections en cours de texte, donne une place significative à des éléments qui, à notre avis, permettraient d’écrire une grammaire complète du wolof, si toutefois grammaire “ complète ” peut signifier quelque chose de réaliste. Cependant nous ne pouvons pas ignorer qu’il a été formé à l’école de la grammaire latine et française. Des rapprochements inutiles à la description et à la compréhension du fonctionnement des éléments de la structure linguistique du wolof affleurent partout. Le traitement qu’il donne des conjugaisons en est un proche exemple.

Quant à la quantité des analyses et à leur finesse, il reste cependant, pour nous, le très grand ancêtre dont les intuitions, souvent pillées n’ont pas été totalement exploitées. La Grammaire de la langue volofe de Kobès demeure, à ce jour, une base solide des études linguistiques du wolof.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- BOILAT, Abbé, (1858). *Grammaire de la langue woloffe*. Paris : Impri. Impériale
- CHERVEL, André, (1981). *Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Edition Payot
- CISSE, Mamadou, (2001). *Dictionnaire Français-wolof*, Paris : Langues&Mondes,
L'Asiathèque
- DARD, Jean, (1826). *Grammaire wolofe*. Paris : Imp. Royale
- DIALO, Amadou (1981). *Structure verbale du wolof contemporain*. Dakar : CLAD
- DIOUF, Jean-Léopold, (2001). *Grammaire du Wolof contemporain*. Tokyo: ILCAA,
University of Foreign studies Tokyo
- FAL, Aram (1999). *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*. Dakar : OSAD
- FALL, Aram, SANTOS, Rosine., DONEUX, Jean-Léonce , (1989). *Dictionnaire wolof-
français, suivi d'un index français-wolof*. Paris :Karthala
- MISSIONNAIRES DE LA CONGREGATION DU SAINT ESPRIT ET DU SACRE CŒUR
DE MARIE, (1855). *Principes de la langue wolofe*. Dakar : Imprimerie de la mission
- NDIAYE CORREARD, Geneviève, (1989). *Focalisation et système verbal en wolof*. Dakar :
Annales de la Faculté des lettres et Sciences humaine, n°19
- ROBERT, Stéphane, (1991). *Approche énonciative du système verbal, le cas du wolof*. Paris :
Edition du C.N.R.S.
- ROGER, Le baron, (1829). *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe suivies d'un
vocabulaire abrégé français_oulof*. Paris : Dondey-Dupré
- SAMB, Amar., (1983). *Initiation à la grammaire wolof*. Dakar : I.F.A.N.
- SAUVAGEOT, Serge (1965). *Description synchronique d'un dialecte wolof : le parler du
Dyolof*, Dakar : IFAN

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

LINGUISTIQUE DE LA LANGUE ET LINGUISTIQUE DU DISCOURS : DEUX APPROCHES COMPLEMENTAIRES DE LA PHRASE WOLOF, UNITE SEMANTICO-SYNTAXIQUE

Momar CISSE

Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)

Résumé

Depuis que la linguistique s'est constituée en discipline autonome, la syntaxe a eu pour objet les relations des mots à l'intérieur de groupes et de ces groupes à l'intérieur de phrases. C'est ainsi qu'elle s'est toujours intéressée à des problèmes comme les structures du lexique, les catégories de la parole, l'organisation et la fonction des constituants de la phrase...

A côté de ces phénomènes d'ordre morphosyntaxique, on accorde aujourd'hui un rôle de plus en plus important à ceux qui relèvent de l'énonciation (acte qui consiste à employer la langue dans une situation de communication).

Ces deux approches ont donné lieu à des discussions parfois très vives sur l'objet de la linguistique. Ce que l'on peut en tirer, c'est la reconnaissance de deux types de linguistique : une linguistique qui s'occupe de la langue - système d'unités et de valeurs virtuelles - et une autre qui a pour objet le discours - usage de la langue dans un contexte particulier -.

Le présent article tente de montrer, à travers le wolof, qu'au-delà de la différence de perspectives et de méthode, il s'agit là de deux démarches complémentaires qui ne sont pas du tout étrangères à la problématique générale de l'énonciation, notamment dans sa prise en charge de la modalisation.

Mots-clés : phrase, énoncé, énonciation, coordination, subordination, modalisation, langue, discours.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Abstract

Ever since linguistics gained the status of an autonomous subject, syntax has been addressing the relations between words within phrases and the relations of phrases within sentences. As a consequence, linguistics has always been concerned with such issues as the structures of lexical items, speech categories and the organization and function of the sentence components . . .

Beside these morphosyntactic phenomena, a more and more important part is being played today by the phenomena that are relating to enunciation (an act whereby the language is used in a communication situation).

These two approaches have sometimes brought about hectic debates on the purpose of linguistics. What can be derived from those discussions is the recognition of two types of linguistics : a type of linguistics which focuses on the language (a system of units and potential values) and another type centred around the discourse (the use of language in a given context)

This paper tries to demonstrate, through the Wolof language, that beside the difference of perspectives and methods, the question that arises is the existence of two complementary procedures that are both germane to the general issue of enunciation, notably in the way it addresses modalization.

Keywords : sentence, utterance, enunciation, co-ordination, subordination, modalization, language, discourse.

INTRODUCTION

La linguistique est-elle une discipline totalement autonome ? La question, depuis plus d'une cinquantaine d'années, divise les linguistiques.

Pour certains, la linguistique ne doit pas être mélangée à des disciplines telles que la psychologie et la sociologie, car elle ne peut pas avoir pour préoccupations les motivations du sujet parlant ou les paramètres sociaux en jeu dans un acte de parole. Sa seule préoccupation doit être les différents types de rapports qui régissent la combinaison des signes, en un mot la **langue**.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Pour d'autres, par contre, il n'est pas possible d'isoler la langue du sujet qui la met en œuvre dans un acte d'énonciation. Et comme la mise en œuvre de la langue dans un acte et donc dans une situation de communication porte le nom de discours, cette linguistique est baptisée « linguistique du discours ».

Si nous lions ces différentes approches à la problématique de la modalisation - catégorie conceptuelle - dans le cadre global de l'énonciation - phénomène qui témoigne de la façon dont le locuteur organise la langue en discours -, nous nous apercevons qu'elles sont complémentaires. Chacune d'entre elles permet d'aborder un aspect de la description de la phrase Wolof. En effet, lorsque l'on aborde les structures de cette phrase, on n'a pas besoin de faire intervenir le sujet d'énonciation ou la situation qui le supporte. Même si le choix d'une structure n'est pas totalement indépendant de la subjectivité qui entoure l'acte de langage, celle-ci est neutralisée pour être limitée à la seule volonté du sujet d'énonciation de mettre en valeur tels ou tels aspects de son énonciation. Si, par contre, l'on s'intéresse aux résultats de l'actualisation de ces structures dans des situations de communication précises, on est obligé de tenir compte de la subjectivité du je-énonciateur.

Ces deux perspectives, brossées à grands traits, correspondent, dans le jeu de la communication, à deux opérations de choix qui sont nécessairement complémentaires. On est obligé à chaque acte de communication de choisir un type d'énonciation appelé modalité d'énonciation et un mode d'expression dit modalité d'énoncé.

1- MODALITES D'ENONCIATION DE LA PHRASE

La phrase, objet de communication, est toujours énoncée selon un besoin précis de l'énonciateur. On conviendra, à la suite de quelques théoriciens de la linguistique énonciative, de parler d'**énoncé** à chaque fois qu'il s'agit de l'actualisation de la phrase dans une situation de communication. En d'autres termes, l'énoncé désigne dans notre approche une réalité observable dans la pratique langagière d'un sujet. La modalité d'énonciation qui permet de situer le sujet parlant par rapport à lui-même, à son interlocuteur et à son propos, peut permettre de catégoriser les énoncés wolof de la manière suivante :

1 –1 Enoncé déclaratif

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Son énonciation réclame toujours la confiance de l'allocutaire à qui est destiné le contenu de l'énoncé. C'est ainsi qu'il est introduit par le performatif **ma ne**... « je dis... » qui d'ailleurs en tant que constante peut s'effacer

(*ma ne*) *maa ngi dem liggéyi* : « (Je dis) je vais au travail »

- L'énonciation déclarative peut témoigner d'une certaine valeur de vérité ou valeur informative. C'est le cas de l'énoncé ci-dessus que nous appelons déclaratif-informatif.

La polarité négative peut s'appliquer audit énoncé

(*ma ne*) *demuma liggéyi* : « (je dis) je ne vais pas au travail »

- L'énonciation déclarative peut également instaurer entre le locuteur et l'allocutaire une relation par laquelle le locuteur tente de faire part à l'allocutaire d'une émotion. Cette forme de déclaratif est dite déclaratif-affectif

(*ma ne*) *aka moo rafet !* : « qu'il (elle) est beau (belle) ! »

(*ma ne*) *ndaw ku xees !* : « qu'est-ce qu'il (elle) est clair (e) de teint ! »

1 – 2. Enoncé interrogatif

Son énonciation met l'allocutaire en situation de répondre. Ce dernier est supposé avoir la compétence de le faire. C'est pourquoi ledit énoncé est introduit par le performatif *ma laaj*... « je demande... », qui peut s'effacer s'il n'est pas suivi de *ndegam* « si » ou *ndax*.

(*ma laaj la*) *dinga dem Ndakaaru ?* : (je te demande) : « tu partiras à Dakar » ?

ma laaj la ndegam / ndax dinga dem Ndakaaru : « je te demande si tu partiras à Dakar ».

- La demande d'information exprimée par l'interrogation peut porter sur différentes sortes d'identification :

- **de personnes** (agent ou destinataire) : *Kan / ñan, yan, ban, ana*

Kan moo nekk ci néeg bi ? : « qui est dans la chambre ? »

Ñan ñoo nekk ci néeg bi ? : « qui sont dans la chambre ? »

Yan xale ñoo nekk ci néeg bi ? : « quels enfants sont dans la chambre ? »

Ban xale moo nekk ci néeg bi ? : « quel enfant est dans la chambre »

Ana Moodu ? : « où est Modou ? »

- **de choses** (le patient, l'action) : le mot interrogatif est : *lan, ban, ana*.

Lan moo la jot ? : « qu'est-ce qui t'arrive ? »

Ban uppukaay laay jël ? : « quel éventail je prends ? »

Ana sër bi ? : « où est le pagne ? »

- **de lieu** (espace) : le mot interrogatif est : *fan*

Fan nga jëm : « où te diriges-tu ? »

- **de temps** : le mot interrogatif est : *kañ*

Kañ ngay dem ? : « quand pars-tu ? »

- **de quantité** : le mot interrogatif est : *ñaata*

Ñaata la sër bi di jar ? : « combien vaut le pagne ? »

- **de cause** : les expressions utilisées pour marquer l'interrogation sont dans ce cas : *lu tax ? ndax lan ?*

Lu tax ngay dem ? : « pourquoi pars-tu ? »

Ndax lan ngay dem ? : « Pourquoi pars-tu ? »

- **de but** : l'interrogation est ici marquée par : *ngir lan ?*

Dangay dem ngir lan ? : « tu pars dans quelle intention ? »

- L'interrogation peut également être marquée par *ndax*, *xanaa* ou *mbaa*. Dans chacun de ces emplois, il ne s'agit plus d'une demande d'information au sens strict du terme : le contenu de l'énoncé se limite à demander la confirmation ou l'infirmité d'une information identifiée, présumée et même espérée, pour des raisons diverses, par le locuteur-demandeur.

Xanaa sa xarit la ? présuppose « je suppose que c'est bien ton ami »

Mbaa sa xarit la ? présuppose « j'ai espoir que c'est bien ton ami »

Ndax sa xarit la ? présuppose « je l'identifie comme étant ton ami »

- A l'oral, l'interrogation est marquée par une certaine intonation montante

Dinga ñëw ? : « tu viendras ? »

1-3. Enoncé injonctif

Son énonciation bien que ne qualifiant pas l'allocutaire, le met en situation d'accomplir un acte ou d'adopter une attitude voulue par le locuteur.

C'est pourquoi il est introduit par les performatifs

ma sant ... « J'ordonne de... »

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

ou *ma digal* ... « je conseille de ... »

L'allocutaire peut ne pas avoir d'alternative possible dans sa réaction. C'est le cas de l'impératif (injonctif strict) même si l'injonction de cette forme impérative peut être tempérée par le ton et par le rapport qui existe entre les interlocuteurs.

Toogal ! (injonction non tempérée) : Assieds-toi !

Toogal yawit sama xarit ! (injonction tempérée) : « Assieds-toi, toi aussi, mon ami ! »

On constate qu'ici (injonction tempérée), comme dans l'obligatif qui suit, le locuteur ne se donne pas un réel statut de pouvoir.

Naa dem balaa muy guddi ! (obligatif) : « Que je parte avant qu'il fasse nuit ! »

2. MODALITES D'ENONCE DE LA PHRASE WOLOF

La modalité d'énoncé est surtout axée sur le rapport entre la syntaxe et le discours en tant que mode d'énonciation supposant l'interaction d'un sujet-énonçant et d'un sujet-recevant.

Construire une phrase, c'est agencer des mots en syntagmes au moyen de principes organisateurs sous-jacents appelés structures. Ces structures résultent d'une organisation syntaxique prise en dehors de toute énonciation. Elles font de la phrase une réalité virtuelle parce qu'en attente d'utilisation. Nous avons en wolof plusieurs types de structures et donc de phrases.

2-1. La phrase sans verbe

Elle est employée dans quatre types de constructions :

- avec des exclamations

Cëy Moodu ! « Oh, Modou ! »

Ndaw xale ! « que d'enfants ! »

Ndeysaan ! « le pauvre ! » (interjection exprimant l'attendrissement ou l'ironie)

- avec des nominaux en relation, prédicative

Jjigéen, fayda « une femme de la détermination » / la détermination fait la femme »

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

- avec l'emploi de – *ng* (marque du présentatif). Ici, la structure acquiert une valeur présentative de localisation avec deux modes de repérage. En effet, la localisation peut se faire à partir du locuteur (énonciateur) ou à partir de l'allocutaire (énonciataire).

- Enonciateur-repère

Sidaat a ngi « Voici Sidate »

Sidaat a ngii « Voici Sidate ici »

Sidaat n ngile « Voici Sidate ici » (même valeur que le précédent)

Sidaat a nga « Voilà Sidate »

Sidaat a ngee « Voilà Sidate là-bas »

Sidaat a ngale « Voilà Sidate là-bas » (- ale est plus éloigné que –ee)

Constatons que : * -i, - ii, - ile marquent la proximité par rapport à l'énonciateur
*-a, -ee, -ale marquent l'éloignement par rapport à ce même repère.

- Enonciataire - repère

Sidaat a ngoogu « Voilà Sidate (à côté de toi) »

Sidaat a ngoogule “

Sidaat a ngoogii “

Sidaat a ngoogile “

Sidaat a ngoogee « Voilà Sidate (éloigné de toi) »

Sidaat a ngoogale

Constatons que -oo...u, -oo...ule, -oo...ii, -oo...ile marquent la proximité par rapport à l'interlocuteur (énonciataire)

-oo...ee, oo...ale marquent l'éloignement par rapport à ce même repère.

En dehors de oo...u, tous les autres connecteurs ont aussi une valeur d'insistance.

Signalons également que dans ces cas de figure, la polarité négative est impossible.

Signalons que pour les deux types de repérage, le démonstratif suffixé à la marque –ng peut être suffixé au fonctionnel « n » exprimant la manière.

Mu ngi nii « le voilà comme cela »

Si l'on veut mettre en relief le lieu où se trouve la personne ou l'objet désigné, on utilise le

fonctionnel « f »

Mu ngi fii « le voilà ici »

- avec l'emploi de la (marque de l'emphatique du complément), la structure aide surtout à identifier, à constater.

Faatu la « c'est Fatou »

Faatu doktoor la « Fatou est docteur »

Nun, doktoor lanu « nous, nous sommes docteur(s) »

Ici, la polarité négative transforme la phrase non verbale en phrase verbale

Faatu la (polarité positive) « c'est Fatou ? »

Nominal + marque de l'emphatique

Du Faatu (polarité négative) « ce n'est pas Fatou ».

Verbe d'existence **di** + **u** (négation) + nominal

2-2. La phrase verbale

Elle peut être à structure simple ou complexe.

2-2-1. Structure simple

Elle comporte un seul syntagme verbal. Son analyse est donc gouvernée par la présence d'un verbe qui peut être soumis à différentes énonciations.

Xale bee ko rafet ! (déclaratif-affectif) « Qu'est-ce que l'enfant est beau ! »

Abdoo ngiy dem Ndakaaru (déclaratif-informatif) « Abdou va à Dakar »

Ndax Moodu ñëw na ? (interrogatif) « Est-ce que Modou est venu ? »

Ñëwal (injonctif strict = impératif) « viens »

Nanu dem (injonctif tempéré = obligatif) « que l'on parte »

2-2-2. Structure complexe

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Elle comporte plusieurs syntagmes verbaux unis soit par un rapport de coordination soit par un rapport de subordination. Chacun de ces rapports peut être renforcé par un connecteur logique, coordonnant ou subordonnant selon le cas.

2-2-2-1. Rapport de coordination

Il peut être implicite :

Gorul, yettul, bëgg xaalis : « Il n'abat ni ne sculpte et il veut de l'argent »

Il peut être marqué par l'un des coordonnants suivants qui exprime différentes nuances sémantiques : - *am, mbaa, walla, wànte, waaya, ak, te*

- *Wànte, waaya* permettent de mettre en valeur l'information supplémentaire dans un rapport d'opposition.

Sonnul wànte / waaya taxaw na « Il n'est pas fatigué mais il s'est arrêté »

- *Te* introduit un rapport de succession ou de parallélisme entre deux informations

Demal te ñëw « Va puis revient »

- *Walla* introduit une possibilité de choix entre deux éléments

Woowal Faatu walla Moodu : « Appelle Fatou ou Modou »

- *Am* introduit plutôt un rapport d'alternative. Il partage d'ailleurs cette valeur avec *mbaa*.

Dangay ñëw am déet ? : « tu viens ou non ? »

Cependant dans un contexte où il n'y a pas d'alternative *mbaa* indique implicitement la préférence du locuteur

Mbaa dinga ñëw ? « Est-ce que tu viendras ? » (c'est ce que je souhaite)

Ak peut coordonner :

- des constituants nominaux

Woowal Faatu ak Moodu : « Appelle Fatou et Modou »

- des constituants verbaux

Maa ngi lay woy ak a kañ : « Je te chante et te loue »

Il peut également indiquer un rapport d'inclusion

Ak li may daj ci moom yépp, mu may faye lii : « Avec tout ce que je fais pour lui, il me paye de cette façon ».

2-2-2-2. Rapport de subordination

Il s'agit ici d'une relation d'inclusion ou de dépendance entre deux syntagmes. Là aussi la relation peut être implicite ou explicite, c'est-à-dire marquée par un connecteur logique spécifique.

Dans la subordination implicite, les deux syntagmes sont simplement juxtaposés. Contrairement à la relation de coordination, ici, aucun des deux syntagmes n'a une autonomie sémantique. On peut soutenir qu'il s'agit d'une juxtaposition syntaxique associée à une dépendance sémantique.

Ñëwul, dafa tawat (rapport de cause à effet) : « Il n'est pas venu, il est malade. »

Différents connecteurs logiques sont relevés en fonction des relations sémantiques suivantes :

- **relation causale.** Les connecteurs *ndax*, *ndaxte*, *ndegam* ou *ndeem* établissent une relation de cause à effet entre deux éléments **a** et **b**. Cependant, en fonction de la nature de la relation exprimée, ils peuvent comporter des nuances.

Ndax introduit une justification, une explication **x** par rapport à un élément **y** énoncé. Il s'y ajoute que l'élément **y** peut fort bien se suffire à lui-même.

Maa ngi ñibbisi ci benn waxtu ndax mënumawoon am woto : « Je suis rentré à une heure car je ne pouvais pas trouver de voiture »

On peut ne pas éprouver la nécessité d'ajouter « *ndax mënumawoon am woto* » pour répondre à la question :

ban waxtu nga ñibbisi biig ? : « A quelle heure es – tu revenu (e) hier nuit ? »

Avec *ndaxte* la relation entre les deux propos est beaucoup plus étroite : représentant le fait et l'explication du fait, ils doivent obligatoirement se suivre.

Ñëwumawoon ndaxte dama amoon ndaje : « Je n'étais pas venu **parce que** j'avais une réunion »

Avec *ndegam* ou *ndeem* le propos énoncé reprend un argument évident ou connu de l'interlocuteur et qui détermine la conséquence. Ces éléments marqueurs de la relation de cause peuvent alors servir à imposer le propos à l'interlocuteur.

Ndegam nanguwoo dawal ma yóbbu la : « Comme tu ne veux pas conduire, je t’emmène »

- **relation consécutive.** Les connecteurs consécutifs *moo tax*, *moo waral*, *bon*, *kon* (boog), *ba tax* établissent une relation de conséquence entre deux éléments **a** et **b**. Leur emploi est cependant fonction de la façon dont cette relation est établie.

Moo tax, *moo waral* et *ba tax* établissent une relation consécutive liée au point de vue du locuteur et qui va de la cause à l’effet.

Lii dafa gaaw moo tax / moo waral ñépp am mbetteel : « Ceci est rapide **c’est pourquoi** tout le monde est surpris »

Quand la conséquence est prévisible on emploie « *ba tax* » (de telle sorte que / au point que)

Lii dafa gaaw ba tax ñépp am mbetteel : « Ceci est rapide **c’est pourquoi** tout le monde est surpris »

Kon (boog) et **bon** introduisent une conclusion fondée sur des raisons considérées comme admises et présentées comme objectives.

Faatu ñëwul bon / kon (boog) maa ngi dem. : « Fatou n’est pas venue donc je m’en vais ».

- **Relation temporelle.** Les connecteurs temporels établissent une relation de succession ou de simultanéité entre deux faits : une information principale et une information secondaire.

Bi / ba ... Vee exprime l’antériorité ou la postériorité du procès qu’il introduit.

Bi / ba mu demee laa agsi (antériorité) : « c’est quand il est parti que je suis arrivé »

Bi mu agsee, (fekk na) Faatu pare (postériorité) : « Quand il est arrivé, (il a trouvé que) Fatou avait déjà terminé »

Bi / ba ...+ y (marque de l’inaccompli) exprime la simultanéité de deux procès

Bi / ba muy dem laa ñëw : « Cest quand il partait que je suis arrivé »

Bi / ba muy dem laay ñëw : « C’est quand il partait que je venais »

C’est quand il partait que je venais : (l’intervalle de simultanéité est plus ou moins large)

Balaa ou *laata* et *ba* expriment une relation d’antériorité de l’information principale

Faatu dina agsi balaa / laata ngay ñëw : « Fatou arrivera **avant que** tu ne partes »

Maa ngiy toog fii ba nga dellusi : « Je reste ici jusqu’à ce que tu reviennes. »

- **relation concessive.** Les connecteurs concessifs établissent une relation d’opposition ou de concession entre deux éléments a et b. Leur emploi dépend de la façon dont cette relation est établie.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

• Les coordonnants *wànte*, *waaya*, *waande* (mais) peuvent également induire une valeur sémantique. Dans ce cas, ils expriment deux aspects différents d'une même réalité.

Mu ngi ree wànte / waaya / waande metti na ko : « Il rit mais il en souffre »

• *Doonte* (même si) exprime un contraste

Maa ngi dem doonte tere nga ma ko : « Je pars même si tu me l'interdis »

Ndaxam, *moona / moonte* expriment une concession qui peut être forte ou atténuée selon le contexte.

Mu ngi fecc ndaxam / moona / moonte añagul : « Il danse, **pourtant** il n'a pas encore déjeuné ».

- **relation de but**. Les connecteurs *ndax*, *ngir* établissent une relation de conséquence **visée** (on a l'intention d'aboutir au résultat) ou **refusée** (on craint d'aboutir au résultat).

Dafa tëgg ndënd yi ngir / ndax nit ñi ñëw : « Il a battu les tam-tams pour que les gens viennent » (il souhaite la venue des gens).

Maa ngi dellu ngir sama yaay baña mer : « je retourne pour que ma mère ne soit pas en colère » (il craint la colère de la maman)

- **relation d'addition**. Les connecteurs additifs (*rax ci dolli*, *rawatina*, *astemaa / sàkkaatuma*) expriment une relation d'addition. Ils permettent d'ajouter une information à l'intérieur de la phrase en mettant en valeur l'information principale (celle qu'ils introduisent).

Lekkul, naanul rax ci dolli ñu koy dóor : « Il n'a pas mangé, il n'a pas bu, **de surcroît** on le bat »

Maa ngi gërëm ñi fi teew ñépp rawatina doomi baayam yi : « je remercie tous les présents et **surtout** ses demi-frères. » (on survalorise l'information principale).

Masul nangu loolu sàkkaatuma / astemaa lii : « il n'a jamais accepté cela **à plus forte raison** ceci ». (on dévalorise l'information principale).

- **relation d'hypothèse et de condition**. Les connecteurs (*Su... ee*, *Suy...*, *Su...oon*) établissent une relation d'hypothèse ou de condition dont les suites éventuelles sont exposées dans le syntagme qui n'est pas introduit par le connecteur.

L'hypothèse exprimée par le connecteur *su...* verbe + *ee* concerne un futur proche ou lointain qui se contente d'annoncer l'événement : il aura lieu

Su ñëwee ma dem : « s'il vient, je pars »

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

On constate dans cet exemple, l'antériorité de l'action *ñew* introduite par le connecteur. Pour exprimer, dans le même contexte, la simultanéité des deux actions, on utilise la marque de l'inaccompli *di* ou sa variante *y*

Suy ñew may dem : « s'il vient, je pars »

Selon le contexte (condition) ce même énoncé peut exprimer l'antériorité « si jamais il vient, je pars ».

Avec la marque de passé – *oon*, on est dans l'irréel. C'est à peine une hypothèse puisqu'on sait avec certitude que l'action ne s'est pas réalisée.

Su ñewoon ma dem : « s'il était venu, je serais parti »

« *ma dem* » traduit ici une pure éventualité qui pouvait même être exprimée par « *demkontewoon naa* » ; *konte* étant la marque de l'irréel.

Su ñewoon demkontewoon naa : « S'il était venu, je serais parti ».

- **relation comparative.** Les connecteurs comparatifs expriment une relation de comparaison entre deux ou plusieurs éléments.

Ni, na, niki, naka, ne établissent un rapport d'égalité

Def na ne / na / rakkam « il a fait **comme** son cadet »

(lu) raw établit un rapport de supériorité.

Def na lu raw li nga def : « il a fait **plus que** ce que tu as fait »

(lu) yées établit un rapport d'infériorité.

Li mu def moo yées li nga def : « ce qu'il a fait est moindre que ce que tu as fait »

CONCLUSION

Comme nous le voyons, l'énonciateur est partout présent dans une phrase, depuis la conception jusqu'à l'actualisation en énoncé. Aussi est-il difficile d'isoler l'étude du fonctionnement d'une langue du sujet qui met en œuvre ladite langue dans un acte langagier pour répondre à une intention, à un besoin d'expression et de communication. Ceci montre l'importance de la théorie de l'énonciation - qui étudie de quelle manière l'acte d'énonciation permet de référer et de s'inscrire dans les structures de la langue -, dans l'explication des faits de langue. Cependant, la position de l'énonciateur par rapport à son interlocuteur et par rapport à l'énoncé contribue à distinguer deux types d'énonciation :

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

- une énonciation qui, fortement solidaire de la situation de communication, impose, pour des raisons diverses, à la phase des marques morphologiques et syntaxiques particulières, et dans laquelle le choix du type de phrase est dicté par l'intention de communication. C'est le cas quand la phrase est introduite par l'un des performatifs suivants : *ma ne..* « je dis... », *ma laaj...* « je demande... », *ma sant* « j'ordonne... » ou *ma digal* « je conseille... »

- une énonciation qui, bien que non coupée de la situation réelle de communication, ne laisse pas toujours de marques subjectives visibles dans l'énoncé. Certes dans ce cas l'énonciateur a la possibilité de moduler son message mais cela ne se fait pas au nom de l'intention de communication.

Il s'agit là de deux attitudes forcément complémentaires. La dernière suivant naturellement la première dans tout processus de communication verbale.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN, Jean Louis (1970). *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil

CISSE, Momar (1987). *Expression du temps et de l'aspect dans la*

communication linguistique. Analyse de quelques énoncés du français (langue dite à temps) et du wolof (langue dite à aspects) dans le cadre de la théorie générale de l'énonciation, Doctorat de 3^{ème} cycle : Université de Nice

DIALO, Amadou (1981). *Structures verbales du wolof contemporain*. Dakar :

CLAD

DIOUF, Jean Léopold (2001). *Grammaire du wolof contemporain*. Tokyo :

University of Foreign studies

KA, Omar (1982). *La syntaxe du wolof. Essai d'analyse distributionnelle*,

Doctorat de 3^{ème} cycle : UCAD

MAINGUENEAU, Denis (1996). *Aborder la linguistique*. Paris : Seuil

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

STRUCTURE DES PROPOSITIONS ET SYSTÈME VERBAL EN WOLOF

Geneviève N'DIAYE-CORREARD
Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)

Résumé

Approfondissant une analyse présentée dans une publication antérieure et répondant à certaines critiques, l'auteur propose pour le wolof un système verbal plus simple que le système « classique » admis jusqu'ici. Elle démontre qu'il n'existe en wolof que quatre types de proposition à noyau verbal, à chacune desquelles correspond un mode verbal (impératif, assertif, indicatif et subjonctif). Il s'ensuit que les séquences dans lesquelles un constituant non verbal est focalisé ne forment pas une proposition unique mais doivent être analysées comme une proposition non verbale suivie d'une proposition verbale au subjonctif, tandis que la focalisation du verbe s'effectue au moyen d'un opérateur spécifique, le focalisateur verbal, au sein d'une proposition au mode assertif.

Mots clés : focalisation, mode, position des clitiques, système verbal, types de propositions verbales, wolof.

Summary

Revisiting a subject already treated in 1989, the author presents here the results of further research, showing that the verbal system of wolof is simpler than the “classical” system as it has up to now been analyzed. She shows that there exist in wolof only four types of verbal clauses, each one being characterized by a specific verbal mood (assertive, imperative, indicative and subjunctive), in the definition of which the position of subject and complement clitics plays an outstanding part. In this light, the syntactic sequences in which a non verbal constituent of a clause is focalized must be analyzed not as a single clause, but as a non verbal clause followed by a verbal clause in the subjunctive mood, whereas verbs are focalized by the means of a specific element (verb focalizer) within a single clause in the assertive mood.

Key-words: focalization, mood, position of clitics, types of verbal clauses, verbal system, wolof.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
 SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

0. INTRODUCTION

En 1989, nous avons proposé pour le wolof un système verbal qui différait notablement de celui que nous avons appelé « l'analyse classique » (N'diaye Corréard G., 1989 : 177), inspiré des travaux d'Eric Church (Church E., 1981) et repris récemment, avec quelques modifications terminologiques, par Arame Fal (Fal A., 1999). Il différait aussi du système, dérivé des propositions de Serge Sauvageot, (Sauvageot S., 1965), sur lequel se fondent les travaux de Stéphane Robert (Robert S., 1986, 1991, 1993). Dans l'ouvrage cité, Fal A. tente de répondre à nos arguments en faveur d'un système simplifié (139-146). Sa démonstration n'emporte pas notre conviction. Persuadée qu'un système verbal ne peut être valablement établi sans tenir compte de la manière dont il fonctionne dans les unités syntaxiques que sont les propositions, nous nous proposons ici de reprendre le problème. Après quelques indications préliminaires, nous établirons tous les types de propositions rencontrés en dehors des énoncés litigieux, traditionnellement dits « emphatiques », et de certains énoncés injonctifs et exclamatifs¹; nous analyserons ensuite ces énoncés; enfin, nous dégagerons les oppositions qui sous-tendent le système verbal.

1. PRELIMINAIRES

Nous appelons **proposition** une unité syntaxique susceptible de former un énoncé complet dont tous les constituants primaires gravitent autour d'un même centre, verbal ou non, ainsi que toute unité syntaxique présentant la même structure. Une **proposition indépendante** n'est reliée à aucune autre proposition et ne subit aucune contrainte provenant d'un élément présent dans son contexte.

Nous appelons ici **groupe verbal** un syntagme comportant toujours un verbe lexical, qui peut être précédé du focalisateur verbal (cf. 7.4.) et/ou d'un auxiliaire et/ou d'un ou de plusieurs verbes opérateurs, dans cet ordre. Dans un groupe verbal, c'est toujours par rapport au premier terme que se situent le sujet non clitique et les clitics sujet et compléments alors que les marques verbales de mode et de temps et la négation ne remontent pas plus haut que l'auxiliaire.

Le wolof connaît un seul véritable **auxiliaire** : *di~d~y*, qui marque l'inaccompli. La variante *d* apparaît devant les marques temporelles et la négation (*doon, daa, daan, dee; du*); *di* et *y* apparaissent dans les autres cas : *di* toujours après consonne, *di* ou *y* après une finale vocalique lorsque celle-ci appartient à un clitique, au spécifique introduisant une relative, aux prédicatifs *a, la et a ng-* ainsi qu'au focalisateur verbal *da~daf~dafa*. La variante *y* ne peut être séparée du verbe qu'elle accompagne : elle suit donc toujours les clitics compléments à finale vocalique, *y* compris dans les propositions du premier type².

¹ Il s'agit d'énoncés de valeur injonctive dont le prédicat n'est pas une forme verbale à l'impératif.

² Ex. : *nga di ko jam ~ nga koy jam* « tu le piques » (*jam* « piquer »).

On appelle **opérateurs** des verbes porteurs de significations modales; à l'aspect accompli, le verbe qui les suit, qu'il s'agisse d'un verbe lexical ou d'un autre opérateur, est le plus souvent immédiatement précédé d'une marque *a* qui se suffixe ou s'amalgame à l'unité qui précède (cf. 7.4.).

Nous appelons **marques verbales** : la négation *wul~ul~u*, les marques de temps : *woon~oon* « passé », *waa~aa* et *waan~aan* « passé habituel », *-ee* « antérieur », et les marques d'impératif *al~l~ wal* et d'assertif *-na*.

Nous pouvons identifier en wolof deux groupes de **clitiques** : d'une part les **clitiques sujets** S1 *ma~a*, S2 *nga~a*, S3 *mu*, P1 *nu*, P2 *ngeen~een*, P3 *ñu*; d'autre part les **clitiques compléments**, à savoir les personnels S1 *ma*, S2 *la*, S3 *ko*, P1 *nu*, P2 et P3 *leen*, et les circonstanciels *fi* « lieu proche », *fa* « lieu éloigné », *ci* « origine proche », *ca* « origine éloignée » et *ni*, *na* « manière ». Les règles suivantes régissent l'apparition et les positions respectives de ces clitiques : 1. plusieurs clitiques personnels compléments peuvent être présents autour d'un même groupe verbal, mais un seul clitique circonstanciel; 2. les clitiques sujets ne suivent jamais les clitiques compléments; 3. dans une suite de clitiques compléments, le circonstanciel est toujours le dernier; 4. dans une suite de clitiques personnels compléments, S3 *ko* est toujours le dernier; 5. les autres personnels compléments se suivent dans l'ordre des nombres et des personnes.

Nous adoptons le terme de **spécificatifs**, proposé par Fal A. (1999 : 49 et 57) pour tous les déterminants nominaux et pronoms formés sur les marques de classes nominales (sing. *k*, *b*, *g*, *j*, *l*, *m*, *w* et *s*; plur. *ñ* et *y*) et sur les marques circonstancielles de lieu *f*, d'origine *c* et de manière *n*.

L'analyse classique du système verbal wolof (Fal A., 1999 : 74-90 et 148) distingue trois modes, que nous illustrerons par le verbe *gis* « voir » à l'accompli affirmatif :

Mode virtuel : *Maalig gis ko* ou *ko Maalig gis* « Malick l'a vu »;

Mode déclaratif : cinq visions

- terminatif : *Maalig gis na ko* « Malick l'a vu »,

- subjectif : *Maalig a ko gis* « c'est Malick qui l'a vu »,

- objectif : *foofu la ko Maalig gis* « c'est là que Malick l'a vu »,

- processif : *Maalig dafa ko gis* « ce qu'a fait Malick, c'est qu'il l'a vu »,

- situatif : *Maalig a ngi ko gis* « Malick est ici qui le voit »;

Mode injonctif : deux visions

- désidératif : *na ko Maalig gis* « que Malick le voie ! »

- impératif : *gisal* « vois ! », *gis ko* « vois-le ! »

Ce sont les visions du déclaratif, à l'exception du terminatif, qui sont souvent regroupées sous la dénomination d'**emphatiques**.

2. LES TYPES DE PROPOSITIONS

En wolof, la position de certains constituants par rapport au prédicat verbal n'est pas identique dans toutes les propositions; elle n'est cependant jamais libre et, associée à certaines autres caractéristiques, elle contribue à définir, comme nous allons le voir, quatre types de propositions. D'autres constituants se voient assigner une position fixe. Il s'agit du sujet non clitique, qui précède toujours immédiatement le premier terme du groupe verbal et ne peut en

être séparé, même par un clitique (1), ainsi que des compléments d'objet non clittiques (c'est-à-dire ceux auxquels on peut substituer un clitique personnel), qui suivent toujours le groupe verbal et les clittiques qui sont éventuellement postposés à ce dernier et précèdent ou suivent les compléments circonstanciels (2-3). Ces derniers jouissent d'une certaine liberté et peuvent se trouver en début de proposition (3). Tout constituant de la proposition peut être thématique : il est alors placé en tête de la proposition, mais est toujours repris dans la suite par un clitique (4-5)³.

- (1) *Ni ko ko Buurba Jolof* Comme le roi du Djolof le lui avait dit [...]. (*ni* "man.", *waxewoon* [...]). (KD 121) *ko* "S3 obj.", *Buurba Jolof* "roi du Djolof", *wax* "dire", *e* "man.", *woon* "passé"⁴
- (2) *Ma defal la noonu sa noon.* J'ai traité ainsi pour toi ton ennemi. (*ma* "S1 suj.", *def* "faire, mettre", *al* "en faveur de", *la* "S2 obj.", *noonu* "ainsi", *sa* "S2 poss.", *noon* "ennemi") (KM 157)
- (3) *Ca suba sa, mu daldi raxas njaqam ba mu set.* (KM 59) Le lendemain, elle lava sa jarre jusqu'à ce qu'elle soit propre. (*ca* "loc.", *suba* "lendemain", *sa* "déf.", *mu* "S3 suj.", *daldi* "faire ensuite", *raxas* "laver", *njaq* "jarre", *am* "S3 poss.", *ba* "jusqu'à", *set* "être propre")
- (4) *Pusó bi, nga koy jam rab yu ndaw yi.* (KM 27) L'aiguille, tu en piqueras les petits animaux. (*pusó* "aiguille", *bi* "déf.", *nga* "S2 suj.", *y* "inacc.", *jam* "piquer", *rab* "animal", *yu* "ann.", *ndaw* "être petit", *yi* "déf.")
- (5) *Ci dëkk bi kenn du fa suul ab xuuge.* (KM 85) Dans la localité, personne n'y enterre un bossu. (*ci* "loc.", *dëkk* "localité", *kenn* "quelqu'un", *du* "inacc. + nég.", *fa* "loc.", *suul* "enterrer", *ab* "indéf.", *xuuge* "bossu")

Les constituants dont la position varie selon le type de proposition sont les clittiques sujets et compléments dont nous avons donné la liste en 1. On relève trois possibilités : 1. tous les clittiques suivent le premier terme du groupe verbal; 2. les clittiques sujets précèdent le premier terme du groupe verbal, les clittiques compléments le suivent; 3. tous les clittiques précèdent le premier terme du groupe verbal. Croisées avec d'autres caractéristiques, ces possibilités déterminent quatre types de propositions, que nous allons maintenant examiner successivement dans les sections qui suivent, du point de vue de leur structure, de leur distribution et de leur valeur..

3. LES PROPOSITIONS DU PREMIER TYPE

L'examen des propositions indépendantes permet de dégager pour ces propositions cinq caractéristiques.

³ Cependant, lorsque c'est un sujet S3 qui est thématique, il ne peut être repris lorsque le prédicat est une forme verbale qui n'admet pas de clitique sujet; seule la pause qui suit le constituant thématique indique alors qu'il est le thème.

⁴ Pour faciliter la compréhension des exemples, nous donnons, à leur première apparition, la traduction des unités significatives, à l'exception de celles qui sont traitées dans le texte. On trouvera à la fin de l'article la liste des abréviations utilisées ainsi que les références complètes des sources des exemples. Les exemples sans référence proviennent de nos propres informateurs. D'autre part, les guillemets (« ») indiquent que la traduction d'un exemple est intégralement empruntée à la source.

1. Le clitique sujet précède le premier terme du groupe verbal.
2. Les clitiqes compléments suivent le premier terme du groupe verbal. Cependant, à l'inaccompli, si c'est la variante *y* de l'auxiliaire qui apparaît, un clitique complément à finale vocalique (ou une séquence de tels clitiqes dont le dernier a une finale vocalique) précède le premier terme du groupe verbal..
3. Le verbe est compatible avec l'inaccompli.
4. Les seules marques verbales admises par le verbe sont celles du passé et du passé habituel.
5. Il n'existe aucune proposition de ce type contenant une négation.

- (6) *Ñu ba ko fi.* (KM 53) Ils l'y laissèrent. (*ñu* "P3 suj.", *ba* "laisser", *fi* "loc.")
- (7) *Naar ba di ko xool rekk.* Le Maure la regardait seulement. (*naar* "Maure", *ba* "déf.", *di* "inacc.", *xool* "regarder", *rekk* "seulement") (KM61)
- (8) *Muy dox ci mbóoyóo mi.* Il marche dans le vent d'est. (*dox* "marcher", *mbóoyóo* "vent d'est", *mi* "déf.") (KM39)

Ces propositions peuvent être coordonnées à une proposition précédente ou suivante, c'est-à-dire reliées à elle par un élément n'exerçant aucune contrainte sur les formes verbales, à savoir une conjonction de coordination telle que *te* « et », *walla*, *mbaa* « ou », *waaye*, *wànte* « mais ».

- (9) *Mu daw waaye mbañ yi jàpp ko.* Il s'enfuit, mais les ennemis le rattrapèrent. (*daw* "courir", *mbañ* "ennemi", *jàpp* "attraper")

Ces propositions peuvent également remplir des fonctions habituellement dévolues aux syntagmes nominaux : sujet (10), objet (11) et complément introduit par un indicateur de fonction (12-13). Dans ces emplois, il est possible d'exprimer la notion négative à l'aide d'un verbe opérateur de sens négatif (*bañ*, *ñàkk*⁵), possibilité qui n'a pas été relevée dans les indépendantes affirmatives.

- (10) *Nga jànni ko ci kanamu nit ñi mettì na ko lool.* (Fal 117) Que tu l'aies rabroué devant les gens lui a fait très mal. (*jànni* "rabrouer", *kanam* "visage", *u* "gén.⁶", *nit* "être humain", *ñi* "déf.", *mettì* "faire mal", *na* "ass.", *lool* "beaucoup")
- (11) *Dama bëgg nga létt ma.* ((KD 132) Je veux que tu me fasses des tresses. (*da* "foc.", *bëgg* "vouloir", *létt* "faire des tresses à", *ma* "S1 obj.")
- (12) *Rabi àll yu bare génn ci, ndax ñu yiir ko* (KM 27) De nombreux animaux sauvages en sortirent pour la protéger. (*àll* "brousse", *bare* "être nombreux", *génn* "sortir", *ndax* "pour", *yiir* "protéger")
- (13) *Dinga fexe ba kenn bañ la ko mēna laaj.* (KM 151) Tu feras en sorte que personne ne puisse te le demander. (*fexe* "faire en sorte", *bañ* "v. nég.", *mēn* "pouvoir", *a* "acc.", *laaj* "demander")

⁵ Ces verbes connaissent deux types d'emploi, l'un avec leur valeur forte : *bañ* « refuser », *ñàkk* « manquer de », l'autre en fonction de verbe opérateur avec une valeur simplement négative. Dans leur valeur forte, leur emploi n'est pas contraint.

⁶ *U* est le connectif du syntagme génitif : *kanamu nit ñi* « la face des gens ».

Du point de vue du contenu, ces propositions indiquent simplement l'existence d'un état ou d'un procès, sans aucune prise de position de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Cette indication peut être totalement neutre, comme dans les contes et les récits, ou prendre le caractère d'une instruction, à l'instar de ce que l'on constate pour l'infinitif en français. Dans ce dernier cas, il est possible d'exprimer l'idée négative à l'aide d'un verbe opérateur négatif.

(14) *Nga tuur ko ko fa mu tēdd!* Verse-le lui [dessus] là où elle est couchée. (*tuur* (KM 213) "verser", *tēdd* "être couché")

(15) *Nga bañ cee def xorom!* «N'y mets pas de sel!» (*cee = ci* "loc." + *a* "acc.", *xorom* (N'diaye 187) "sel")

4. LES PROPOSITIONS DU DEUXIEME TYPE

Il ressort de l'examen des propositions indépendantes que ces propositions possèdent sept propriétés.

1. Tous les clitiques suivent le premier élément du groupe verbal.
2. Un sujet non clitique est impossible.
3. Le verbe ne se conjugue qu'à deux personnes : S2 (pas de marque) et P2 (*een*).
4. Le premier terme du groupe verbal porte une marque *al ~ l ~ wal*, qui n'est pas réalisée à S2 devant un clitique complément.
5. Le verbe est compatible avec l'inaccompli.
6. Il est incompatible avec les marques temporelles.
7. La négation n'est possible que par introduction du verbe injonctif négatif *bu*, qui fonctionne ici comme un auxiliaire et porte donc la marque *al ~ l ~ wal* et la marque de personne.

(16) *Léttal waa ji!* (KD 133) Fais des tresses à la personne! (*létt* "faire des tresses à", *waa* "personne", *ji* "déf.")

(17) *Létt ko!* Fais-lui des tresses!

(18) *Léttleen ko!* Faites-lui des tresses! (*-l* "imp.", *-een* "P2 suj.")

(19) *Buleen ko def!* (Church 175) « Ne le faites pas! » (*bu* "v. nég.")

Ces propositions peuvent apparaître reliées à une proposition précédente ou suivante à l'aide d'une conjonction de coordination; on ne les trouve dans aucun autre contexte.

(20) *Dawal te bul geestu!* (Fal 132) Cours et ne te retourne pas! (*geestu* "tourner la tête pour regarder derrière soi")

Ces propositions s'opposent aux précédentes, lorsqu'elles ne sont pas en fonction nominale, ainsi qu'aux propositions du troisième type, par le fait qu'elles expriment une injonction affirmative.

5. LES PROPOSITIONS DU TROISIEME TYPE

On relève, parmi les propositions indépendantes, des propositions qui présentent cinq caractéristiques.

1. Tous les clitiques suivent le premier terme du groupe verbal.
2. À la forme affirmative, est postposée au premier terme du groupe verbal une marque *na*, sauf à S2 et P2.
3. Le verbe est compatible avec l'inaccompli.
4. Il est compatible avec les marques de passé.
5. La négation peut être introduite sans modification de l'organisation des constituants; la marque négative se substitue à la marque *na* de l'affirmatif là où celle-ci est présente.

(21) *Nit ñi dinañu leen rey.* «Les gens les tueront.» (*leen* "P3 obj.", *rey* "tuer")
(KD133)

(22) *Dinga fa gis garabi limo* □. «Tu y verras des citronniers.» (*gis* "voir", *garab* "arbre",
(KM 65) *i* "gén.", *limo* □ "citron")

(23) *Mënuma koo gis.* (KD 158) «Je ne peux pas le voir.» (*koo* = *ko* "S3 obj." + *a* "acc.")

Ces propositions peuvent apparaître reliées à une proposition précédente ou suivante par une conjonction de coordination.

(24) *Naruma ko woon sax bàyyi,* Je n'avais pas l'intention de la laisser aller, mais je la
wànte dinaa ko bàyyi. (KD 32) laisserai. (*nar* "avoir l'intention de", *sax* "certes", *bàyyi*
"laisser", *a* "S1 suj.")

Elles apparaissent également dans trois autres situations, dont sont exclus les trois autres types de propositions recensés ici :

1. après une particule interrogative telle que *mbaa*, *xanaa* ou *ndax*; dans ce dernier cas, il peut s'agir d'une interrogation directe ou indirecte :

(25) *Xanaa / mbaa gëm nga ne* Est-ce que tu crois qu'il a raison? (*gëm* "croire", *ne*
moo ngi ne ca dëgg? "que", *moo ngi* = *mu* "S3 suj." + *a ngi* "préd.", *ne* "se
trouver", *dëgg* "vérité")

(26) *Buur, xawma ndax dinga ma* Roi, je ne sais si tu me pardonneras ou non. (*buur* "roi",
baal am déét. (KM 149) *xawma* "je ne sais pas", *baal* "pardonner", *am* "ou", *déét*
"non")

2. après la conjonction *ndax*~ *ndaxte* « car » :

(27) *Ñu ngiy def li ñu bind ci yoon* Ils font ce qui est écrit dans ladite loi, car Dieu l'a
woowu, ndaxte Yàlla bind na ko ci inscrite dans le cœur de l'homme. (*ngi* "préd.", *li* "déf.",
xolu nit. (Rom. 2.14) *bind* "écrire", *yoon* "chemin", *woowu* "anaph.", *Yàlla*
"Dieu", *xol* "cœur")

3. après les verbes exigeant la conjonction *ne* « (à savoir) que », dérivée du verbe *ne*~*ni* « dire », qui expriment une certitude, une opinion, une croyance ou encore un état de fait :

(28) *Xam nañu ne ñiy jëfe noonu,* Nous savons que, ceux qui agissent ainsi, Dieu les
Yàlla dina leen àtte. (Rom. 2.2) jugera. (*xam* "savoir", *jëfe* "agir d'une certaine façon",
àtte "juger")

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Ces propositions s'opposent aux propositions du premier type, en dehors de l'emploi de ces dernières dans les fonctions nominales, ainsi qu'aux propositions du deuxième type par le fait qu'elles expriment une assertion; elles sont en effet employées soit lorsqu'un énonciateur prend à son compte ce qu'il énonce et s'en porte garant, soit après un verbe introduisant une assertion, une opinion, une croyance prise en charge par son sujet. L'emploi interrogatif s'explique par le fait qu'il s'agit alors de vérifier une assertion.

Ces trois types de propositions épuisent les possibilités pour les propositions à prédicat verbal indépendantes.

6. LES PROPOSITIONS DU QUATRIEME TYPE

Ces propositions possèdent quatre propriétés.

1. Elles ont à leur tête un syntagme dont l'unique ou le dernier élément est un spécifique.
2. Tous les clitiques précèdent le groupe verbal.
3. Les clitiques compléments suivent un clitique sujet et précèdent un sujet non clitique.
4. Le verbe est directement compatible avec la négation.

On doit distinguer parmi ces propositions les deux groupes suivants : les relatives, qui ne peuvent constituer à elles seules un énoncé et sont donc toujours enchâssées dans une autre proposition au sein de laquelle leur syntagme initial remplit aussi une fonction, et les interrogatives partielles, qui sont, du moins en apparence, libres.

Certaines propriétés permettent de poser trois sortes de relatives : les relatives qualificatives, les relatives déterminatives et les relatives hypothétiques et temporelles.

6.1. Les relatives qualificatives

Ces propositions se caractérisent par cinq traits.

1. Le spécifique du syntagme initial ne peut être un spécifique circonstanciel : *f, c, n*.
2. Ce spécifique est toujours le spécifique d'annexion en *u*.
3. Elles se réduisent à deux constituants : le sujet et le prédicat verbal.
4. Le groupe verbal comporte un seul terme : le verbe lexical, qui est donc toujours à l'accompli.
5. Elles peuvent être suivies d'un déterminant nominal.

(29) *Muy picc mu rafet.* (KM 71) : «C'était un bel oiseau!» [litt. un oiseau qui est beau] (*y* "être", *picc* "oiseau", *mu* "ann.", *rafet* "être beau")

(30) *Ku ñaaw kii laa leen di* C'est cette laide-ci que je vais vous emmener. (*ku* "ann.", *yóbbul.* (KM 71) *ñaaw* "être laid", *kii* "dém.", *la* "préd.", *leen* "P2 obj.", *yóbbu* "emmener")

Ces propositions expriment une qualité attribuée à l'entité désignée par leur sujet.

6.2. Les relatives déterminatives

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Ces relatives subissent peu de contraintes et se caractérisent par sept propriétés..

1. Le syntagme placé en tête peut avoir une autre fonction que la fonction sujet.
2. La fonction que ce syntagme occupe dans la relative peut être autre que celle qu'il remplit dans la proposition enchâssante.
3. Les spécificatifs circonstanciels sont admis.
4. Le spécificatif peut être en *i*, *a*, *u* ou encore en *ii* ou *ooCu*.
5. La proposition peut comporter plus de deux constituants.
6. Le groupe verbal peut comporter l'auxiliaire d'inaccompli et des opérateurs.
7. Le verbe est compatible avec les marques de passé.

- (31) Bàkkan [sic] bu ko jëkk foon Tout nez qui est le premier à le sentir tombe en enfer.
tàbbi safara. (KM 31) (*bakkan* "nez", *bu* "ann.", *jëkk* "être le premier", *foon* "sentir", *tàbbi* "tomber", *safara* "enfer")
- (32) Bàyyil man mii xam cosaanu Laisse-moi, moi qui connais l'origine de la maison, aller
kër gi ma jëli sa xeej. (KD 94) (*man* "moi", *mii* "dém.", *cosaanu* "origine", *kër* "maison", *gi* "déf.", *jëli* "aller prendre", *xeej* "lance")
- (33) Genn-wàll googu des, mu La moitié en question qui restait, elle la partageait avec
bokk ko ak Ablaay. (KD 84) (*genn-wàll* "moitié", *googu* "anaph.", *des* "rester", *bokk* "partager", *ak* "avec")
- (34) Kocc it daldi fëxal, na ko ko Alors Kocc fit aussi galoper son cheval, comme le roi le
buur santewoon. (Church 340) (*it* "aussi", *fëxal* "faire galoper sa monture", *na* "spéc.", *sant* "ordonner")

Ces propositions expriment des propriétés attribuées à l'entité que désigne leur syntagme initial, à l'exclusion des qualités.

6.3. Les relatives hypothétiques et temporelles

Ces propositions se distinguent des précédentes par cinq traits.

1. Leur syntagme initial est toujours un complément circonstanciel de temps ou d'hypothèse dans la proposition enchâssante et dans la proposition enchâssée.
2. Les seuls spécificatifs admis dans ces syntagmes sont ceux des classes de singulier *b*, *s* et *w*, correspondant respectivement aux noms de sens temporel *bés* « jour », *saa* « fois » et *waxtu* « heure » qui les précèdent parfois, et, uniquement en association avec *saa* (du moins selon nos données), le spécificatif pluriel *yu*.
3. Le verbe admet, à l'affirmatif, la marque d'antériorité *ee* lorsque la réalisation du procès exprimé par l'enchâssée précède celle du procès exprimé par l'enchâssante.
4. Dans les hypothétiques, la marque *oon~woon* a valeur d'irréel.
5. En l'absence d'un sujet non clitique, le clitique sujet S3 *mu* est toujours présent après *bi* et *ba*, mais ne se rencontre pas après les spécificatifs en *u*.

- (35) Saa yu ñu amee xeex, dem Chaque fois qu'ils avaient une guerre, ils allaient
xeexi. (KD 120) (*am* "avoir", *xeex* "guerre, guerroyer", *dem* "aller", *i* "éloignant")

- (36) Su fi nag yi jógee, xiif a nuy Si les vaches partent d'ici, c'est la faim qui nous tuera.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

- rey.* (KM 123) (*nag* "vache", *jóge* "partir", *xiif* "faim", *a* "préd.", *nu* "P1 obj.")
- (37) *Tàmm nga waxtu wu ñu la wutalee wujj nga fexe ba sàkkal ko pexe.* (KD 72) Tu as l'habitude, chaque fois qu'on te procure une co-épouse, tu fais en sorte que tu inventes un expédient à son propos. (*tàmm* "avoir l'habitude", *wutale* "procurer à", *wujj* "co-épouse", *sàkkal* "créer en faveur de", *pexe* "expédient")
- (38) *Bi ko doomu baay yi lakkalee, [...] mu gàddaay dem Jolof.* (KD 118) Quand ses frères consanguins le harcelèrent, [...] il s'exila et partit dans le Djolof. (*doomu* "enfant", *baay* "père", *lakkal* "harceler", *gàddaay* "s'exiler")
- (39) *Boroom tool mën na nangu suufam saa su ko béggee.* (KM 145) Un propriétaire de champ peut reprendre sa terre chaque fois qu'il le veut. (*boroom* "possesseur", *tool* "champ", *nangu* "reprendre", *suuf* "sol")
- (40) *Gone, bu jàqee, tàllal mag ab naqam.* (Prov. 71) Un enfant, s'il est dans l'embarras, il montre son pubis à un adulte. (*gone* "enfant", *jàq* "être embarrassé", *tàllal* "tendre", *mag* "aîné", *naq* "pubis")
- (41) *Su mbaxana doon naan yuur, kenn du ko sol.* (Prov. 17) Si un bonnet buvait la cervelle, personne n'en mettrait. (*mbaxana* "bonnet", *d* "inacc.", *oon* "passé", *naan* "boire", *yuur* "cervelle", *sol* "revêtir")
- (42) *Kii dey, bu ma ko reerewul, reere la.* (KM 97) Vraiment, celui-ci, si je n'en fais pas mon dîner, je le ferai de toi. (*dey* "vraiment", *reere* "dîner de", *wul* "nég.")
- (43) *Lépp mu ngi jaare ci bi ko kondoro□ bi feeño.* (KM 203) Tout est venu à partir du moment où le lutin est apparu. (*lépp*, "tout", *jaar* "passer", *e* "circ.", *kondoro*□ "lutin", *feeñu* "apparaître")

On signalera ici le cas particulier des propositions relatives circonstancielles qui expriment un procès postérieur à celui de l'enchâssante. Le wolof dispose ici de trois possibilités : 1. employer le spécificatif *bi* ou *ba* et le verbe opérateur *laat*⁷ « pas encore » (ou une de ses variantes : cf. Fal A., 1999 : 123), après lequel, à l'accompli, le verbe est précédé de la marque *a* (cf. 1.); 2. mettre en tête de proposition la combinaison du spécificatif *ba* et de l'élément *la* ou *laa*, qui est visiblement une forme réduite de l'opérateur *laat*, auquel cas le verbe est ou n'est pas précédé de la marque *a*; 3. mettre *laat* en tête de proposition, sans le faire précéder d'un spécificatif, mais en conservant la structure d'une proposition du quatrième type.

- (44) *Ba Kocc laata yeggal, doomu jiitlém yegsi.* (KM 149) Avant que Kocc ait terminé, son beau-fils arriva. (*yeggal* "terminer", *doomu jiitlé* "beau-fils", *yegsi* "arriver")
- (45) *Ba mu koy laata gis [...].* Avant qu'il le voie...
- (46) *Balaa ko kenn a xam, dina jafe.* (Jaxate 28) Avant que quelqu'un le sache, ce sera difficile. (*jafe* "être difficile")
- (47) *Ñag bala nga ruurle.* (Prov. 30) Fais une clôture avant que tu ne trouves [ton champ] dévasté. (*ñag* "clôturer", *ruurle* "trouver dévasté")

⁷ *Laata* peut aussi être le terme initial de la proposition : *laata ñuy sóobu ci jéemantu tubaab.* (Jällo 4) « avant qu'ils ne se plongent dans la pratique du français » (*sóobu* « se plonger », *jeemantu* « pratique », *tubaab* « langue française »).

(48) *Fey na ma laata mu dem.* «Il m'a payé avant de partir.» (*fey* "payer")
(Fal-Santos 119)

Ces propositions expriment soit une circonstance temporelle soit une condition.

6.4. Les interrogatives partielles

Quatre traits caractérisent ces propositions.

1. Elles ont pour premier terme l'un des quatre pronoms spécifiques d'annexion en *-u* suivants : *ku* « celui, celle », réservé aux personnes; *lu* « ce, celui, celle », *fu* « là », *nu* « comme », ceux qui correspondent aux autres classes nominales ou circonstancielles étant exclus.
2. *ku* apparaît uniquement dans la fonction sujet, tandis que *lu* peut exercer diverses fonctions : sujet, objet, complément prépositionnel.
3. Le verbe est compatible avec l'auxiliaire de l'inaccompli et les marques de passé.
4. Elles sont associées à une courbe intonative interrogative.

(49) <i>Ku ko yóbbu?</i> (KM 123)	Qui l'a emporté? [litt. : celui qui l'a emporté]
(50) <i>Su ma leen gungéwoon nag, lu ngeen ci xam?</i> (KD 26)	Si donc je vous accompagnais, qu'en penseriez-vous? (<i>gungé</i> "accompagner", <i>nag</i> "donc")
(51) <i>Looy tëdd fii?</i> (KM 97)	Pourquoi es-tu couché ici? (<i>loo</i> = <i>lu</i> + <i>a</i> "S2 suj.", <i>fii</i> "ici")
(52) <i>Moo xale bu yaru bi foo jëm?</i> (KM 25)	Hé, l'enfant bien élevé, où vas-tu? (<i>moo</i> "hé", <i>xale</i> "enfant", <i>yaru</i> "être bien élevé", <i>foo</i> = <i>fu</i> + <i>a</i> "S2 suj.", <i>jëm</i> "aller")
(53) <i>Nu ma la gaañe?</i> (KM 85)	«Comment t'ai-je blessé?» (<i>gaañ</i> "blesser", <i>e</i> "instr.")
(54) <i>Ku tëjul bunt bi?</i>	Qui n'a pas fermé la porte? (<i>tëj</i> "fermer", <i>bunt</i> "porte")

Il est clair que ces propositions ont exactement la même structure que les relatives déterminatives étudiées ci-dessus, l'intonation interrogative jouant le rôle du prédicat dont le spécifique initial serait l'objet :

(49)	<i>ku</i>	<i>ko</i>	<i>yóbbu</i>	?
	celui qui	l'	a emporté	je veux connaître

Ces propositions expriment une interrogation sur l'identité ou la nature d'un des constituants.

7. LES AUTRES ÉNONCÉS

Nous avons jusqu'ici exclu de l'analyse les énoncés comportant une des formes verbales traditionnellement attribuées à un mode désidératif - ou encore optatif ou injonctif - ou à des sous-modes emphatiques - ou encore « visions » du « déclaratif », pour employer les termes choisis par Fal A. Il s'agit maintenant de chercher si, dans ces énoncés, nous avons réellement affaire à de nouveaux types de propositions et à de nouveaux tiroirs de la conjugaison. Nous examinerons successivement les énoncés injonctifs et exclamatifs, puis les procédés de focalisation du complément, du sujet sans et avec localisation, et enfin du verbe noyau de la proposition.

7.1. Les propositions dont le premier terme est injonctif ou exclamatif

Examinons maintenant les énoncés suivants :

- (55) *Bu sa jëkkër wàccee, na la fekk ci kër gi!* (Church 172) «Quand ton mari rentre du travail, qu'il te trouve à la maison!» (*jëkkër* "mari", *wàcc* "rentrer du travail", *fekk* "trouver")
- (56) *Na nu ko ko wax boog!* (KM 97) Alors, que nous le lui disions! (*nu* "P1 suj.", *boog* "alors")
- (57) *Nga ni na ko samay doom do□□ lekk!* (KD 108) Tu as dit : que seulement mes enfants en mangent! (*ni* "dire", *sama* "S1 poss.", *do□□* "seulement", *lekk* "manger")
- (58) *Bu la sa doole jey!* (KM 145) Que ta force ne te grise pas! (*doole* "force", *jey* "flatter")
- (59) *Bunu fa dem muk!* (Church 175) «N'y allons jamais!» (*muk* "jamais")
- (60) *Aka ñemewoon ub coono, bi mu nekkee xaleel.* (Church 113) «Comme il bravait la souffrance, lorsqu'il était enfant!» (*ñeme* "braver", *ub* "indéf.", *coono* "souffrance", *nekk* "être", *xaleel* "enfant")
- (61) *Aka ko xale yi bëgg!* (N'diaye 186) «Comme les enfants l'aiment!»

Nous reconnaissons dans les séquences qui suivent *na* « que, comme (inj.) », *bu* « que ne pas » et *aka* « que, comme (excl.) » l'organisation des constituants caractéristique des propositions du quatrième type, à savoir : antéposition de tous les clitiques par rapport au groupe verbal et antéposition des clitiques compléments par rapport au sujet non clitique. Autres traits communs : l'absence de marque modale spécifique sur le verbe et la compatibilité, pour *aka* du moins, avec la marque de passé *woon~-oon*⁸ Les principales différences sont que, au lieu d'avoir à leur tête un syntagme comportant un spécificatif, ces propositions commencent par un élément injonctif ou exclamatif⁹ et qu'elles apparaissent indépendamment de toute autre proposition ou de l'intonation interrogative.

Nous ne voyons pas là de raisons suffisantes pour poser un mode verbal distinct de celui qui figure dans les propositions du quatrième type : les propositions injonctives et exclamatives ont à leur tête un élément (*na*, *bu* ou *aka*) qui impose une contrainte sur le mode exactement comme le fait le syntagme initial des propositions examinées sous 6. *Na* et *aka* semblent être de simples particules, mais, dans *bu*, on reconnaît le verbe injonctif négatif qui sert d'auxiliaire pour la formation du négatif de l'impératif (cf. 4.). Cependant, *bu*, ici, ne peut être analysé comme un auxiliaire, puisqu'il peut être séparé du reste du groupe verbal par un sujet non clitique. Nous pensons qu'il est possible d'y voir une petite proposition figée, dont le sens pourrait être « qu'il ne soit pas que », introduisant une proposition dépendante, dont le verbe prédicatif ne porte aucune marque spécifique.

7.2. La focalisation du complément

⁸ La marque de passé n'apparaît pas après *na* et *bu* pour des raisons sémantiques évidentes.

⁹ On notera cependant l'homonymie de *na* avec le spécificatif de manière défini éloigné *na* et de *bu* avec le spécificatif d'annexion de la classe *b* : *bu*.

La focalisation consiste à désigner, par un procédé spécifique, l'un des constituants de la proposition comme le rhème, l'information nouvelle. Le wolof connaît la focalisation des compléments, du sujet et du prédicat.

Examinons les énoncés suivants :

- (62) *Foofu lañu leen yóbbu ci* C'est là qu'on les emmena dans la nuit. (*foofu* "loc. *guddi*. (KD 157) anaph.", *leen* "P3 obj.", *guddi* "nuit")
 (63) *Ku ñaaw kii laa leen di* C'est cette laide-ci que je leur emmènerai. [litt. cette *yóbbul*. (KM 71) celle qui est laide] (*l* "en faveur de")

À première vue, il semble que l'on ait affaire à des propositions dans lesquelles un complément du prédicat (*yóbbu* en (62), *di yóbbul* en (63)) est placé en tête. Nous avons vu sous 2., dans les exemples (3), (4) et (5), que cette position peut être occupée (sauf dans les propositions du quatrième type néanmoins) d'une part par les compléments circonstanciels sans incidence sur leur valeur informative ni sur l'ordonnement des autres constituants, et d'autre part par tout constituant thématique à condition qu'il soit repris par un clitique à l'intérieur même de la proposition, avec l'exception signalée dans la note III. Le cas de (62) et (63) est différent; en effet, 1. si, dans le premier, il s'agit bien d'un circonstant, dans le second on a affaire à un complément d'objet; 2. il s'agit, du point de vue de la valeur informative, de rhématiser le complément antéposé; 3. ce type d'antéposition du complément n'est possible que devant une séquence dont la structure est celle des propositions du quatrième type (cf. la partie soulignée de (62) et (63)); 4. le complément antéposé est suivi de l'élément *la* (sauf si le sujet de la proposition qui suit est S2 ou P2), analysé dans le système classique comme une modalité verbale (Fal A., 1999 : 82).

Nous avons proposé quant à nous (N'diaye Corréard G., 1989 : 180 sqq) de voir dans un énoncé tel que (62) non pas une unique proposition à prédicat verbal mais une suite composée d'une proposition à prédicat non verbal : *foofu la* et d'une proposition dépendante à prédicat verbal *ñu leen yóbbu ci guddi*, le constituant *foofu* étant à cheval sur les deux propositions, comme c'est le cas dans les relatives pour le syntagme avec spécifique qui les introduit (cf. 6.1., 6.2. et 6.3.)

Dans ces séquences, la deuxième proposition possède toutes les propriétés des propositions du quatrième type à l'exception de la première (cf. 6.), comme le montrent les exemples (62) et (63) ainsi que les suivants :

- (64) *Fii la ko ndaw si gis.* (Church C'est ici que la femme l'a vu. (*ndaw* "femme", *si* "déf.") 88)
 (65) *Ci moom lañu doon jële* C'est à elle qu'on prenait du lait caillé. (*moom* "lui, elle", *soow*. (KD 137) *jële* "prendre à", *soow* "lait caillé")
 (66) *Moom laa xamul.* (Church « C'est ce que je ne savais pas. » 244)

Quant à la première partie de ces énoncés, elle peut constituer à elle seule un énoncé d'identification qui s'analyse en un prédicat non verbal suivi du prédicatif *la* :

- (67) *Foofu la.* C'est à l'endroit en question.
 (68) *Ku ñaaw kii la.* C'est cette laide-ci.

Fal A. (1999), pour qui un énoncé tel que (62) ou (66) consiste en une seule proposition, consacre les pages 139 à 145 de son ouvrage à la réfutation de notre hypothèse. Elle s'emploie à démontrer qu'une séquence telle que *foofu la* ou *moom la* réalisée isolément n'a pas la même structure que dans (62) ou (66) respectivement, car plusieurs faits exigeraient, selon elle, que, dans les énoncés tels que (67) et (68), l'on pose la présence d'un verbe « implicite » ou « réalisé □ », ce verbe étant le verbe *di~y~doon* « être ». Examinons ces faits.

1. Dans ces énoncés, il est possible de voir apparaître des clitiques personnels tels que *a* et *nga* dans les exemples suivants :

(69) *Mbër laa.* Je suis lutteur. (*mbër* "lutteur")

(70) *Mbër nga.* Tu es lutteur.

Or ces clitiques, qui sont toujours sujets, impliqueraient la présence d'un verbe. On peut répondre à ceci que ce qu'implique la présence d'un sujet n'est pas un verbe mais un prédicat et que, dans les énoncés en question, il y a bien un prédicat, à savoir *mbër*.

2. Si l'on introduit dans les énoncés (69) et (70) l'auxiliaire de l'inaccompli ou un verbe opérateur, un verbe est explicité après *la* :

(71) *Mbër lay doon.* (Fal 140) Ce sera un lutteur.

(72) *Mbër la war a doon.* Ce doit être un lutteur. (*war* "devoir")

Nous retournerons l'argument en disant que *di~y*, qui marque l'inaccompli, étant un auxiliaire, il va de soi qu'il doit accompagner un verbe et que si l'énoncé

(73) **Mbër lay.*

est impossible, c'est bien parce qu'il n'y a pas de verbe après *la*. Un raisonnement similaire montre que le propre d'un verbe opérateur étant d'être suivi d'un verbe plein ou d'un autre verbe opérateur, c'est bien l'absence d'un verbe après *la* qui rend impossible un énoncé comme :

(74) **Mbër la war.*

3. Les formes S1 *laa* + □, S2 *nga* + □, S3 *la* + □, P1 *nu* + □, P2 *ngeen* + □ et P3 *ñu* + □ constitueraient la vision objective affirmative perfective (pour nous : accomplie) du verbe *di~y~doon*. Ceci appelle plusieurs observations. Tout d'abord, on s'explique difficilement que Fal A. omette de signaler une particularité aussi remarquable au paragraphe 8.1.1. de son ouvrage, qu'elle consacre à ce verbe. En second lieu, elle ne justifie pas son choix de *di~y~doon* comme verbe représenté par □ alors qu'elle affirme dans le même paragraphe, p. 71, que « quand *di~y~doon* a pour signifié 'être', il peut être remplacé par *nekk* ». Ce que vérifient par exemple les énoncés suivants, donnés comme équivalents par nos informateurs :

(75) *Ndax sa jàmm la war a doon.* Ça doit être pour ton bien. (*jàmm* "paix")

(76) *Ndax sa jàmm la war a nekk.* « «

Mieux encore : ces combinaisons *la* + verbe □ ne peuvent être les formes de l'objectif ni de *di~y~doon* ni de *nekk*, car des formes existent bel et bien, dans lesquelles le verbe est explicite. Nous avons en effet relevé l'énoncé suivant :

(77) *Lii léget la di.* (KM 49)¹⁰ Ceci, c'est bien une cicatrice. (*lii* "dém.", *léget* "cicatrice")

pour lequel nos informateurs donnent comme équivalents :

(78) *Lii, léget la doon.*

(79) *Lii léget la nekk.*

Ils interprètent ces trois énoncés comme un renforcement de l'énoncé d'identité :

(80) *Lii, léget la.* Ceci, c'est une cicatrice.

À ces difficultés soulevées par l'hypothèse que retient Fal A. s'ajoutent deux autres faits qui militent contre elle et qui concernent la négation et la place du sujet dans l'énoncé d'identification et dans les énoncés où un complément est focalisé.

Examinons les sept énoncés suivants :

(81) *Kii sama xarit la gis.* Celui-ci, c'est mon ami qu'il a vu. (*xarit* "ami")

(82) *Kii sama xarit la.* Celui-ci est mon ami.

(83) *Kii sama xarit la gisul.* Celui-ci, c'est mon ami qu'il n'a pas vu.

(84) **Kii sama xarit lawul.* Celui-ci n'est pas mon ami.

(85) **Kii sama xarit la doonul* id.

(86) *Kii du sama xarit.* id.

(87) *Man duma sa xarit.* Moi, je ne suis pas ton ami.

Si (81) et (82) ont bien la même structure, à savoir Objet focalisé + *la* + Prédicat verbal, on doit s'attendre à ce qu'ils aient le même comportement vis-à-vis de la négation, quitte à rendre explicite le verbe *di~y~doon* dans le second. L'exemple (83) permet de constater que l'introduction de la négation dans (81) se fait sans modification de la structure. Mais (84) et (85) ne sont pas validés par les informateurs comme correspondants négatifs de (82). L'identification négative se fait au moyen d'un énoncé tel que (86), dont la structure est bien différente, puisqu'il s'agit d'une proposition du troisième type avec clitiques postposés au premier terme du groupe verbal, comme le montre (87). Cette impossibilité de construire un énoncé d'identification négatif de même structure que les énoncés tels que (81) indique, à notre avis, qu'il n'y a pas de verbe □ après *la*.

Examinons encore les trois énoncés suivants dont les deux premiers sont empruntés à Fal A. (1999 : 142) :

¹⁰ Selon M. Amadou Dialo, du département de Linguistique et de Langues négro-africaines de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, que nous remercions ici vivement de ses remarques, dans (77) *di* peut être interprété comme la particule d'insistance *di*. Il n'en reste pas moins que, pour une partie des locuteurs, les formes avec le verbe « être » explicite *la doon* et *la nekk* sont possibles.

- (88) *Nit kooku jàngalekat la.* La personne en question est un enseignant. (*kooku* "anaph.", *jàngalekat* "enseignant")
- (89) *Nit kooku jàngalekat la seeti.* La personne en question, c'est un enseignant qu'elle est allée voir. (*seeti* "aller voir")
- (90) *Jàngalekat la nit kooku seeti.* C'est un enseignant que la personne en question est allée voir.

Fal A. affirme que dans (88) et (89) *nit kooku* est le sujet des prédicats *la + □* et *la seeti*. Mais si, dans les propositions à complément focalisé, le sujet non clitique précède ce complément, quelle fonction faut-il attribuer au même syntagme dans (90), où il est placé entre *la* et le verbe? Il nous paraît indubitable qu'il s'agit du sujet du prédicat verbal *seeti*, qui précède immédiatement le premier terme du groupe verbal, comme le veut la règle énoncée en 2.. Dans (88), le même syntagme peut être analysé comme le sujet du prédicat non verbal *jàngalekat la*; en revanche, dans (89), il ne peut être le sujet proprement dit, il occupe la position du thème, qui se trouve être le sujet de la proposition du quatrième type réduite ici à *seeti* puisque, dans ces propositions, il n'y a pas de clitique sujet à S3.

Les observations que nous venons de faire nous permettent, croyons-nous, de maintenir l'hypothèse selon laquelle les énoncés tels que (64-66) sont des énoncés complexes composés de deux propositions dont la seconde est une proposition du quatrième type. Il s'ensuit qu'il n'existe pas, pour nous, de vision objective dans la conjugaison wolof : les formes verbales employées dans ces propositions sont identiques à celles que l'on trouve dans toutes les propositions du quatrième type.

7.3. La focalisation du sujet

Le wolof possède deux procédés pour la focalisation du sujet. Dans un premier type d'énoncés apparaît après le constituant focalisé un élément *a*, dans le second apparaît soit une séquence *a ng* suivie de marques spatio-temporelles, soit, mais seulement et de manière facultative après les personnels terminés par la voyelle *u* (S3, P1 et P3), uniquement *ng* et lesdites marques. Dans ces deux derniers cas s'ajoute à la valeur de focalisation une localisation soit dans le temps, soit dans l'espace, soit dans le discours. Examinons successivement ces deux procédés.

7.3.1. La focalisation simple

Soient les énoncés suivants :

- (91) *Maalig a dem.* C'est Malick qui est parti.
 (92) *Yeen a dem.* C'est vous qui êtes partis.
 (93) *Maalig a ko gis.* C'est Malick qui l'a vu.

Selon l'analyse classique, reprise par Fal A. (1999), ces énoncés consistent chacun en une proposition unique où *a* est la modalité marquant que le verbe – *dem* ou *seeti* – est à la vision

subjective du mode déclaratif. Nous avons au contraire proposé (N'Diaye Corréard G., 1989 : 181) de voir dans ces énoncés deux propositions : une proposition non verbale (soulignée dans les exemples) constituée d'un prédicat non verbal et du prédicatif *a*, suivie d'une proposition verbale qui peut se réduire au prédicat verbal lorsque celui-ci n'a pas de compléments. Il existe en effet des énoncés libres tels que (94) et (95), qui sont des énoncés d'identification, dont la structure est, selon nous, Prédicat non verbal + Prédicatif *a* :

- (94) *Maalig a*. C'est Malick.
 (95) *wërsëgam a*. (Fal 144) «C'est sa chance.» (*wërsëg* "chance")

Selon notre hypothèse, c'est ce type de proposition qui ouvrirait les énoncés avec focalisation du sujet, la proposition verbale qui suit étant, comme pour la focalisation du complément, une proposition du quatrième type, comme le montre l'antéposition du clitique objet au groupe verbal dans (93).

Fal A. (1989 : 144-145) rejette cette hypothèse en faisant valoir que *Maalig a*, comme énoncé isolé dans (94), n'a structurellement rien à voir avec la même séquence dans un énoncé tel que (91), car dans le premier cas *Maalig a* la fonction objet et dans le second la fonction sujet. Elle indique encore que (94) est une simple variante de l'énoncé d'identification *Maalig la* et précise (1999 : 146) : «La base verbale du prédicat d'identification - 'être' - n'est implicite qu'à l'objectif – vision d'identification de l'objet – et ce dans le contexte non marqué du perfectif affirmatif. Et cela donne les phrases du type : *Maalig la ~ Maalig a*. »

Dans cette perspective, si *Maalig a* en (94) est bien une variante de *Maalig la*, cela signifie, croyons-nous, que *a* est une variante de *la* et qu'il faut poser après *a* un verbe □ de signifié « être », la combinaison *a* + □ étant une variante de S3 au « perfectif de l'objectif » du verbe « être » (bien que Fal A. ne la signale pas dans la section 8.1.1. sur le verbe « être ») au même titre que *la* + □. On devrait alors pouvoir trouver des contextes où ce verbe, en présence d'un verbe opérateur, par exemple, serait explicite. Or ceci est impossible, puisque, dès qu'un verbe apparaît après *a*, on n'a plus affaire à un « objectif », mais à un « subjectif ». En face de (96), (97) et (98) ne peuvent être synonymes.

- (96) *Kooku Géwél Mbaay a*. (Fal L'homme en question, c'est Griot Mbaye. (*gëwél* "griot") 144)
 (97) *Kooku Géwél Mbaay la war* L'homme en question, ce doit être Griot Mbaye.
a doon. (id.)
 (98) **Kooku Géwél Mbaay a war* id.
a doon.

Il est évident pour nous que, dans (94), *Maalig* n'est pas objet mais prédicat, tout comme dans *Maalig la*. Les deux expressions sont effectivement synonymes en tant qu'énoncés d'identification, mais *a* et *la*, dans ce type d'énoncés, ont des distributions partiellement différentes : *la* peut toujours être substitué à *a*, mais non l'inverse. En ce qui concerne la focalisation, chacune de ces formules a été spécialisée dans un rôle spécifique, la formule en *la* pour le complément et la formule en *a* pour le sujet. Dans les énoncés tels que (91), (92) et (93), le constituant focalisé a une double fonction : il est prédicat dans la proposition non verbale et sujet dans la propositions verbale. On reconnaît là l'ambivalence déjà rencontrée pour le syntagme avec spécifique introduisant les relatives et pour le complément focalisé. La forme verbale, quant à elle, ne présente aucune particularité par

rapport à celles qui figurent dans les relatives ou dans la focalisation du complément : il n'existe donc pas plus de vision subjective que de vision objective.

7.3.2. La focalisation situative du sujet

Fal A. (1999 : 80-82) présente *a ngi* comme la marque d'une troisième « vision » du mode « déclaratif », le « situatif », qui présente le procès « comme une situation avec laquelle le sujet fait corps ». Dans les énoncés comme les suivants :

- (99) *Maalig a ngi*. (N'diaye 181) «Voici Malick.»
 (100) *Saaxoo ngoog*. (id.) Voici le Sakho en question. (*Saaxoo* = *Saaxo* + *a* "préd.)
 (101) *bopp baa ngii*. (KM 113) Voici la tête ici même. (*bopp* "tête", *baa* = *bi* "déf." + *a* "préd.")
 (102) *buur a nga ca ñag ba*. (KM 61) Le roi était dans les herbes. (*ñag* "herbes")

a ngi, *a nga*, *a ngii*, *a ngoog* seraient des formes, différenciées du point de vue spatio-temporel, du « situatif » du verbe *nekk*, glosé ici « se trouver » et non plus « être », la variante pleine de ce verbe apparaissant en présence de l'inaccompli ou d'un verbe opérateur :

- (103) *Maalig a ngiy nekk ci këram* Malick se trouve habituellement dans sa maison.
 (104) *Maalig a ngi war a nekk ci këram* Malick doit se trouver dans sa maison.

Cependant, un énoncé comme

(105) *Maalig angi nekk*.

selon nos informateurs, est tout à fait possible, à côté de l'énoncé (99). Nous avons d'ailleurs relevé, avec un complément de lieu, des énoncés tels que :

- (106) *Maa ngi nekk ci dooley bakkkaar* Voici que je suis au pouvoir du péché [...]. (*y* "gén.", *bakkkaar* [...]). (Rom. 7.14.) *bakkkaar* "péché")

Il n'y a donc pas de raison de supposer une variante □ du verbe *nekk* dans un contexte tel que *a ngi*.

D'autre part, il nous semble pertinent de faire remarquer que les marques spatio-temporelles *i*, *a*, *ii*, *ooC* sont caractéristiques des modalités nominales et s'associent habituellement aux marques de classes nominales pour former différents spécifiques. Il serait donc difficile d'expliquer qu'elles apparaissent dans une modalité verbale; en effet, dans le « situatif », ce n'est pas le procès qui est localisé dans l'espace, le temps ou le discours (*ooC* est anaphorique), mais l'entité désignée par le syntagme nominal ou pronominal qui précède.

Il nous semble donc clair que (99) et les énoncés semblables sont des propositions à prédicat non verbal où *a ng* (ou *ng* seul dans les cas signalés plus haut) est un prédicatif non verbal. Il peut être suivi d'une proposition à prédicat verbal, dont l'organisation est la même que celle des propositions du quatrième type, c'est-à-dire où les clitiques compléments précèdent le groupe verbal comme dans l'exemple suivant :

(107) *Maa ngi ko jëlé ci suma* Me voici qui l'ai reçu de mon grand-père. (*maam* "grand-maam. (KM 121) père")

Comme dans la focalisation simple, le constituant focalisé est à cheval sur les deux propositions et cumule les fonctions de prédicat de la première et de sujet de la seconde. Enfin, le groupe verbal est en tous points semblable à celui que nous avons rencontré dans les propositions du quatrième type, ainsi que dans la focalisation du complément et la focalisation simple du sujet : il n'y a donc pas lieu de poser une « vision situative ».

Au terme de l'étude de ces trois cas de focalisation de constituants, nous croyons avoir apporté des arguments solides pour exclure l'existence de « visions » objective, subjective et situative et avoir démontré que les énoncés concernés peuvent tous s'analyser comme comportant une proposition non verbale suivie d'une proposition dont le prédicat verbal a la même forme que celui des propositions du quatrième type. Si ces trois « visions », qui auraient été caractérisées par l'éloignement de leur marque propre (*la, a, a ng*) par rapport au reste du groupe verbal – elles peuvent en effet en être séparées par des clitiques compléments et même, dans le cas de *la*, par un sujet non clitique - n'existent pas, il s'ensuit que nous n'avons jusqu'ici rencontré aucune modalité verbale susceptible de précéder le groupe verbal et notamment l'auxiliaire de l'inaccompli.. Enfin, la proposition à prédicat verbal qui constitue la deuxième partie de ces énoncés a la même structure que les propositions relatives. Ces suites de propositions peuvent apparaître dans tous les contextes où peuvent figurer des propositions du troisième type. On pourrait donc à bon droit les considérer comme des transformations de ce type de propositions par l'extraction d'un constituant qui, tout en conservant sa fonction dans la proposition de départ, assume en outre la fonction de prédicat dans la première proposition et se trouve ainsi à cheval sur les deux; l'assertion, qui, dans (108), porte sur l'ensemble de la proposition, passe sur le constituant focalisé et le verbe cesse d'être marqué pour l'assertion :

(108) *Maalig gis na fa genn garab.* Malick y a vu un arbre.

(109) *Genn garab la fa Maalig gis.* C'est un arbre qu'y a vu Malick.

(110) *Maalig a fa gis genn garab.* C'est Malick qui y a vu un arbre.

(111) *Maalig a nga fa gis genn garab.* Voilà que Malick y a vu un arbre.

7.4. La focalisation du verbe

Considérons les énoncés suivants :

(111) *Yàlla daf maa def ndawam.* Dieu m'a fait son messager. (*ndaw* "messager")
(Rom. 11.13)

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

(112) *Xarit yi dafa leen daan aar*. Ses amis, elle avait l'habitude de les protéger. (*aar* (KD 146) "protéger")

(113) [...] *xana* [sic] *sama mbuus* [...] est-ce que, mon outre, tu ne l'as pas remplie
mi danga ko rootul tey? (KD 134) aujourd'hui? (*mbuus* "outre", *root* "puiser de l'eau", *tey* "aujourd'hui")

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

1. Tous comportent l'élément *da*¹¹ ou, à S3, *daf~dafa*, qui précède, dans l'ordre, les clitiques sujets et compléments.
2. Il n'y a pas de clitique sujet à S3.
3. Le sujet non clitique précède immédiatement *da~daf~dafa*.
4. Les modalités temporelles et la négation s'attachent au verbe lexical ou, le cas échéant à l'auxiliaire de l'inaccompli ou au verbe opérateur, qui suivent toujours *da~daf~dafa*.
5. À l'accompli, le verbe plein ou l'opérateur qui le précède peut être précédé de *a*, qui s'amalgame à une voyelle précédente.¹²
6. Ils expriment la focalisation du prédicat, indiquant que « l'élément nouveau porte sur l'identité du prédicat » (Fal A., 1999 : 74).
7. Contrairement à ce que nous avons vu pour la focalisation des autres constituants de la proposition, le prédicat n'est pas extrait pour être porté à l'avant de l'énoncé.

Selon l'analyse classique du système verbal wolof telle qu'elle est reprise par Fal A., les énoncés tels que (111), (112) et (113) consistent en une seule proposition dont le prédicat est à la « vision processive » du « déclaratif », marquée par la modalité verbale *da~daf~dafa*. Cette interprétation est l'un des volets d'une conception du système verbal wolof qui pose que la conjugaison intègre, à côté du temps, de l'aspect et de l'opposition affirmation/négation, la dimension de l'identification et de la localisation spatio-temporelle des constituants de la proposition : sujet, complément, prédicat. Or nous venons de proposer pour ce qui est des deux premiers une interprétation bien différente qui aboutit à éliminer les trois visions dites « objective », « subjective » et « situative ». S'il subsistait une vision « processive », *da~daf~dafa* serait la seule marque de modalité verbale à précéder le premier élément du groupe verbal, puisque les marques de temps, de mode et de négation lui sont toutes postposées; ce serait aussi la seule à en être séparée par des clitiques; enfin, la présence possible de *a* à l'accompli devant le premier élément du groupe verbal demeurerait inexplicée, à moins d'adopter la solution *ad hoc* consistant à poser pour la marque une variante discontinue *da~daf~dafa...a*. Il convient donc d'explorer d'autres possibilités.

Nous avons remarqué que, dans toutes les propositions rencontrées jusqu'ici, le sujet non clitique, à moins d'être thématiqué – et alors il est repris par un clitique – ou focalisé, précède toujours immédiatement le premier terme du groupe verbal. Si cette règle est valable pour nos énoncés avec focalisation du prédicat, il apparaît que *da~daf~dafa* est ce premier terme et est donc de nature verbale. S'agirait-il alors d'un auxiliaire? On constate que, comme l'auxiliaire de l'inaccompli dans les propositions du troisième type, c'est lui qui est suivi des clitiques sujet et compléments, mais qu'en revanche il n'attire pas à lui les modalités temporelle (112) et négative (113). D'autre part, si *da~daf~dafa* était un auxiliaire, la possibilité de la présence de *a* dans la suite serait sans explication.

¹¹ Dans le dialecte du Saloum, on relève *fa* au lieu de *da*.

¹² Il n'est pas exact (Fal A., 1999 : 77) de dire que les combinaisons *da* + clitique sujet peuvent être suivies de *a* pour donner *damaa*, *dañoo*, etc., car ceci n'est le cas qu'en l'absence de clitiques compléments. Noter que Fal A. n'indique pas la nature de l'élément *a*.

Une autre possibilité serait que *da~daf~dafa* soit un verbe opérateur, puisque c'est après ce type d'unité que l'on rencontre *a*, qui marque ainsi, en même temps que l'accompli, la dépendance du verbe qui le suit par rapport à un verbe précédent. Cette solution doit cependant être écartée pour la même raison que la précédente : en effet, en l'absence de l'auxiliaire inaccompli, le verbe opérateur proprement dit attire à lui les marques temporelles et négative, ce qui n'est pas le cas de *da~daf~dafa*. Il n'en reste pas moins que *da~daf~dafa*, à l'instar des seuls opérateurs¹³, peut entraîner l'apparition de *a*. Il tient donc le verbe qui le suit sous sa dépendance et constitue le premier terme d'un groupe verbal. Il apparaît alors comme un type particulier de verbe opérateur, que nous proposons d'appeler **focalisateur verbal**. Il indique que le sujet est en relation avec un état ou un procès dont la nature exacte va être précisée dans la suite, d'où l'effet de mise en valeur ou plus précisément d'identification du contenu du prédicat. Du fait que cet élément est vide de tout contenu lexical, il ne peut porter les marques temporelle et négative, en revanche les règles de position des clitiques, eux-mêmes purs substitués sans contenu lexical propre, sont respectées. Ces règles sont celles qui caractérisent les propositions du troisième type. La marque *na*, qui, dans ces propositions, affecte le premier terme du groupe verbal, n'apparaît pas après *da~daf~dafa*, car il est intrinsèquement assertif et n'admet aucune opposition modale. Ajoutons que la distribution des énoncés comportant *da~daf~dafa* est identique à celle des propositions du troisième type. Il s'ensuit qu'il n'y a aucune raison de poser une vision processive.

8. LE SYSTEME VERBAL WOLOF

Nous croyons avoir démontré que les marques de « vision » retenues par l'analyse classique du système verbal du wolof sont en réalité soit des prédicatifs non verbaux (*la*, *a*, *a ng*) soit un verbe opérateur d'un type particulier (*da~daf~dafa*) et que toutes les propositions rencontrées dans les énoncés où figurent ces éléments se ramènent à deux des types que nous avons présentés au début de cette étude : les propositions du troisième type (avec *da~daf~dafa*) et du quatrième type, pour les trois autres. Après quelques précisions sur les formes verbales figurant dans les propositions du troisième type, qui relèvent, selon nous, d'un mode « assertif », nous résumerons les oppositions modales qui construisent le système verbal.

8.1. Remarques sur l'assertif

Il convient ici de revenir sur les analyses de quelques uns de nos prédécesseurs concernant le mode que nous appelons « assertif ». Creissels D. (1978 : 138) parle simplement d'une « modalité », le « résultatif », marquée par *na* et s'opposant à trois autres modalités : « narratif (marque zéro), [...], explicatif (*da*), présentatif (*angi/anga*) ». Pour Church E., il s'agit d'un mode « énonciatif » qui « exprime le fait pur et simple, c'est-à-dire soit une action dans son accomplissement, soit un état dans son existence » (1981 : 144). Robert S. (1991 : 35-68) opte ouvertement pour une interprétation aspectuelle et le désigne comme un « parfait ». Pour Fal A. enfin, il s'agit d'une « vision » (c'est-à-dire d'une subdivision d'un mode), le « terminatif » qui, au sein du mode « déclaratif », s'oppose à quatre autres

¹³ On peut en effet considérer que la présence de *a*, lorsqu'il est introduit par la combinaison *ba + la~laa* « avant que », s'explique par le fait que *la~laa* est une forme réduite du verbe opérateur *laat* (cf. 6.3.).

« visions » (« processif », « subjectif », « situatif » et « objectif », c'est-à-dire les quatre focalisantes) pour présenter « l'aboutissement du procès ». On remarquera que, quelle que soit la terminologie choisie, ces désignations se situent finalement toutes dans le domaine de l'aspect plutôt que dans celui du mode, un aspect qui se distinguerait difficilement de l'aspect « accompli » qui existe par ailleurs dans la langue. Nous voudrions présenter ici quatre faits qui rendent inacceptables ces analyses.

1. La marque *na* et l'absence de cette marque associées à la postposition de tous les clitiques, qui caractérisent notre assertif, sont compatibles avec la marque de l'inaccompli, l'auxiliaire *di~d~y*, qui, selon Fal A., « présente le procès dans son déroulement ». On voit mal comment concilier cette valeur avec celle d'aboutissement du procès, attribuée par le même auteur au « terminatif ».

2. Nous avons vu ci-dessus (5.) que les formes de l'assertif apparaissent après la conjonction *ne*; c'est le cas notamment après les formules stéréotypées Spécificatif d'annexion + *nga xam ne* « que tu sais que » et *bu/su fekke ne* « s'il se trouve que », qui constituent des procédés d'évitement des propositions du quatrième type¹⁴. Examinons les énoncés suivants :

(114a) *Teen la boo xam ne* C'est un puits dont tu sais que nous ne savons pas qui l'a
xamuñu ku ko fi def. (KM 163) fait ici. (*teen* "puits")

(114b) *Teen la bu ñu xamul ku ko* C'est un puits dont on ne sait pas qui l'a fait ici.
fi def.

(115a) [...] *loo xam né dina tax* [...] ce dont tu sais que cela causera que nous n'ayons
ba dunu xiif. (KM 131) pas faim. (*tax* "causer", *xiif* "avoir faim")

(115b) [...] *luy tax ba dunu xiif.* [...] ce qui causera que nous n'ayons pas faim.

(116a) *Su fekke ne gis naa ko* S'il se trouve que je le vois [...].
[...].

(116b) *Su ma ko gisee* [...]. Si je le vois [...].

Selon notre terminologie, dans les contextes a, les formes soulignées sont à l'assertif, tandis que dans les contextes b elles sont au subjonctif (cf. 8.2.). Pour nos informateurs, dans chaque paire, a et b sont de parfaits synonymes, c'est-à-dire conviennent également pour exprimer une même situation. Si, dans les formes verbales en a, il y avait le trait « terminatif », « résultatif » ou « parfait », qui est absent des formes en b, les énoncés a et b ne pourraient être considérés comme des synonymes. Pourquoi, d'ailleurs, un trait de nature aspectuelle comme « terminatif », etc. serait-il incompatible avec le mode utilisé pour les relatives, alors que l'inaccompli est possible? En revanche, on s'explique bien que l'assertif n'apparaisse pas dans les relatives correspondant aux énoncés a : en effet, le trait « assertif » n'y est pas pertinent parce qu'il est obligatoire après *ne* si aucun constituant n'est focalisé. Et là encore, si la valeur était « terminatif », on ne pourrait s'expliquer ce caractère obligatoire.

3. La conjonction *ne* ne peut être suivie d'une forme verbale à l'un des modes sans marque phonématique (pour nous : indicatif et subjonctif) ni à l'impératif. En revanche, elle peut être suivie de propositions du troisième type avec un verbe à l'assertif, aussi bien que de l'une ou l'autre des séquences avec focalisation d'un constituant. Il y a donc, dans ce contexte, un système d'oppositions à cinq termes : 1. focalisation simple du sujet / 2. focalisation situative du sujet / 3. focalisation d'un complément / 4. focalisation du verbe / 5. ?. On voit mal

¹⁴ On peut penser que l'antéposition de tous les clitiques au groupe verbal et celle des clitiques compléments au sujet non clitique présentent quelque difficulté pour les usagers.

comment un terme « résultatif », « parfait » ou « terminatif » pourrait venir s'insérer dans un tel système. Le seul terme envisageable est en effet « absence de toute focalisation ». Or on peut à bon droit voir la focalisation comme une assertion; en effet, d'une part les énoncés d'identification et d'identification/localisation à prédicat non verbal qui constituent la première proposition dans les séquences où le sujet et le complément sont focalisés, sont intrinsèquement assertifs, et d'autre part nous avons vu que, avec la focalisation du verbe, nous avons affaire à une proposition à l'assertif, où le focalisateur *da~daf~dafa* est lui aussi intrinsèquement assertif. Dans ces conditions, on peut relire le système ci-dessus comme suit : 1. assertion portant sur le sujet / 2. assertion et localisation portant sur le sujet / 3. assertion portant sur un complément / 4. assertion portant sur le verbe / 5. assertion portant sur l'ensemble de la proposition, marquée par la postposition de tous les clitiques au premier terme du groupe verbal et éventuellement par *na*. Et étant donné que dans tous les contextes où apparaissent des propositions à l'assertif peuvent aussi apparaître des séquences avec focalisation d'un constituant, le système ci-dessus fonctionne dans tous les cas sans exception. 4. Les formes que nous appelons assertives constituent, comme nous venons de le voir, un système d'assertion avec les séquences focalisantes. Mais elles constituent aussi d'autre part, dans les propositions indépendantes, un système avec les formes des modes impératif et indicatif, puisque ce sont là les seules formes verbales susceptibles de figurer dans ce type de propositions. Et l'on voit mal comment une « vision terminative » ou un mode « résultatif » pourraient s'opposer au mode impératif et au mode indicatif. Il y a ici un système d'oppositions entre types de discours : le discours neutre, non pris en charge par un énonciateur, avec l'indicatif, le discours injonctif, avec le mode impératif, et enfin le discours assertif, pris à son compte par un énonciateur, avec le mode assertif

C'est donc bien la valeur « assertif », c'est-à-dire « assertion sur l'ensemble de la proposition » qui définit ce mode.

8.2. Les quatre modes

Si pour définir les modes lorsque le verbe est à une forme affirmative nous ne prenons en compte que les marques ayant une expression phonématique, nous n'obtenons que trois termes : un mode marqué par *l~al* dans les propositions du deuxième type et un mode pouvant être marqué par *na* dans les propositions du troisième type, toutes les autres formes devant être attribuées à un mode non marqué. Si en revanche on croise ce premier critère avec celui de la position des clitiques, on obtient quatre modes, dont chacun correspond à un type de proposition.

Il y a, on l'a vu, trois possibilités pour les clitiques, soit que tous suivent le premier terme du groupe verbal, soit que tous le précèdent, soit que le clitique sujet précède et que les clitiques compléments suivent.

Le premier cas concerne deux types de propositions; c'est ici qu'apparaissent les marques *l~al* et *na*, qui distinguent ainsi deux modes, que nous pouvons appeler l'**impératif** (cf. 4., notamment 16-18) et l'**assertif** (cf. 5., notamment 21-22).

Les deux autres types de propositions ont des formes verbales prédicatives sans marque phonématique pour le mode. Elles se distinguent néanmoins par leur distribution et par la position des clitiques. Les propositions du premier type (cf. 3.) sont libres ou remplissent des fonctions dévolues aux syntagmes nominaux, avec éventuellement un indicateur de fonction à leur tête (10-13); le clitique sujet précède et les clitiques compléments suivent le premier

terme du groupe verbal; la forme verbale n'a d'autre valeur que de mentionner un état ou un procès. On peut donc donner à ce mode le nom d'**indicatif**. Quant aux propositions du quatrième type (cf. 6.), où tous les clitiques précèdent le premier terme du groupe verbal, soit elles sont liées à une autre proposition par un constituant commun¹⁵ soit elles dépendent d'un élément injonctif ou exclamatif; elles sont donc toujours dépendantes et on peut donner au mode qui caractérise le verbe prédicatif le nom de **subjonctif**¹⁶.

Lorsque le verbe est à une forme négative, on ne relève aucune marque phonématique de mode, et il ne subsiste que deux possibilités pour les clitiques : soit une proposition du troisième type, avec tous les clitiques postposés au premier terme du groupe verbal, soit une proposition du quatrième type avec tous les clitiques antéposés; il n'y a donc de formes négatives qu'aux modes assertif et subjonctif¹⁷ et, en l'absence de toute marque phonématique, elles ne se distinguent que par la position des clitiques.

À la différence du système proposé dans l'analyse classique, celui que nous venons d'établir est d'une grande simplicité et d'une grande économie : pauvre en marques phonématiques, il joue essentiellement sur la syntagmatique des clitiques. Contrairement à ce qu'avance Robert S. (1986), la focalisation en wolof n'est pas morphologique mais syntaxique. Si l'on admet cette analyse, on devra exclure le wolof d'un éventuel type de langues où la focalisation des constituants serait une dimension du système verbal.

ABRÉVIATIONS

acc.	accompli	cbj.	objet
anaph.	spécificatif anaphorique	P1	1 ^{ère} personne du pluriel
ann.	spécificatif d'annexion	P2	2 ^{ème} personne du pluriel
ass.	assertif	P3	3 ^{ème} personne du pluriel
circ.	circonstanciel	plur.	pluriel
déf.	spécificatif défini	poss.	possessif
dém.	spécificatif démonstratif	préd.	prédicatif
excl.	exclamatif	S1	1 ^{ère} personne du singulier
foc.	focalisateur verbal	S2	2 ^{ème} personne du singulier
gén.	connectif du syntagme génitival	S3	3 ^{ème} personne du singulier
inacc.	inaccompli	sing.	singulier
indéf.	indéfini	spéc.	spécificatif
inj.	injonctif	suj.	sujet
instr.	instrumental	v.	verbe
loc.	locatif		
man.	manière		
neg.	negatif		

¹⁵ Avec l'exception apparente, signalée en 6.4., des interrogatives partielles.

¹⁶ Les termes d'« indicatif » et de « subjonctif » sont employés ici sans aucune référence à leur sens en grammaire française.

¹⁷ Nous avons vu en 7.1. que l'injonction négative se fait au moyen d'une proposition du quatrième type.

BIBLIOGRAPHIE

- CHURCH, Eric. (1981). *Le système verbal du wolof*. Documents linguistiques n° 27. Publ. du Dépt. de Linguistique générale et de Langues négro-africaines. Dakar : Fac. des Lettres et Sc. Humaines, Univ. de Dakar, 365 p.
- CREISSELS, Denis. (1978). "Réflexions au sujet de l'article de Maurice Coyaud : 'Emphase, nominalisations, relatives'". In *La Linguistique*, vol. 14, fasc. 2, pp. 117-141.
- CREISSELS, Denis et ROBERT, Stéphane. (1998). "Morphologie verbale et organisation discursive de l'énoncé : l'exemple du tswana et du wolof". In *Faits de Langue* 11-12, pp. 161-178.
- DIALO, Amadou. (1981). "Troisième personne du singulier et essai de reconstruction des modèles de conjugaison du wolof". In *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*. Univ. de Dakar. Paris : PUF, pp. 301-323.
- DIOUF, Jean Léopold. (2001). *Grammaire du wolof contemporain*. Tokyo, ILCAA : Tokyo Univ. of Foreign Studies, 200 p.
- FAL, Arame. (1999). *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*. Dakar, Arame Fal, 152 p.
- FAL, Arame; SANTOS, Rosine et DONEUX, Jean. (1990). *Dictionnaire wolof-français suivi d'un Index français-wolof*. Paris : Karthala, 342 p.
- N'DIAYE CORRÉARD, Geneviève. 1989. "Focalisation et système verbal en wolof". *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*. 19. Dakar : Faculté des Lettres et Sc. Hum., Univ. de Dakar, pp. 177-190.
- ROBERT, Stéphane. (1986). "Le wolof : un exemple d'expression morphologique de l'emphase". In *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* LXXXI, fasc 1, pp 319-341.
- ROBERT, Stéphane. (1991). *Approche énonciative du système verbal. Le cas du wolof*. Paris : Éd. du CNRS, 352 p.
- ROBERT, Stéphane. (1993). "Structure et sémantique de la focalisation". In *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, T. LXXXVIII, fasc. 1, pp. 25-47.
- SANTOS, Rosine. (1981). "Le verbe dans les langues africaines". In *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* n° 11. Dakar : Faculté des Lettres et Sc. Hum., Univ. de Dakar, pp. 269-300.
- SAUVAGEOT, Serge. (1965). *Description synchronique d'un dialecte wolof : le parler du Dyolof*. Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire n° 73. Dakar : IFAN 274 p.

SOURCES DES EXEMPLES

Les exemples non référencés proviennent de nos propres informateurs.

Church : CHURCH, Eric. (1981). V. Bibliographie.

Fal : FAL, Arame. (1999). V. Bibliographie.

Fal-Santos : FAL, Arame; SANTOS, Rosine et DONEUX, Jean. (1990). V. Bibliographie.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

<http://www.refer.sn/sudlangues/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

- Jallo : JÀLLO, Ammadu. (1989). *Nanu seetlu làkku wolof*. Tostan, UNICEF/Sénégal et Ministère du Développement social, 80 p.
- Jaxate : JAXATE, Séex Adaraame. *Janeer*. Roman. OSAD, nov. 2001, 64 p.
- KD : KESTELOOT, Lilyan et DIENG, Bassirou. (1989). *Du Tieddo au Talibé. Contes et mythes wolof II*. Paris, Présence africaine, 204 p.
- KM : KESTELOOT, Lilyan et MBODJ, Chérif. (1983). *Contes et mythes wolof*. Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 232 p.
- N'diaye : N'DIAYE CORRÉARD, Geneviève. (1989). V. Bibliographie.
- Prov. : CRIBIER, Jacqueline; DREYFUS, Martine et GUËYE, Mamadou. (1986). *Léébu : proverbes wolof*. Paris, CILF. Edicef, coll. Fleuve et Flamme, 127 p.
- Rom. : ALLIANCE BIBLIQUE UNIVERSELLE. (1982). *Yoon wu jub wi. Bataaxel bi Pól bind waa Rom*. [Épître de Saint Paul aux Romains] Abidjan, Société biblique en Côte d'Ivoire, 60 p.